LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: nuageux, pluie passagère. Risque d'orage en fin de journée. Minimum la nuit dernière 3. Maximum 8. Aperçu pour demain: nuageux et plus froid. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 77 | Montréal, jeudi 1er avril 1976 | Saint Meliton

au sommaire

■Ottawa et Québec enquêtent sur le cambriolage de l'Agence de presse libre — page 2

■Les Américains sont prêts à remplir le stade olympique — page 3

■L'enfer libanais et ses rescapés: un éditorial de Georges Vigny

■Triple record olympique: Une performance humiliante: les bloc-notes de Jean-Claude Leclerc — page 4

■Ford crée une commission d'enquête sur les pots-de-vin — page 7

■Argentine: après les poursuites, les persécutions — page 8

■Québec négocie avec Zarolega l'acquisition du Village olympique — page 11

■L'écoute électronique a conduit à l'inculpation de 194 personnes — page 20

Spicer change d'optique

Pour un Canada bilingue en 1986, le fédéral doit se tourner vers l'école

par Michel Guénard

OTTAWA — Etant donné qu'à peine 11% des fonctionnaires anglophones qui ont tâté des cours de langue ont atteint un niveau de bilinguisme acceptable, le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, recommande dans son cinquième rapport annuel de mettre désormais l'accent sur l'enseignement des langues à l'élémentaire et au secondaire.

Cette réorientation des $310 millions que le gouvernement fédéral dépense annuellement pour l'expansion du bilinguisme fait suite à un sondage mené par le bureau du commissaire en juillet dernier auprès de 4,700 diplômés des cours de langue.

L'enquête a permis de constater que seulement 7% des diplômés anglophones utilisent le français pour au moins le tiers de leur travail, et que plus de 50% affirment avoir perdu leur maîtrise du français depuis leur retour au travail.

"En revanche, note le rapport du commissaire, 40% des diplômés francophones utilisent l'anglais 70% du temps dans leur journée de travail." Ce double mouvement culturel entraîne une première conclusion pédagogique: les fondements de la langue seconde doivent être acquis dans les écoles élémentaires et secondaires.

Interrompant le long crescendo imprécatoire des quatre premiers rapports, le bilan de cette année s'attaque plutôt à démontrer l'inutilité de consacrer temps, argent et énergie à envoyer sur les bancs du bilinguisme un fonctionnaire aux tempes grisonnantes de Calgary. (Le gouvernement fédéral consacrera en 1976-77 plus de $136 millions dans le but de permettre à ses fonctionnaires l'apprentissage de la langue seconde.)

Le document suggère une triple stratégie basée sur quatre grands principes d'action qui permettraient d'espérer qu'en 1986, le gouvernement fédéral puisse exiger des nouveaux gradués universitaires un minimum de bilinguisme s'ils aspirent à faire carrière dans la fonction publique fédérale.

Ainsi ce plan tourné résolument vers la prochaine génération s'articulerait autour d'un "préavis à la population" qui s'accompagnerait d'une prime de $1,000 pour les lauréats des concours administratifs qui se sont bilinguisés avant la date de 1986!

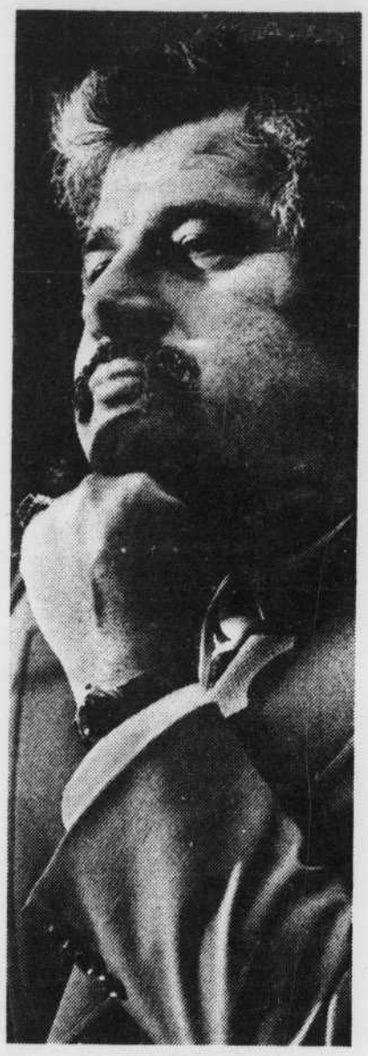
"Ce réaménagement présenterait un triple avantage aux yeux de M. Spicer qui écrit qu'en premier lieu "il vaudrait aux contribuables un bien meilleur rendement de l'investissement national dans le secteur du bilinguisme.

Au plan pratique, le commissaire aux langues officielles encourage le gouvernement fédéral à investir massivement dans trois grands programmes d'échange culturel qui visent essentiellement à mettre fin au cloissonnement des deux solitudes au pays.

Ainsi M. Spicer recommande que le programme interprovincial de moniteurs de langue seconde accueille 5,000 participants d'ici quatre ans (coût approximatif $15 millions) au lieu des maigres effectifs de 432 personnes actuellement. Rappelons que ce programme offre aux diplômés de l'enseignement secondaire une année d'étude universitaire gratuite dans une autre province en échange des cours de langue qu'ils peuvent donner dans les écoles primaires et secondaires.

De même, le document suggère de hausser de 1,800 à 18,000 d'ici quatre ans les boursiers du programme d'été de langue seconde. Il en coûterait au trésor public quelque $13 millions par année soit

Voir page 6: Spicer



André Desjardins

Un rapport du CEC

La générosité de l'assurance-chômage n'incite pas à reprendre le travail

par J.-Alphée Gagné

OTTAWA (PC) — L'étude du marché du travail "Les travailleurs et les emplois", publiée hier par le Conseil économique du Canada (CEC), s'attaque au régime d'assurance-chômage et souligne que, depuis 1971, l'extension et l'augmentation des prestations ont eu pour effet de "réduire la motivation au travail."

Le document démontre qu'en général, les Canadiens sont mal informés des réalités du marché du travail et qu'il est urgent de reviser les méthodes statistiques de manière à donner de "meilleurs indicateurs de la situation et du chômage au pays".

Selon les auteurs de ce rapport, il serait important que la Loi sur l'assurance-chômage, ses règlements et son administration "fassent l'objet d'un examen régulier".

Les gouvernements, disent-ils, doivent envisager des mesures susceptibles d'offrir des emplois "productifs" à un plus grand nombre de citoyens.

Le Conseil estime que la variation de l'emploi non agricole ou celle du taux de chômage des hommes de 25 à 44 ou 54 ans seraient des "indicateurs plus justes de l'activité économique canadienne".

Il serait utile de voir si le revenu est suffisant. A cette fin, on suggère d'améliorer les statistiques sur les relations entre l'activité du travail et les revenus des individus et des familles.

Le CEC recommande que les "dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage soient révisées de manière à limiter les abus". Il faut "encourager les prestataires à accepter les offres d'emplois qui sont compatibles avec leurs qualifications et leurs capacités." Le Conseil recommande également que les services offerts par les Centres de main-d'oeuvre du Canada soient revus régulièrement en vue de les relier, de manière plus efficace, à ceux de la Commission d'assurance-chômage, d'accroître l'efficacité des programmes de formation et d'assurer une meilleure concordance des travailleurs et des emplois.

Les auteurs du document ont reconnu qu'il est possible que les individus qui retirent des prestations hebdomadaires éle-

Voir page 6: Travail

Indignés du soupçon

Les députés se plient aux mesures d'austérité

par Lise Bissonnette

QUEBEC — A la fin d'une interminable période de questions marquée par les pires entourloupettes parlementaires pour la plus grande édification de la Tribune comble de visiteurs, l'Assemblée nationale a en forte majorité longuement applaudi ses deux vice-présidents qui, au nom de "l'honneur et de la dignité" de la Chambre s'en sont violemment pris à deux journalistes coupables d'avoir écrit que ses membres avaient accepté des augmentations contraires aux mesures législatives anti-inflation.

L'erreur des deux journalistes (l'un du Soleil, l'autre du Montreal Star) faisait

Voir page 6: Les députés



Julia et Joseph Quinlan, les parents adoptifs de la jeune Karen Ann, ont passé une partie de la journée hier à attendre devant l'écran de télévision la nouvelle de la décision de la Cour suprême de l'Etat. (Téléphoto AP)



Karen Ann Quinlan

Les parents Quinlan pourront décider du sort de Karen

TRENTON (AFP-Reuter-AP) — La Cour suprême du New Jersey a décidé hier d'autoriser le débranchement du respirateur artificiel qui depuis près d'un an maintient en vie Karen Ann Quinlan, si les médecins estiment que la jeune femme n'a aucune chance de sortir du coma irréversible dans lequel elle se trouve depuis le 14 avril dernier.

Karen Ann était tombée en état de comatose après avoir absorbé un mélange d'alcool et de barbituriques. Elle est depuis lors maintenue en vie dans une salle d'urgence de l'hôpital St. Clare à Denville.

En accédant à la requête des parents et en accordant au père de Karen Ann la responsabilité légale de celle-ci, le haut tribunal de l'Etat a précisé que cette responsabilité n'incombait pas à l'avocat choisi par l'Etat, et que M. Joseph Quinlan avait le droit de choisir les médecins qui soigneraient sa fille.

Voir page 6: Quinlan

Le pardon d'André Desjardins révoqué

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le pardon d'André Desjardins a été révoqué il y a quatre mois déjà par le gouvernement fédéral.

C'est ce qu'a fait savoir hier à l'Assemblée nationale le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, en réponse à une question qui lui avait été posée antérieurement par le député d'Outremont, M. Jérôme Choquette.

C'est M. Choquette lui-même qui, il y a près d'un an, alors qu'il était ministre de la Justice, avait demandé la révocation du pardon de celui que la Commission Cliche avait appelé "le roi de la construction", en souhaitant qu'il soit banni à tout jamais du mouvement syndical.

Personne n'en a rien su alors, mais le 2 décembre 1975, le solliciteur général du Canada, section des libérations conditionnelles, faisait savoir à Québec, que le Cabinet fédéral avait révoqué le pardon accordé à M. Desjardins en 1973, en vertu de l'article 7 de la loi sur le casier judiciaire.

Tout comme M. Choquette l'an dernier, M. Lalonde n'a pu donner les noms des personnes qui avaient servi de répondants à Dédé Desjardins lorsqu'il avait fait sa demande de pardon. Le ministre va s'informer et donner le renseignement, s'il n'est pas confidentiel.

M. Choquette avait demandé la révocation du pardon du leader syndical de la FTQ-Construction afin de pouvoir l'exclure de la direction syndicale par le biais du dossier judiciaire, ainsi que le stipule la loi 30 adoptée l'an dernier.

M. Choquette avait protesté contre le fait que les autorités fédérales ne l'avaient pas consulté avant de gracier M. Desjardins. L'ex-ministre avait appuye sa demande sur la preuve et le rapport de la Commission Cliche, qui a consacré tout un chapitre aux "faits d'armes" de Dédé et de ses acolytes.

Même s'il n'est plus le leader de la FTQ-Construction, M. Desjardins a réussi à garder son titre de "baron" au sein du local 144 des plombiers, et il essaie de soustraire ce syndicat puissant à la tutelle

Voir page 6: Desjardins



L'arrivée de Brown au Liban fait naître l'espoir d'un cessez-le-feu

BEYROUTH (d'après AP, AFP et Reuter) — L'envoyé spécial du président Ford, M. Dean Brown, est arrivé hier à Beyrouth pour une mission d'information qui pourrait éventuellement se transformer en médiation, alors que la guerre fait toujours rage entre milices chrétiennes et musulmanes.

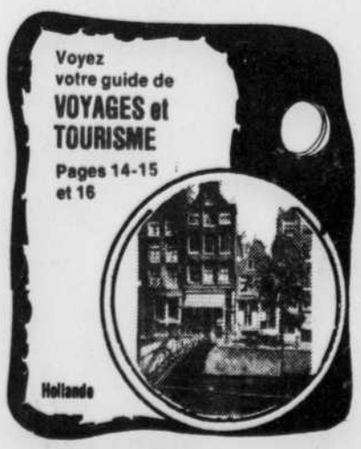
Si l'arrivée de M. Brown suscite des réactions plutôt favorables, l'initiative du secrétaire général de l'ONU Kurt Waldheim de saisir le Conseil de sécurité de la gravité du conflit libanais, a été fraichement accueillie dans les milieux politiques et il est probable que le Conseil ne se réunira même pas.

L'arrivée du représentant du président Ford a été accueillie favorablement par le parti phalangiste qui a qualifié sa visite d'"importante pour le Liban et le Proche-Orient". Dans un commentaire radiodiffusé à Beyrouth, par la radio phalangiste Voix du Liban, le parti affirme que M. Dean Brown est venu "pour tenter d'obtenir un cessez-le-feu, afin d'aider les institutions libanaises à recouvrer leur rôle constitutionnel, relancer la médiation syrienne pour accroître l'influence de Damas sur le plan arabe et préparer une nouvelle tournée au Proche-Orient du secrétaire d'Etat Henry Kissinger."

La radio annonce en outre que M. Dean Brown rencontrera aujourd'hui M. Pierre Gemayel, chef suprême de la phalange libanaise.

Au cours d'une conférence de presse donnée au siège de l'ambassade des Etats-Unis peu après son arrivée, M. Brown a précisé que les contacts qu'il

Voir page 6: Liban



Ottawa et Québec enquêtent sur le cambriolage de l'Agence libre

La Gendarmerie royale et la Sûreté du Québec s'emploient, chacune de son côté, à vérifier si leurs agents ont cambriolé les locaux de l'Agence de presse libre du Québec en octobre 1972 comme l'a déclaré l'ex-agent Robert Samson.

Témoignant en sa faveur au cours de son procès sous l'accusation d'avoir déposé une bombe derrière la résidence de M. Melvyn Dobrin, président de Steinberg's, Samson a révélé qu'il avait participé au cambriolage des locaux de l'APLQ dans la nuit du 6 au 7 octobre 1972, en compagnie d'agents de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie et de la police de Montréal.

Chargée par leurs supérieurs de se procurer "une liste assez considérable de toute la gauche québécoise", a dit Samson, les agents ont pénétré dans les locaux par effraction et ont dévalisé les classeurs de l'Agence.

Il a cité les noms des sergents-détectives Claude Marcotte et Tanguay, du sergent Brodeur, de la GRC, et de l'agent Champagne, de la Sûreté du Québec, parmi ceux qui ont participé à l'opération.

Le Solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, et celui du Canada, M. Warren Allmand, ont tous deux été interpellés hier à ce propos et ils ont déclaré qu'ils avaient demandé au corps policier dont ils sont responsables de faire enquête.

A l'époque du cambriolage, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, avait donné l'assurance par écrit aux dirigeants de l'Agence de presse libre qu'aucun membre de la Sûreté du Québec n'y avait participé. Il avait ajouté qu'à sa connaissance, ni la police de Montréal ni la Gendarmerie n'y étaient mêlées non plus.

Le leader parlementaire de l'Opposition, M. Robert Burns, a donc requis hier des explications.

Le Solliciteur général a reconnu qu'il s'agissait d'une affaire grave et qu'il entendait lui accorder toute son attention. Il n'a cependant pu préciser dans combien de temps il aura en main le rapport de la Sûreté du Québec.

A Ottawa, M. Allmand, interpellé par le conservateur Elmer MacKay (Central Nova), a déclaré que ni le gouvernement ni le quartier général de la Gendarmerie n'étaient au courant du cambriolage.

Il a prié la Gendarmerie de faire enquête et il a promis à la Chambre de lui faire part des résultats dès qu'ils lui seraient transmis.

Dans un livre récent, intitulé Police et politique au Québec, l'auteur Guy Tardif, ex-membre de la Gendarmerie, révèle le numéro de code utilisé, dit-il, par la police fédérale pour des opérations de cambriolage. Invité à commenter cette information à la télévision, M. Choquette, qui était toujours ministre de la Justice, avait nié être au courant de telles méthodes policières. Il avait ajouté que si la GRC faisait usage d'un tel code, elle n'était pas tenue de l'en informer.

M. Allmand a fait observer hier, hors de la Chambre, qu'il était évident que de telles opérations étaient illégales si elles n'étaient pas autorisées par un mandat de perquisition. Aussi a-t-il demandé à la Gendarmerie de faire enquête non seulement sur le prétendu cambriolage des locaux de l'APLQ, au 3459 de la rue Saint-Hubert, mais sur toute activité du genre.

Les publications Maclean-Hunter acquièrent le magazine Actualité

par Pierre O'Neill

Les publications Maclean-Hunter ont fait l'acquisition du magazine Actualité.

Les termes de la transaction demeurent inconnus et la divulgation n'en sera pas faite officiellement avant la mi-avril. Une lettre d'entente lie pour l'instant les deux parties et la signature du contrat est prévue pour les prochains jours.

A l'instar des administrateurs d'Actualité, le rédacteur en chef du magazine Maclean, M. Jean Paré, soutient qu'aucune entente n'a encore été conclue. Il reconnait tout au plus que des négociations se poursuivent depuis plus d'un an, entre Maclean-Hunter et Actualité.

Deux autres groupes québécois, dont les Hebdos A-1, étaient intéressés à l'achat du magazine Actualité et ont d'ailleurs soumis des offres qui furent cependant rejetées. C'est l'éditeur d'Actualité, M. Claude Martin, qui avait pris l'initiative des premières démarches auprès des administrateurs de Maclean-Hunter. La société torontoise a procédé à une étude du marché ainsi qu'à une analyse de la situation de l'entreprise, avant de manifester son intérêt.

Le tirage du magazine Actualité s'établit à environ 140,000 exemplaires et dans une proportion de 99% ses lecteurs sont des abonnés. Cette publication mensuelle qui avait connu, ces dernières années, une période d'instabilité, fut longtemps perçue comme favorable à l'Union nationale.

Fondée en 1909, la revue s'est d'abord appelée "Ma paroisse" puis s'est transformée en 1960 pour prendre le nom d'Actualité. Elle s'adressait à la famille canadienne-française catholique. Ses fondateurs et ses animateurs, (dont le père Jean-Louis Brouillé, ont voulu en faire une revue "profane mais confessionnelle".

Dans le début des années ' 60, Actualité imprimait 225 éditions différentes. La direction avait recours à la structure paroissiale pour atteindre sa clientèle et annexait à la partie générale un feuillet pour chaque paroisse.

C'est en 1965 que la revue Actualité a pris la forme et la présentation qu'on lui connait aujourd'hui. Depuis le tirage n'avait cessé d'augmenter pour atteindre 140,000.

Devenue la propriété des frères Gérard et Clermont Veilleux de Drummondville, Actualité a connu ses pires difficultés en 1972 au point où l'entreprise a procédé en quelques mois à un renouvellement complet du personnel et notamment aux postes supérieurs.

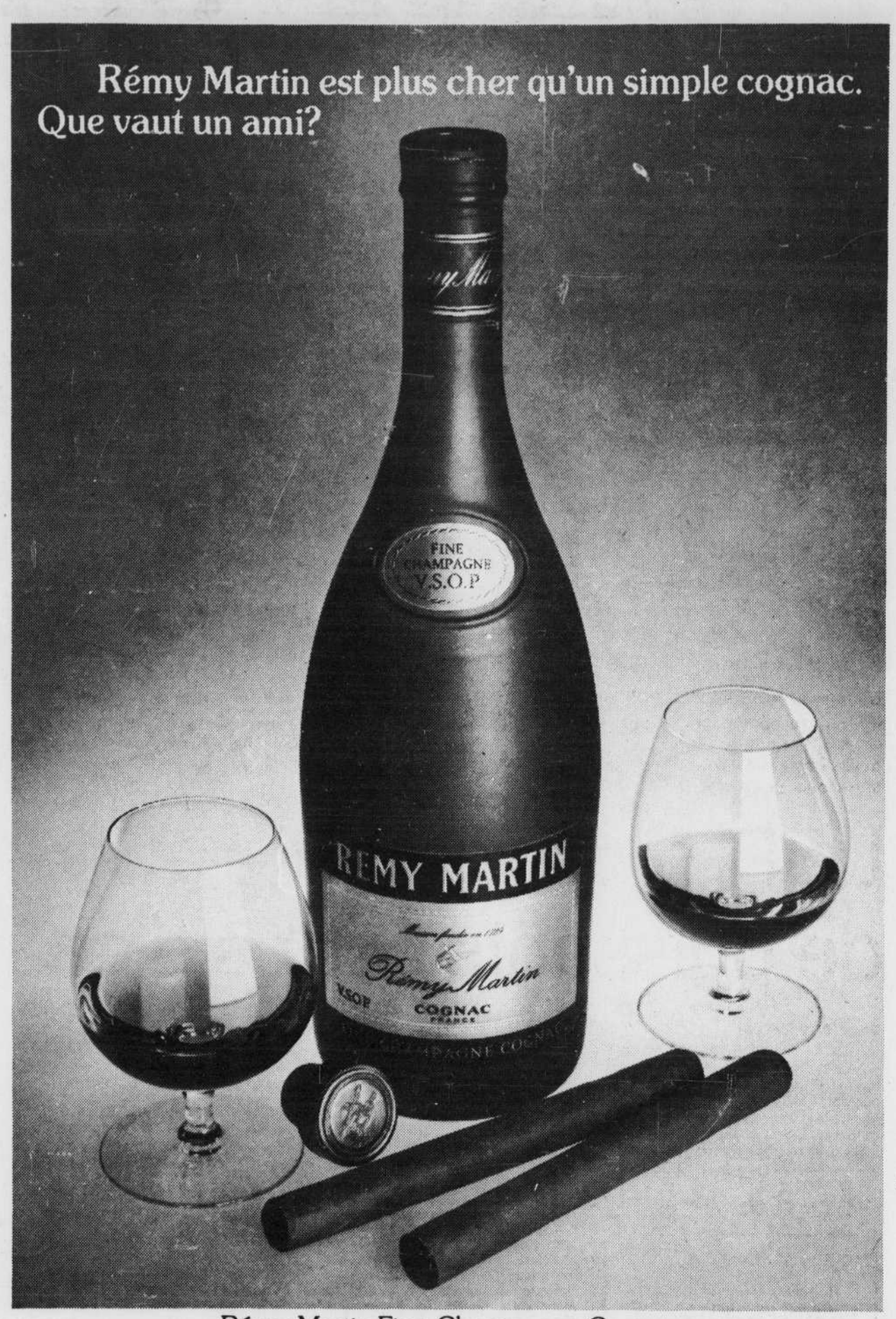
Pionnier de l'entreprise, rédacteur en chef pendant plus de dix ans, le père Jean-Louis Brouillé avait été amené à quitter au pire de cette crise. Puis, ce fut au tour du directeur général, André Bellerose, devenu plus tard attaché de presse du député conservateur, Claude Wagner. Chargé à l'époque par les frères Veilleux de faire maison nette, M. Claude Martin a finalement fait l'acquisition du magazine qu'il administrait jusqu'à la récente transaction.

La reine à Kingston

TORONTO (PC) — La reine et le prince Philip visiteront Kingston, en Ontario, à l'occasion des compétitions de voile des Jeux olympiques, au mois de juillet. C'est ce qu'a annoncé, mardi, le premier ministre William Davis.

Il a révélé dans un communiqué que la reine arrivera à Kingston le 20 juillet, à bord de son yacht, le Britannia. Plus tard, le même jour, elle assistera aux courses de bateaux.

En soirée, la famille royale repartira pour une tournée, le lendemain, du village du Haut-Canada, à Morrisburg, avant de se diriger vers Montréal plus tard dans la journée.



Rémy Martin Fine Champagne Cognac

Souvenir prestigieux

Les Jeux de la XXIe Olympiade approchent et avec la mise en circulation de la série VI, l'émission canadienne de monnaie olympique tire à sa fin.

Sept séries comportant chacune quatre pièces superbes conçues par des artistes de renom et magnifiquement frappées dans de l'argent sterling pur. Oeuvres d'art remarquables, chacune des sept séries s'inspirent d'un thème olympique.

La série VI rend hommage aux sports olympiques d'équipe et de combat. Quatre pièces illustrant les disciplines suivantes: l'escrime, le football, le hockey sur gazon et la boxe.

Souvenir tangible d'un événement historique, la monnaie olympique peut prendre de la valeur au cours des années.

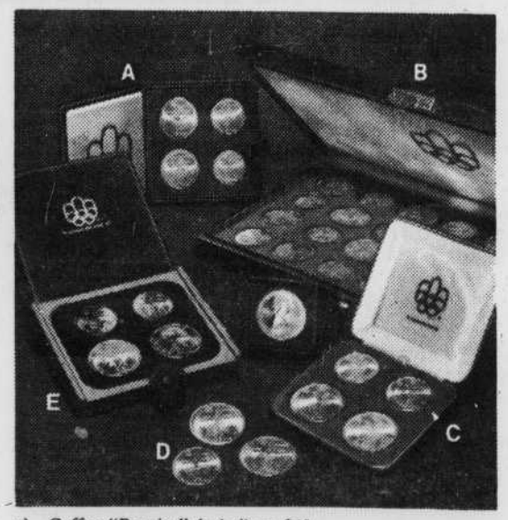
On ne peut cependant vous garantir l'augmentation de la valeur d'une pièce donnée, mais l'accroissement de la valeur des pièces de monnaie olympique des temps modernes constitue un fait probant. En consultant le tableau, vous constaterez qu'en certains cas, l'augmentation a été extraordinaire.

Emplacement des Jeux	Type et date de l'émission du pays hôte	Valeur nominale initiale (selon le taux moyen du change U.S. au moment de l'émission)	Coût approximatif initial	Valeur nominale au taux du change U.S. au printemps 1975)	Prix approximatif payé par les revendeurs (novembre 1975*)
Helsinki 52	500 markkaa (1) 1951	$2.18	$2.25	Démonétisée 1963	$650.00
	500 markkaa (1) 1952	2.18	2.25	Démonétisée 1963	40.00
Innsbruck 64	50 schillings (1) 1964	1.93	2.00	$3.03	12.00
	50 schillings (2) 1964	1.93	3.00	3.03	18.00
Tokyo 64	100 yen (1) 1964	.28	.33	.35	2.00
	1,000 yen (1) 1964	2.76	3.35	3.47	32.00
Mexico 68	25 pesos (type 1) (1) 1968	2.00	2.25	2.00	3.50
	25 pesos (type 2) (1) 1968**	2.00	2.25	2.00	10.00
	25 pesos (type 3) (1) 1968**	2.00	2.25	2.00	15.00
Sapporo 72	100 yen (1) 1972	.33	.33	.35	5.50
Munich 72	10 DM (1) "In Deutschland" 1972	2.74-3.14	3.50	4.31	14.00

On ne peut garantir l'accroissement de valeur d'aucune pièce.
*Évaluation approximative fournie par l'équipe de World Coin News (novembre 1975).
**Pièces imparfaites — nombre émis inconnu.
(1) Courante (2) Qualité "épreuve numismatique"



La série VI. Un hommage aux sports d'équipe et de combat, maintenant en vente.



a) Coffret "Prestige" de 4 pièces $60
b) Collection complète de 28 pièces dans un coffret de prestige*
c) Coffret "Soigné" de 4 pièces $55
d) Pièce unique à partir de $8
e) Coffret de 4 "Épreuves numismatiques" (des pièces à surface miroitante et frappées deux fois sont présentées dans un coffret de bouleau blanc agrémenté de peau de bouvillon tannée) $82.50.

***Vous pouvez utiliser l'offre de souscription envoyée par la poste ou écrivez à: Monnaie Olympique — 1976, Service CNP 12, B.P. 6376, Montréal (Québec) H3C 3L2**

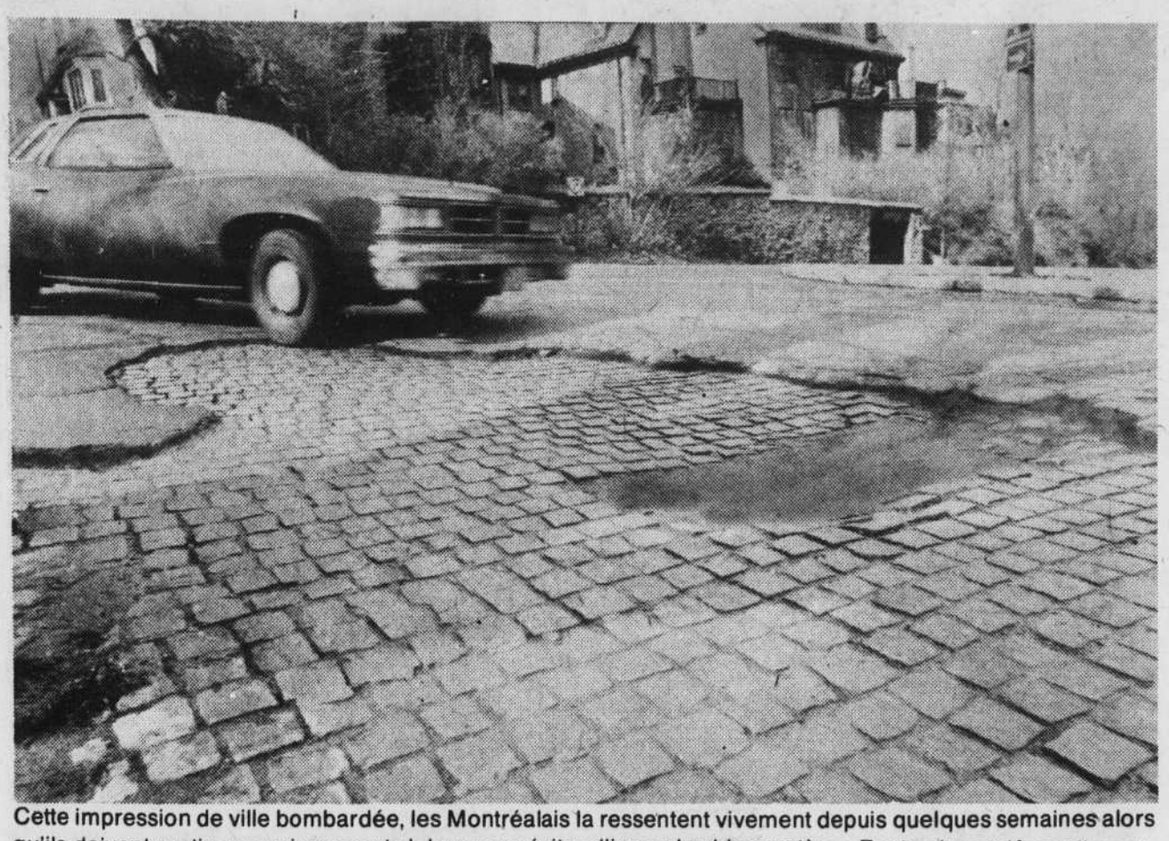
Ne soyez pas déçu...

Des ventes sans précédent! Beaucoup de gens se précipitent actuellement vers les points de vente pour enfin se procurer leurs pièces de monnaie olympique.

Alors ne tardez surtout pas à acheter les vôtres. En vente dans les banques, les Caisses populaires, les institutions financières, les magasins à rayons et chez les distributeurs autorisés de monnaie olympique. (échéance: le 15 mai 1976)

Monnaie Olympique—1976 Canada
©Copyright 1972—COJO '76

La monnaie olympique, l'acheter c'est aussi aider nos athlètes.



Cette impression de ville bombardée, les Montréalais la ressentent vivement depuis quelques semaines alors qu'ils doivent pratiquer un incessant slalom pour éviter d'innombrables cratères. Tout cela est dû, explique-t-on, aux nombreuses périodes de gel et de dégel survenues au cours de l'hiver. A voir la rapidité avec laquelle on essaie d'effacer les traces de l'hiver, les Montréalais sont en droit de croire que leur ville vit sous une économie de guerre. (Photo Alain Renaud)

Les Américains sont prêts a remplir le stade olympique

par Guy Deshaies

Si tous les billets disponibles pour les Jeux olympiques de Montréal avaient été mis en vente aux États-Unis les Américains les auraient tous achetés depuis longtemps et on n'en parlerait même plus.

Depuis qu'on ne tient plus compte des quotas de billets accordés à chaque pays et que le seul point de vente au monde est le bureau de la billetterie olympique (au 388 ouest rue Saint-Jacques à Montréal) la demande américaine n'en est que plus éloquente.

Ces jours-ci un Américain a téléphoné à ce bureau pour acheter tous les billets disponibles en gymnastique, c'est-à-dire 5,527 billets.

Hier, une délégation du Missouri s'est présentée rue Saint-Jacques pour négocier l'achat massif de billets.

Sur les 4,691,377 billets en vente on en a vendu 2,545,194 jusqu'à présent soit un peu plus de la moitié car il a fallu distribuer les billets selon les quotas pour chaque pays, respecter le principe des billets non transférables et rapatrier les billets non vendus comme les 60% de titres accordés à l'Allemagne de l'Ouest qui boude manifestement les Jeux de Montréal au chapitre de la vente des billets.

Au Canada où 65% des billets disponibles étaient mis en vente dans les 80 comptoirs Eaton dont la moitié pour le Québec on ne pouvait se procurer plus de deux billets par événement. Aux États-Unis l'agent de vente avait limité à 10 billets par événement le maximum par personne. Or d'ores et déjà 30,000 Américains possèdent 735,000 titres de billets.

"Ils sont proches, ils adorent les Jeux olympiques et ils ont l'argent", explique M. Gérard Savard, directeur du service de la billetterie du Cojo.

Il reste exactement 2,146,183 titres à vendre et on ne peut s'adresser ailleurs qu'au 388 ouest rue Saint-Jacques. Outre la constatation que les Américains se ruent sur nos comptoirs de billets on se rend compte que l'Ontario dépassera le quota qui lui était accordé tandis que le Québec tarde à acheter ses billets.

Or ce qui frappe les responsables de la vente des billets c'est qu'au Québec les Canadiens français sont les plus lents à se présenter au comptoir. Les anglophones canadiens d'origine grecque, italienne, pakistanaise, indienne, asiatique et autres ont été jusqu'à présent, au Québec les plus intéressés à se rendre aux Jeux mais selon M. Savard les Québécois vont se manifester en juin alors que les comptoirs Eaton seront réouverts pour vendre cette fois non pas les titres échangeables mais les billets directement.

Cependant il est clair que certaines disciplines olympiques sont d'ores et déjà toutes "vendues". La natation, l'athlétisme sauf pour certaines épreuves préliminaires, la gymnastique sont presque tous vendus. Hier il ne restait en tout et pour tout que deux billets disponibles pour le cyclisme. En réalité sur les 2,146,183 billets encore à vendre il y a 1,157,508 billets de hockey sur gazon et de football.

Mais les responsables de la vente des billets se gardent des disponibilités de réserve. Ils ont bien fait. Le vélodrome par exemple comprendra 400 places de moins que prévu par suite d'une erreur dans les communications. Les 400 places assignées à la presse avaient été mises en disponibilité pour le public et l'erreur avait persisté jusqu'à ces derniers moments. Grâce aux places mises en réserve personne ne sera déçu. A ce chapitre Gérard Savard est catégorique: "Impossible, dit-il, qu'un détenteur de titre ne puisse obtenir le billet auquel il a droit."

Normalement, d'après les experts, il convient de mettre en réserve 20% des billets lorsqu'il s'agit d'un stade non terminé. Or Gérard Savard, à certains égards, a fait un effort, après pourparlers avec les ingénieurs, pour se tenir en deçà de cette marge de manière à mettre sur le marché le plus grand nombre de billets possible.

Pour l'instant on prévoit que la vente sera d'environ 70% du total de billets disponibles pour un revenu totalisant environ 85% du total possible puisque ce sont les billets les plus chers qui se vendent le mieux.

Selon M. Savard, qui a été obligé de mettre sur pied son comptoir de vente rue Saint-Jacques parce que les comptoirs Eaton éprouvaient trop de difficultés à faire la comptabilité des disponibilités, les ventes de billets se font comme prévu bien qu'il y ait diverses petites surprises comme l'engouement américain et le peu d'empressement des Québécois francophones.

A compter du 1er juin les comptoirs Eaton rouvriront pour honorer les titres vendus et pour faire la vente de billets directement tandis que le bureau de la rue Saint-Jacques, où un système d'ordinateurs permet de savoir à tous instants la disponibilité des billets, continuera ses activités.

Voir page 6: Américains

La Protection civile attend de puissants coups d'eau

par Pierre O'Neill

Avec les hausses prévues de température, la Protection civile appréhende de puissants coups d'eau dans la région de Montréal et de nouvelles inondations au cours des prochains jours.

Selon le responsable du service de la protection pour Montréal, M. Georges Gouin, le pire est à craindre pour la prochaine fin de semaine.

A ce jour encore superficielle, la fonte des neiges devrait normalement culminer dans les heures qui viennent, de sorte que le niveau de l'eau continuera à grimper et que des centaines de riverains seront à nouveau chassés par l'inondation.

C'est au tour du Saint-Laurent à se faire maintenant sujet d'inquiétude pour les services de la Protection civile qui ont constaté en face de Sorel un niveau d'eau de quatre pouces plus élevé qu'en 1974, lorsque les inondations avaient causé dans cette région des dégats considérables. L'expectative d'une fonte précipitée fait dire à M. Godin qu'il en faudra de peu encore pour que le traversier puisse accoster en pleine rue Principale de cette petite communauté qui a déjà abrité la parenté du premier ministre Bourassa. Cette fois-ci, la petite île de Saint-Ignace est menacée de disparaître et dans les pays d'en haut de Berthier, la voirie a dû fermer un tronçon de la route 138 à proximité de St-Cutbert et baliser d'autres parties pour aider les cultivateurs à "sortir le lait".

Pendant ce temps, les riverains de la rivière Richelieu près de Montréal ont pu jouir de quelques moments de répit et des dizaines d'entre eux réintègrent depuis hier leur maison. Cette amélioration de la situation, les services de Protection civile la croient néanmoins précaire. Près de la frontière américaine, les eaux du Lac Champlain boudent le Richelieu et se pro-

Voir page 6: Protection

au gré du temps

Après M. Caouette

Il arrive fréquemment en politique que tout un parti s'accroche à l'étoile d'un seul homme. Il connaît de la sorte des réussites fulgurantes mais éphémères.

A moins que le chef transcendant, conscient de la fragilité de son ascendant, ne prépare les voies à un successeur qu'il considère, le parti risque de crouler comme un châteaux de cartes, une fois la vedette partie.

Qu'est devenu le gaullisme après de Gaulle, pour ne rien dire des tyrans en pays totalitaires. A une échelle plus modeste, on a assisté au Québec à l'écroulement de l'Union nationale après Duplessis. Sans jouer les prophètes de malheur, ne peut-on pas voir que le Crédit social s'engage dans le même processus d'émiettement avec la démission de M. Réal Caouette?

On aura beau répéter cette évidence des médiocres que tout homme se remplace. C'est entendu! Mais il y a des occurrences où il se remplace mal.

Albert BRIE

aujourd'hui

A 12 h, l'hôtel Mont-Royal, Mgr Edward Gerwin, journaliste, écrivain et économiste britannique, est conférencier au déjeuner du Lions Internationl.

•

A 14 h, le Conseil de la CECM tient une assemblée publique au 3737 est, rue Sherbrooke.

•

A 20 h, à l'auditorium Notre-Dame-de-la-Merci, le Dr Gustave Gingras, directeur de l'Institut de réhabilitation de Montréal, donne une causerie intitulée: Troisième âge: regards sur l'avenir.

•

Collectes de sang: au Collège Jean-de-Brébeuf, 575, rue Decelles, de 10 h à 16 h; à l'hôpital Douglas, 6875, boulevard LaSalle, de 14 h 30 à 17 h 30, et de 19 h à 21 h.

Vous êtes cordialement invités à venir célébrer avril au Portugal.

Du 1er au 30 avril. au Solmar

La plus fine cuisine classique portugaise



Et à tous les couples venant dîner durant avril, nous offrons une pièce d'artisanat portugaise en terre cuite ou le disque "une nuit au Solmar". En plus d'une chance de gagner un voyage pour deux au Portugal via T.A.P. dont le tirage aura lieu le 30 avril.

Fado, guitares, danse et folklore tous les soirs. En plus de la cuisine classique portugaise.

Venez entendre les plus grandes vedettes venues directement du Portugal.

Telles que: Mimi de Sousa, Maria Rodrigues, Lino Teixeira et Rui Mateus.

Ouvert tous les jours de midi à 2 h a.m.
Stationnement gratuit

3699, boul. Saint-Laurent. Réservations: 844-7748, 285-9151

RÉCOMPENSE

Jusqu'à $25,000.00

Pour tous renseignements menant à l'arrestation et à la condamnation des personnes qui ont participé au vol à main armée contre un camion de la Brink's survenu le 20 mars 1976 à ou vers 2:30 heures P.M., dans la ruelle Dollard à Montréal sise à l'arrière de LA BANQUE ROYALE DU CANADA.

Toutes personnes pouvant fournir des renseignements pertinents à ce vol, sont priées de communiquer avec le Lieutenant Détective JEAN-LOUIS HELIE, de la Police de la Communauté Urbaine de Montréal au numéro de téléphone 872-4290.

Toutes informations sera tenues CONFIDENTIELLES.

Si plusieurs personnes fournissent les mêmes renseignements et advenant qu'il y ait revendication du prix, le conseil d'administration de BRINK'S CANADA LIMITÉE sera le seul juge et décidera lui-même à qui sera payée la récompense ou de quelle façon elle devra être répartie.

BRINK'S CANADA LIMITÉE

RÉCOMPENSE

Jusqu'à $100,000.00

Pour tous renseignements menant à la récupération de l'argent disparu lors du vol à main armée contre un camion de BRINK'S survenu le 30 mars 1976 à ou vers 2:30 heures P.M., dans la ruelle Dollard à Montréal sise à l'arrière de LA BANQUE ROYALE DU CANADA.

Toutes personnes pouvant fournir des renseignements pertinents à ce vol sont priées de communiquer avec le Lieutenant Détective JEAN-LOUIS HELIE, de la Police de la Communauté Urbaine de Montréal, au numéro de téléphone 872-4290.

Toutes informations seront tenues CONFIDENTIELLES.

Si plusieurs personnes fournissent les mêmes renseignements et advenant qu'il y ait revendication du prix, le conseil d'administration de la COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY, sera le seul juge et décidera lui-même à qui sera payée la récompense ou de quelle façon elle devra être répartie.

COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY







Programme Troisième Age







Pour les 60 ans et plus, le plus grand éventail de services gratuits que nous ayons jamais offerts. Vous le méritez bien.

Le programme "Troisième âge" vous permet de profiter gratuitement des avantages suivants:
émettre des chèques, régler des factures, acheter des chèques de voyage,
obtenir un carnet de chèques avec copies carbones tenant lieu de registre permanent,
recevoir un crédit annuel de $5. applicable à la location d'un coffret de sûreté ou à l'utilisation du Service de garde des valeurs

Aussi deux autres services facultatifs:

– un compte Boni d'épargne "Troisième âge" dont l'intérêt est ajusté au coût de la vie;
– un compte de dépôt à terme à revenus mensuels sans "gel" du capital.

Rendez-vous sans tarder à l'une des succursales de la Banque Royale.
Notre équipe s'empressera de vous donner des renseignements supplémentaires.
Si vous êtes âgé de 60 ans ou plus, votre banque c'est la Banque Royale.

BANQUE ROYALE
l'équipe d'experts à l'esprit ouvert

éditorial

L'enfer libanais et ses rescapés

La crise libanaise est aujourd'hui internationalisée. Elle aurait dû l'être depuis des mois, dans une tentative humanitaire sinon politique, d'enrayer la courbe ascendante d'un délire meurtrier généralisé dont on cherche vainement l'équivalent ailleurs.

Mais une crise internationalisée est rarement une crise en voie de règlement, bien au contraire. Il n'est que de relever les aberrations en matière d'alliance politique circonstancielle pour imaginer sans peine les tiraillements internes que provoqueront les interventions en sens contraires qui se dessinent.

C'est dire qu'il y a une dimension politique, interne, régionale et internationale à cerner. Mais qu'il y a aussi et surtout l'autre dimension, celle du calvaire d'une société disloquée dont les débris sont portés par les eaux de la Méditerranée vers Chypre, Lattaquieh ou ailleurs, comme les épaves éparpillées par le souffle d'une conflagration.

Si, dans la première, c'est aux autres d'agir, dans la seconde, on peut tenter de cerner ce que le "know how" canadien en matière d'aide humanitaire peut faire en faveur de ceux qui, fuyant leur foyer incendié, sont les rescapés de la fin d'un monde.

•

Depuis hier, la ronde diplomatique s'est accélérée. L'élément capital a été l'appel de M. Waldheim, fondé implicitement sur l'article 99, et qui constituait un coup de semonce dans la mollesse ambiante. Réveillés en sursaut, certains des brillants membres du Conseil de sécurité l'ont trouvée plutôt saumâtre. N'empêche qu'aujourd'hui, c'est le Conseil de sécurité qui est pris dans la situation de porter l'odieux en ne donnant pas suite à l'appel du secrétaire général!

De toute façon, il ne faut pas se bercer d'illusion: le Conseil de sécurité ne précédera pas mais suivra les négociations serrées en cours, pour leur octroyer un sceau "vu et approuvé". Toutefois, l'appel de M. Waldheim a eu ceci de remarquable qu'il a forcé certaines chancelleries à se manifester publiquement. Depuis hier, on sait que Paris — par la grâce de la mondialisation et celle de la présumée politique méditerranéenne héritée par M. Giscard d'Estaing comme on hérite d'un vieux broc dont on finit par trouver un jour l'usage originel — ambitionne de jouer le rôle de médiateur. Couve de Murville avait si bien réussi dans sa médiation et M. Chirac en Libye avait si bien su fourguer sa quincaillerie nucléaire — l'implication libyenne dans le drame libanais se passe de commentaires — que Paris veut récidiver. Entre-temps, Washington a délégué un "ambassadeur-médiateur-au-besoin" à Beyrouth en la personne de M. Dean Brown.

L'indice à relever est que M. Brown a été ambassadeur — très apprécié — en Jordanie et il est parti en mission aussitôt que M. Ford ait reçu le roi Hussein de Jordanie à la Maison-Blanche. Faut-il rappeler qu'à la veille de son départ pour les États-Unis, le souverain hachémite avait coordonné sa position avec le président syrien, Hafez Assad, grand solliciteur de "couverture" internationale à son intervention projetée au Liban.

Aussi paradoxal que cela paraisse — et c'est là l'intérêt de la chose — l'appel de M. Waldheim lui a valu un chaleureux hommage des chrétiens du Liban, une dénonciation du camp adverse, alors que M. Kamal Joumblatt, leader du rassemblement islamo-palestinien, se déclarait, lui, satisfait de la mission de M. Brown à Beyrouth et accusait, dans le même souffle, la Syrie de couper les munitions aux combattants musulmans. Pour savourer tout l'absurde des positions en présence, il faut se rappeler que M. Joumblatt et ses combattants sont ce que les dépêches d'agence appellent la "gauche" libanaise pour l'opposer "à la droite" ou à l'"extrême-droite" chrétienne, créant jour après jour un mythe dont les victimes anonymes pourrissent au coin d'une rue de Beyrouth. Ces contradictions doivent être bien notées car elles disent en quoi l'internationalisation de la crise libanaise n'est pas une amorce de solution.

Que la Syrie, dans ce contexte mouvant, ambitionne de reconstituer une sorte de fédération syro-jordano-libano-palestinienne n'est pas pour surprendre; l'histoire arabe est marquée de l'opposition irréductible entre deux courants de leadership entre l'arabisme de la rive asiatique et la rive nord-africaine de la Méditerranée, entre Damas et Le Caire. En fait, une telle fédération ne serait que la remise au goût du jour du vieux rêve du Croissant fertile qui a valu sa réputation d'instabilité et à la Syrie et à l'Irak, et qui, pendant un bout de son croissant mésopotamien prend une rallonge de l'autre pointe... L'intérêt de la chose est évident dans le contexte israélo-arabe, et pour peu que l'objectif américain soit de désamorcer la situation explosive tant en Cisjordanie que sur les hauteurs du Golan, on découvre avec effarement que sur l'avant-scène libanaise, le front du refus et Israël ont le même souci de ne pas trop consolider les bases du régime de Damas!

Il est inutile de rajouter des paradoxes dans un dossier qui en foisonne. Le point central à ne pas perdre de vue est que chaque jour qui passe alourdit de plus de deux cents morts le bilan de la guerre civile, et que, de ce fait, la première priorité est de commencer par fermer le robinet du bain de sang.

C'est une guerre où on ne fait pas de quartier, c'est un affrontement où on ne fait pas de prisonnier, c'est un combat qui ne peut cesser que faute de combattants. Dans ces conditions, les bombes pleuvent — imaginez des obus de 90 livres tombant toute une nuit durant sur un seul quartier — et la population n'a de salut que dans la fuite. Une fuite, et c'est capital de le noter, qui suit une guerre civile de plus de dix mois, durant lesquels banques et commerces étant fermés, cette population a été condamnée à vivre sur des réserves qui se sont forcément épuisées. Donc, cette population qui se réfugie à Jounieh et qui, avec un peu de chance, parvient à atteindre les rives chypriotes, est totalement démunie. Pourtant, c'est enfin parvenue là, dans les établissements d'accueil conçus en fonction de la précédente tragédie chypriote, que ces rescapés d'un cauchemar vont devoir faire face aux ambiguïtés d'une terminologie technique: sont-ils ou non des réfugiés?

Est réfugié quiconque ne peut rentrer du fait de menaces à sa vie et à ses biens. Ce Libanais à Chypre est-il un réfugié puisque, pour le moment, il ne fait que fuir la zone des combats? Et si, demain, un cessez-le-feu intervenait, rentrerait-il dans ce qui restera de sa maison, et dans quelle mesure aura-t-il à craindre des représailles?

A l'instar de la dizaine d'organisations internationales établies à Genève qui, hier encore, lançaient un appel pour des moeurs moins barbares au combat, on aimerait entendre enfin une voix pour que des structures d'accueil soient implantées ici, au Canada, comme celles qui ont servi aux Ougandais fuyant Idi Amine, pour héberger les rescapés de l'enfer libanais. Le Canada dispose non seulement du savoir faire en la matière, mais il dispose aussi des équipements pour ce faire.

Notre ambassade à Beyrouth a dû fermer ses portes, et de toute manière, durant toute la dernière période, on peut supposer qu'elle a fonctionné au ralenti. Sans parler du fait que certaines mesures spéciales ont dû probablement être suspendues quand le canon s'était tu. On n'a pas le droit de supposer le problème résolu, et voici un cas où, dans le doute, il est funeste de s'abstenir. Ces groupes d'Église et ces organisations à vocation internationale qui sont si prompts à s'émouvoir devant le malheur qui s'abat et les calamités qui tombent sur tel ou tel pays sont-ils devenus soudain sourds et muets devant des atrocités qui révoltent la conscience? Faudra-t-il que des Libanais, parvenus dans un refuge provisoire, s'immolent publiquement par le feu pour qu'enfin on consente à voir en eux des victimes? Encore là, certains ...n'y verraient que du feu!

Georges VIGNY

L'actualité

L'impensable retour

par JACQUES FERRON

Dirais-je son secret qu'il ne subsisterait plus parmi nous. (Jacques Brault)

Depuis 1970, je vis sur mes réserves. Il s'est passé quelque chose de très grave: on a faussé le sens des mots. Je note que Sauvageau, le poète le plus prometteur de sa génération, celle de la relève, s'est suicidé le jour de la proclamation des mesures de guerre, et que depuis la jeunesse est triste, incohérente, cynique faute de sentiment, de rêve et de projet. Je ne veux pas, cependant, attacher trop d'importance à une décision de la Chambre des Communes, me disant qu'après tout nous n'y sommes pas gouvernés par des dieux. Si les mesures de guerre ont eu de si grandes conséquences, c'est qu'elles étaient amenées d'ailleurs et qu'elles se seraient produites autrement, d'une façon qui n'aurait pas été aussi dramatique et exemplaire.

Je citerai ici Jacques Brault: "Le poème, loin de s'accomplir, s'est comme déréalisé. Et l'espérance, collective et personnelle, gueulée à tous les vents ou tenue à la chaleur du secret, sociale et politique ou intime et amoureuse, l'espérance de lendemains meilleurs s'est démasquée: leurre, illusion, fumisterie. Le temps de l'histoire... ne nous compose que pour nous décomposer."

Qu'est-ce à dire? Quitte à charrier le lecteur, je penserais ceci: que dans le dernier quart du XVIIIe siècle, après l'interdiction de l'ordre des Jésuites (parce qu'ils plaçaient l'évangélisation avant les intérêts européens), l'esprit de foi, quittant la religion, s'est mis à animer la ferveur révolutionnaire. Cette ferveur, de concert avec la science, a bouleversé la terre au point de faire de celle-ci une petite planète invraisemblable et précaire au milieu des espaces infinis. Pour en revenir à des horizons bornés, ajoutons que la nature, conçue naguère comme une mère redoutable qu'on prenait plaisir à dévaster, est devenue une fillette fragile et pitoyable que l'homme dispersé, sans religion, n'est plus à même de protéger. Le grand poème de Brault s'intitule: "L'en dessous, l'admirable" Et il se termine ainsi: "Maintenant l'incroyable a pris un air d'horizon, tout proche, comme une espèce de clôture ajourée, un treillis d'admirable matin." C'est le retour, après deux siècles, à la ferveur première. Prométhée de nouveau est enchaîné au rocher.

Longueuil, mars 1976

lettres au DEVOIR

La figure attachante du père Raymond Voyer

Le père Raymond-Marie Voyer, dominicain, professeur à la faculté de philosophie de l'Université de Montréal de 1932 à 1960 et secrétaire de la faculté de 1942 à 1952, est décédé, le 24 mars la semaine dernière, à St-Hyacinthe au Monastère des Dominicains à l'âge de 80 ans.

Ce grand dominicain drapé dans sa tunique blanche avait la stature imposante d'un bédouin de l'Arabie. Ceux qui l'ont connu ne pourront jamais oublier l'intensité et la pénétration de son regard qu'adoucissait la bienveillance de son sourire.

Il a enrichi le blason de l'ordre monastique des Dominicains dont la devise "Veritas" fut l'idéal et le point de mire de sa vaste intelligence.

La puissante personnalité, la densité et la transprance de sa pensée ouvraient à ceux qui ont suivi ses cours de philosophie, une porte sur une science qu'il savait rendre fascinante et limpide avec une extrême simplicité.

Être en contact avec cet homme, c'était déjà un privilège puisqu'il accordait volontiers son amitié dès qu'on sollicitait son aide. Son intérêt se transposait tout naturellement sur le plan spirituel dès que la conversation s'engageait sérieusement sur la religion et que des questions ou des doutes se devinaient chez son interlocuteur. Comme sa vérité était convaincante et quelle joie d'y communier!

Ce religieux dont l'accueil était si chaleureux ne fut pas qu'une grande intelligence. C'était un homme complet, parfaitement équilibré, fervent admirateur de la nature dans laquelle il aimait se réfugier pour y travailler de ses mains; bâtir pour un ami ou grâce à des amis, des retraites qu'il leur cédait dès qu'elles étaient complétées. Il aimait travailler dur et fort, troquant alors sa tunique dominicaine pour la salopette et l'ouvrier adroit qu'il savait être... à la fois défricheur, maçon, charpentier, il était toujours à la recherche d'un nouveau défi.

Ses nombreux amis se disputaient sa présence car cet homme gai et amical était un brillant causeur qui savait écouter. Son intelligence constamment en état d'alerte était toute attentive et présente à chacun de nous et il accordait à chacun la plus totale importance.

Tout jeune prêtre, il fonda à Ottawa "le Caveau" qui fut la manifestation de son intérêt pour les Arts de même qu'il fut l'initiateur dans les années 30, à Montréal, de la Société d'études et de Conférences alors que les jeunes femmes de cette époque commençaient à peine à s'intéresser aux choses de l'esprit.

Il donna son appui, son temps à de nombreux mouvements de jeunesse tel le scoutisme, ce qui le rapprochait des jeunes envers qui il exerçait tant de sollicitude.

C'est avec tristesse que nous l'avons vu doucement céder quelques uns de ses précieux atouts à cette ennemie implacable qu'est la vieillesse.

Mais sa grande intelligence et son caractère d'élite l'ont habité jusqu'à la dernière minute.

Sa foi édifiante et la qualité inaltérable de son sacerdoce n'ont fait que s'accroître et se dresser vers le Ciel telle la flèche d'une cathédrale gothique.

Janine DORVAL BROSSEAU

Montréal, le 31 mars 1976

Le fouillis des assurances

M. le directeur,

Je reçois par la poste une sollicitation d'une maison de vendeurs d'assurance. Ces commerçants m'invitent à assurer ma motocyclette dans le cadre du programme MOTOPLAN T.M. "Il me serait, disent-ils, impardonnable de ne pas être assuré dorénavant."

Qu'est-ce à dire? Qui s'est arrogé le droit de vendre mon adresse à ces "démarcheurs" menaçants? Le gouvernement du Québec. Celui qui, justement, s'apprête à enterrer les recommandations du rapport Gauvin sur l'exploitation des Québécois par l'industrie privée de l'assurance. Ce gouvernement qui se prépare à rendre obligatoire l'assurance-automobile, n'attendant que le signal des maisons d'assurance à qui il vend les listes que lui fournit complaisamment le Bureau des véhicules automobiles.

Si le Parti québécois et la petite bourgeoisie canadienne-française qui l'anime n'avaient pas tout à gagner dans ces tractations, on le verrait sans doute questionner le premier ministre sur une forme de détournement du bien public, de patronage et de coercition du public aussi flagrante. Restent les éditorialistes... quand même un peu prompts à justifier la hausse du coût des assurances immobilières. Le Bureau des Assureurs du Canada fait bien son travail... AUTOBAC, MOTOPLAN, MAXIPROFITS.

Michel MAGNANT

Montréal, le 29 mars 1976.

Une intervention injustifiée de la part de SUCO

M. le directeur,

J'ai été extrêmement surpris de l'intervention de SUCO qui s'érige soudainement comme un mini-suggesto-ministère des Affaires extérieures et qui invite au Canada, avec l'argent des contribuables, des prétendus "ambassadeurs sahraouis" pour une tournée de sensibilisation sur le problème sahraoui. Si Suco a changé de rôle, qu'il nous le dise clairement mais alors qu'on donne à ses agents une meilleure formation diplomatique. Ils ne risqueront pas de détériorer la situation politique déjà tendue à l'intérieur du Maghreb même et, d'autre part, ils éviteront de discréditer le Maroc aux yeux des Canadiens. Si comme tout citoyen libre, on veut donner son opinion, alors qu'on informe et qu'on ne biaise pas la vérité avec les guerriers en mal de batailles. Deux ou trois personnes aveugles ne font pas une personne qui voit.

Yvon LANGLOIS

Ottawa, le 24 mars 1976.

L'IPIC et COOPRIX

Je pensais toujours entendre à cette tribune une voix pour protester au nom des usagers de Cooprix contre la querelle que lui cherche l'institut pour la promotion des intérêts des consommateurs, mais aucune voix plus autorisée que la mienne ne s'élevant, je veux clamer ici deux choses.

La première, c'est mon incompréhension de la bêtise d'une assemblée générale qui peut se laisser manipuler par une petite clique pour changer un conseil d'administration. A cette réunion annuelle qui eut lieu le mois dernier comment l'IPIC a-t-elle pu faire croire aux gens que lui seul assurait la défense du consommateur quand on sait que la coopérative de Montréal fut mise sur pied précisément pour promouvoir les intérêts des usagers?

Quand on pense à tout l'argent qui s'engouffre à l'item nourriture dans les familles canadiennes on se prend à rêver de récupérer ces sommes pour nous en donner le bénéfice sous forme de ristourne sur les prix plutôt que d'aller enrichir quelques magnats étrangers. C'est dans cet esprit que Cooprix fut organisée. Comment l'IPIC peut-il insinuer et essayer de faire croire aujourd'hui qu'il veut défendre le consommateur contre la COOP? C'est aberrant! Et dire que c'est avec les vingt-cinq sous perçus sur nos commandes dans les magasins cooprix que l'IPIC peut se payer des salaires et faire son travail d'analyse. S'il se limitait à cela et n'entravait pas l'essor de l'organisme qui lui donne asile, je trouve qu'il ferait bien mieux son travail.

La seconde chose que je veux dire c'est ma tristesse de constater notre bêtise. Une organisation valable démarre chez-nous pour garder notre argent entre nos mains, ce puissant levier économique qui permet à un peuple de se tenir debout, et cela tout en nous faisant réaliser individuellement de sérieuses économies. Tout de suite, des querelles intestines fomentées par des québécois viennent briser ce bel élan. Huit mille cinq cent coopérateurs recueillis par un travail bénévole pour asseoir financièrement la COOP de Montréal, un nouveau magasin ouvert, des comités coopératifs organisés, voilà un travail gigantesque abattu en quelques mois. Ce travail est dû à l'action éclairée et missionnaire de l'équipe de M. Jean-Jacques Chagnon, le premier président.

Pourquoi fallait-il qu'une petite troupe mue par des buts moins désintéressés vienne faire du grabuge et fasse tomber les meilleurs serviteurs de l'oeuvre...

Il me suffit de Cooprix pour promouvoir mes intérêts. C'est à elle et non à l'IPIC que je dois économies et satisfaction depuis que je la fréquente.

De grâce, coopérateurs, ouvrez l'oeil pour que l'IPIC ne vienne pas compromettre ce qui a si bien commencé.

Monique DUFRESNE

Montréal, le 30 mars 1976.

Le service de santé de Montréal fait un véritable effort d'éducation

M. André Payette,
Format 60,
Radio Canada

Nous avons apprécié l'émission du 16 mars 1976, qui nous éclairait sur les maladies contagieuses qui ne sont pas aussi inoffensives que ça. Nous avons pris conscience du peu d'intérêt du ministère au sujet de la prévention.

Nous voulons vous rappeler que le service des affaires sociales de la Ville de Montréal, Programme Santé (anciennement Service de Santé de la Ville de Montréal) a consacré plus d'un demi-siècle à faire de la prévention et de l'enseignement auprès du public. Le service ci-haut mentionné n'a jamais reçu l'appui du gouvernement pour faire connaître notre service. Nous déplorons que vos recherchistes n'aient pas poussé plus loin leur investigation au sujet de la prévention qui se fait actuellement par le service de santé à Montréal.

Nous espérons que vous pourrez faire une mise au point dans une émission subséquente. À la veille d'être intégré au Département de Santé Communautaire, nous voulons souligner tout le travail monstre que nous avons fait dans l'ombre.

Les infirmières du district Sanitaire Maisonneuve, Service des Affaires Sociales,

Françoise GEOFFROY, Louise PARADIS, Thérèse SOUCY, Rosalie PELCHAT, Louise BABIN, Cécile DION, Maud MERCIER, Gemma BARRETTE, Marcelle GAUTHIER, Antoinette RICHARD, Françoise ROULEAU, Huguette LOQUEM, Réjeanne LAFORGE, Marjolène BENOIT

Montréal, le 26 mars 1976

bloc-notes

Triple record olympique

L'administration Drapeau-Niding-Lamarre-Taillibert n'a pas encore publié le document irréfutable que le maire de Montréal a promis à la Chambre de commerce et prouvant noir sur blanc que la situation financière de la métropole est toujours digne de la confiance des investisseurs et des banquiers. Heureux retard, qui permettra à la Ville de rajuster ses chiffres et d'y incorporer, dès le budget qui vient, une dette olympique de $200 millions, modeste "part" que Québec vient de laisser à la ville-hôte des Jeux de 1976.

En confirmant cette nouvelle, le ministre des Affaires municipales et tuteur des installations olympiques, M. Victor C. Goldbloom, a pris soin d'ajouter que Québec ayant déjà remboursé à Montréal $225 millions de dépenses olympiques, la Ville devra, dès cette année, faire son deuil des subventions qui lui avaient permis ces derniers exercices de boucler le budget sans catastrophe fiscale. C'est annoncer en même temps trois mauvaises nouvelles d'égale importance:

1) Québec ayant donné à Montréal un soulagement moindre que s'y attendaient les milieux financiers ($225 millions au lieu de $375 millions), Moody's va réviser son beau grand "A" à la baisse, ce qui va faire rajuster à la hausse le taux d'intérêt des prochains emprunts de la Ville;

2) Québec lui coupant ses subventions, Montréal va devoir recourir à une substantielle hausse de taxes pour faire face à ses dépenses ordinaires et aux petits extras qui vont s'y ajouter avec l'été olympique;

3) La dette de la Ville va s'enrichir d'une modeste tranche supplémentaire de $200 millions (elle était déjà rendue à plus de $1.14 milliard en date du 15 octobre dernier, à la veille de l'émission de $50 millions à 9.75% pour cinq ans), fardeau qui va ajouter quelque $30 millions aux quelque $100 millions que nous coûte ces années-ci le service annuel de la dette, intérêts et capital.

À cette date, dans le prospectus de cette émission d'obligations, la Ville avouait un rapport de 16.4% entre sa dette et sa valeur imposable; c'est à cette époque que Québec intervenait avec la Régie des installations olympiques pour sauver le crédit de la Ville. Moody's trouve que le rapport devrait être de 12% au maximum, cependant qu'au service des Finances de la Ville on soutient qu'il pourrait aller jusqu'à 20%. Au train où s'empilent les dettes, c'est Montréal qui va atteindre sa limite ultime, et Moody's qui va devoir réviser sa cote d'excellence mitigée.

M. Goldbloom, impuissant à réduire le déficit, a dû finalement reporter sur le dos de Montréal $150 millions de plus que ce à quoi s'attendaient les milieux financiers. Ceux-ci auraient maintenu leur confiance si la facture olympique connue avait été de l'ordre de $50 millions. En obligeant la Ville à assumer et à refinancer $200 millions, le ministre des Affaires municipales a montré la limite au-delà de laquelle Québec ne pouvait subventionner l'abime olympique.

Or, même si le remboursement annuel du capital et des intérêts de la dette olympique de Montréal ne vient pas dès le prochain budget grever les revenus de la Ville, la métropole va faire face à une situation invivable: ses revenus naturels n'augmentent pas au rythme de l'augmentation "naturelle" de ses dépenses. Le rôle d'évaluation des propriétés imposables pour le prochain budget n'a enregistré qu'un accroissement de 11% environ. Cette année-là encore, la Ville aurait dû compter sur les secours spéciaux du gouvernement provincial pour boucler son budget. Non sans quelque raison, le ministre des Affaires municipales trouve qu'une municipalité qui a déjà reçu $225 millions de Québec ne saurait encore tendre la main dans la même direction. Autant dire que l'hôtel de ville va tendre la main vers les goussets des contribuables.

A plus long terme, les perspectives ne sont pas plus réjouissantes. La dette olympique va majorer de 30% peut-être le fardeau du service annuel de la dette. Tous les autres emprunts vont en souffrir, soit qu'on les retarde au prix d'une sérieuse détérioration des équipements et des services municipaux, soit qu'on doive les contracter à un taux d'intérêt de "risque". La métropole va s'engouffrer alors dans une spirale infernale: le manque de ressource va chasser la qualité de la vie; la baisse des services va chasser les résidents et avec eux la valeur foncière qui est encore l'assise du trésor municipal.

On comprend mieux, dans ce contexte, ce qu'a voulu dire le rapport Castonguay en soulignant l'inquiétude des contribuables montréalais à l'égard des finances "exactes" de leur Ville et les répercussions qu'il y a lieu de craindre parmi les investisseurs qui fuient les villes où ils appréhendent une crise fiscale.

La métropole, comme la banlieue, peut contremander l'usine d'épuration des eaux et les prolongements du métro; mais la Ville et la CUM vont-elles congédier des policiers ou des pompiers pour comprimer leur masse salariale et faire face aux augmentations de traitements qu'ils vont continuer de réclamer?

A la lumière de l'expérience historique de Montréal, m'est avis qu'il va falloir, surtout si le bâtiment ralentit après l'été, garder l'armée proche du Champ-de-Mars!

Une performance humiliante

Bien entendu, il est défendu de féliciter, même en bloc-note, les cinq gunmen qui, sans verser de sang, sans matraquer personne, sans provoquer d'accident de circulation, ont soulagé la Brink's d'une fortune trois fois millionnaire. Tout autant, il est interdit de pleurer la perte-record ainsi enregistrée dans les annales du crime bancaire, étant donné les profits exorbitants que les banques ont arrachés à leurs débiteurs ces dernières années. Renonçant donc à la critique morale, sauf pour signaler la pingrerie des récompenses promises aux délateurs, il faut plutôt s'attarder aux dimensions techniques de ce coup du siècle.

Beaux joueurs, les enquêteurs de la police de la CUM ont dû d'abord reconnaître le caractère hautement professionnel de cette opération, dont les moyens, la célérité, l'efficacité et le succès portent la marque des rares maîtres dans le domaine. En fait, si peu nombreux sont les experts capables d'une telle audace et d'une si parfaite minutie, toutes militaires, que les limiers de la Communauté urbaine épluchent le court bottin des gentlemen qui ont fait la Brink's ou ses concurrents en Amérique du nord dans les dernières décennies.

Après avoir abattu les trop simples voleurs de banques, stupides au point de confier à l'écoute électronique leur plan d'attaque; après avoir réussi à rattraper la technologie plus avancée du hold-up par otage, la police a dû lever son chapeau.

L'humour du commando aura toutefois été moins prisé dans les hautes sphères policières et militaires qui prétendent avoir enfermé le Montréal olympique dans un filet impénétrable. Passe encore que les détrousseurs fassent main basse, parmi les petites coupures, sur quelques piécettes olympiques. Ils eussent dû s'abstenir de laisser derrière eux un canon de DCA et plein de munitions, comme rêvent d'en faire passer dans l'île tous les terroristes connus et inconnus du grand comité de Sécurité olympique. C'était déjà faire montre d'insolence que de prouver qu'on peut percer un blindé et s'y ballader de la rue Saint-Jacques à l'Île-des-Soeurs, sans qu'il faille étaler en public la facilité avec laquelle on peut attaquer à l'armement lourd en pleine cité olympique.

Il va sans dire, au COJO et dans l'armée, les dirigeants prient le ciel de n'avoir affaire qu'à d'authentiques voleurs de banques, intéressés à l'argent autant que les constructeurs olympiques, et non pas à ces inqualifiables commandos politiques, qui ne mettent la main aux sacs de la Brink's ou aux rançons que pour financer leurs mouvements de libération ou d'agitation politiques.

En l'absence de "communiqué", cependant, un doute cruel persiste, que n'aide pas à dissiper l'incertitude où l'on en est encore quant à la provenance de l'armement lourd: le canon anti-aérien a-t-il été pris à même les stocks de l'armée canadienne? A-t-il plutôt été emprunté aux États-Unis et passé à travers cette frontière hautement surveillée qu'est devenu, à l'approche des Jeux, le 45e parallèle?

L'inquiétude est d'autant plus grande qu'avec une telle concentration de forces policières à Montréal, les bandits auraient dû normalement éviter la métropole et déménager plutôt leurs opérations à but lucratif dans la région de Toronto ou de Vancouver. Si les bandits de la Brink's n'en sont pas de vrais, la sécurité olympique s'annonce mal; s'ils en sont d'authentiques, ils ont donné un bien mauvais exemple à ceux qui commençaient à croire que Montréal était devenu imprenable... A moins qu'il ne se soit agi de gangsters américains peu respectueux du caractère sacré qui enveloppe maintenant la cité ou, au contraire, d'as à ce point conquis par l'appel du dépassement qu'ils ont voulu y établir un record dans leur discipline. La 21e olympiade établissant des prouesses en matière d'exploitation financière, avouez que ce sport d'élite pouvait prétendre y figurer avec éclat.

Ne regardons pas à la somme — qu'est-ce que $2.8 millions à Montréal à l'heure où la sécurité va en coûter peut-être $100 millions — mais à la performance. Le défi est lancé. Qui va maintenant le relever?

Jean-Claude LECLERC

propos d'actualité

Au fur et à mesure que nos travaux progressaient et, devant l'ampleur des faits révélés par notre enquête, certains analystes ont parlé de "crise de moralité", de "crise d'autorité", de "crise de leadership". Pour moi, il s'agit d'abord d'une crise de responsabilité qui nous implique tous. Il semble que l'on ne rapporte plus à sa propre responsabilité individuelle les actes que l'on pose dans l'exercice des fonctions pour lesquelles on a été désigné.

On fraude l'État, on vole ou on mutile un compagnon de travail, on ment publiquement et l'instant d'après, on se donne bonne conscience en se livrant à ce qu'il est convenu d'appeler des "bonnes oeuvres" ou en assistant à la grand-messe avec sa femme et ses enfants. La preuve faite devant nous a révélé de cyniques agissements de cette nature qui n'ont certes pas valeur de modèle pour les jeunes générations qui poussent.

Robert Cliche,
Collège Jean-de-Brébeuf,
19 janvier 1976.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année, six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Les audiences du CRTC à Montréal

Les émissions de "lignes ouvertes" et les fumistes de la santé

par AUGUSTIN ROY

Au nom de la Corporation professionnelle des médecins du Québec dont il est le président, le Dr Augustin Roy a vigoureusement dénoncé, devant le Conseil de la Radiotélévision canadienne qui siège cette semaine à Montréal, le charlatanisme auxquels donnent souvent lieu les émissions de "lignes ouvertes" à la radio. Il a également formulé plusieurs suggestions en vue de corriger une situation qu'il qualifie de dangereuse pour la qualité de l'information offerte au public. Voici des extraits du mémoire présenté au CRTC par le Dr Augustin Roy.

S'il est exact que l'information doit servir le public, elle se doit être livrée par des personnes qui ne se serviront pas des ondes pour leur profit personnel, en allant jusqu'à induire les auditeurs en erreur. Prenant comme exemple l'utilisation du téléphone à la radio, je m'aperçois, à cause de certaines faiblesses des "lignes-ouvertes", que ce genre d'émission est une arme à double tranchant. Bien sûr, les "lignes-ouvertes" peuvent servir à véhiculer de l'information tout en établissant une rétroaction des auditeurs, mais il arrive trop fréquemment que ces émissions soient animées par des personnes mal préparées et ce qui est plus grave encore pour des périodes de temps trop longues. Les "lignes-ouvertes" peuvent ainsi déformer dangereusement la véritable information et représenter un danger pour le public. Voici quelques faits militant en faveur d'une amélioration de ce genre de programmes.

J'ai entendu à plusieurs reprises des individus diffuser sur les ondes d'un poste de télévision privé de Montréal et de postes de radio de l'information totalement fausse sur la vaccination et l'immunisation. Et pourtant, cela se produit au moment même où nos gouvernements dépensent des sommes considérables pour éliminer plusieurs maladies au moyen de ces méthodes de prévention admises scientifiquement. Allons-nous laisser des fumistes tenter de détruire au Québec l'effort des Jenner, Pasteur, Koch, Salk, Sabin etc.? Grâce aux patientes recherches de ces hommes de génie, on a réussi à contrôler ou enrayer des maladies mortelles ou débilitantes. Qu'on pense seulement à la variole et à la poliomyélite qui ont fait des milliers de morts et d'infirmes au Québec avant l'utilisation massive de la vaccination. **Ce que nous ne savons pas contrôler, c'est le dangereux "charriage de gratuités" diffusé par certains charlatans qui se servent des ondes.** Pourtant la plupart des quelques savants dont je viens d'énumérer les noms, ont consacré une grande partie de leur vie à chercher des moyens d'améliorer la santé et le bien-être de l'humanité. Ils ont mérité notre respect et notre admiration et pendant ce temps, des ignorants vont se permettre, en quelques heures de diffusion, d'induire les gens en erreur sur les effets des vaccins.

On aura beau nous répondre que ces stations privées de télévision ou de radiodiffusion offrent, dans la mesure du possible, aux professionnels de la santé un droit de réplique à ces fumistes, **mais là n'est pas le remède à la santé de l'information car le mal est difficile à réparer.** Il est évident que nous ne pouvons pas passer notre temps à nous rendre à l'un ou l'autre des studios de radio ou de télé pour donner l'autre version des faits. Les gens qui suscitent de tels débats le font la plupart du temps pour leur profit personnel et l'intérêt de leurs entreprises. La corporation que je représente est disposée, en n'importe quelle occasion, à répliquer ou à participer à des débats télévisés ou radiodiffusés, en tant qu'elle aura à faire face à des individus qui acceptent ce que la science a déjà prouvé d'une façon irréfutable.

L'acupuncture, l'hypnose, la méditation, la naturopathie et la parapsychologie par exemple ne sont pas nécessairement des domaines totalement dépourvus d'intérêt. Plusieurs centres de recherche étudient ces activités ou techniques pour savoir si elles ont une certaine valeur. On ne nie pas par exemple l'importance d'une bonne nutrition mais nous n'avons pas besoin de naturopathes, sortis de nulle part, pour dire ce que tout le monde sait ou diffuser des théories farfelues. L'acupuncture telle qu'on la pratique en Chine a probablement des choses à nous offrir et nous nous y intéressons. C'est cependant loin d'être une panacée comme on a tenté de le faire croire au public en allant même jusqu'à faire des démonstrations stupides à la radio ou à la télévision. **Le malheur dans toutes ces histoires, c'est que les charlatans profitent de l'ignorance et de la naïveté des auditeurs pour leur vendre des théories ou des techniques supposément miraculeuses.** Une telle utilisation des ondes est inacceptable.

A la lumière de mon expérience, il me semble que ces stations privées françaises sont beaucoup plus préoccupées par l'aspect spectaculaire que peuvent offrir ces charlatans de la santé, que par la diffusion d'une information objective qui ne vise que l'intérêt de la population. Je ferai remarquer que nous n'avons pas, dans le cas de la presse écrite, à déplorer de telles situations. Au contraire, cette dernière aide à démasquer des imposteurs en informant le public du ridicule de leurs simagrées. Serait-ce dû au fait que les journalistes de nos quotidiens ont plus de connaissances que certains animateurs des ondes? Aussi, vous n'êtes pas sans savoir que la radio privée anglaise de Montréal, de même que la radio française de Radio-Canada, ne ressentent pas le besoin de faire appel aux charlatans pour donner un aspect spectaculaire à leurs émissions.

En passant, je note également que les câblodiffuseurs se veulent tout aussi généreux à l'égard de ces dangereux fumistes de la santé. N'est-il pas possible pour ces gestionnaires des ondes privées de combler leur programmation avec des émissions plus substantielles et moins compromettantes?

Je suis persuadé, qu'une enquête personnelle permettrait aux membres du CRTC de découvrir qu'un bon nombre de personnes ont utilisé durant les six ou sept dernières années les ondes de la radio ou de la télévision privée, non pas pour servir l'intérêt public par une information objective, mais pour promouvoir leur carrière très lucrative. En effet, outre les devins, des astrologues, des cartomanciens, il y a aussi des prétendus para-psychologues comme monsieur Claude Reinhart (nom de circonstance), un ancien nouvelliste d'un poste de radio du sud-ouest de Montréal, qui sur les ondes de la radio et de la télévision sont venus et maintes reprises tromper le public. Mon expérience me permet d'affirmer à ce sujet que le but visé par ces individus est uniquement de s'enrichir en exploitant honteusement l'incroyable naïveté d'un grand nombre de personnes parmi les plus démunies et les plus défavorisées. Leur passage à la radio ou à la télévision leur permet d'emplir leur bureau ou des suites dans les hôtels et même des sous-sols d'église. De plus, en étant ainsi invités sur les ondes, ils se font une publicité qu'ils ne pourraient autrement se permettre et en profitent même pour donner leur adresse et leur numéro de téléphone.

Quelques remèdes

Plusieurs personnes compétentes pourraient être invitées à titre de consultants par la régie des ondes publiques et aider à préparer une réglementation ou un code d'éthique sur l'utilisation des "lignes-ouvertes". Le laisser-aller du Conseil de la radiotélédiffusion canadienne, au nom d'une "philosophie libérale", a indirectement permis la prolifération d'un trop grand nombre de marchands d'illusions sur nos ondes. **Pourtant, je le répète, on n'assiste pas à un phénomène semblable du côté de la presse écrite, ni à la radio de CBF ou encore à la radio anglaise de la métropole.**

Je voudrais proposer quelques suggestions qui pourraient sûrement améliorer la qualité des "lignes-ouvertes" et des entrevues télévisées.

1) Qu'on cesse une fois pour toutes d'engager des animateurs superficiels qui cherchent trop souvent le profit dans l'exploitation de la nouvelle à sensation. Je me demande, comme plusieurs, si la course aux cotes d'écoute n'est pas significative dans ces cas?

2) Que les animateurs de "lignes-ouvertes" soient triés sur le volet et soient munis d'une vaste culture générale. Par exemple, un stage en journalisme écrit, dans un quotidien sérieux, pourrait être un des prérequis avant de céder un micro à un titulaire de "ligne-ouverte".

3) Que les émissions à "sujet libre" soient éliminées et qu'on se limite à traiter de questions précises qui préoccupent le plus grand nombre de citoyens; car il n'est plus possible pour un journaliste d'être très bien préparé sur tous les sujets tous les jours.

4) Que les animateurs de "lignes-ouvertes" soient assistés par des spécialistes, afin de mieux renseigner le public lorsque la matière traitée est trop compliquée.

5) Que soient totalement éliminées les émissions où des charlatans ont été mis au monde et se sont engraissés grâce à la générosité ou à la naïveté des stations privées de radio, de télé et du câble.

6) Que les personnes qui appellent lors d'émissions de "lignes-ouvertes" soient obligées de s'identifier correctement de façon à éviter des injustices flagrantes favorisées par l'anonymat des "appelants". Qu'en corrolaire les postes de radio s'organisent pour être en mesure de contrôler l'identité de ces personnes.

Si la Société Radio-Canada et les stations anglaises ont été capables de prouver qu'il était possible d'animer correctement des "lignes-ouvertes", je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas exiger la même qualité de diffusion de la part de l'entreprise privée française. Une telle décision serait d'autant plus utile pour la santé de l'information que pour la santé publique. C'est par respect pour notre société que des règlements devraient être édictés pour régir les "lignes-ouvertes". Il est important de réaliser les dangers que représentent les divers "conseils" sur la santé qui sont prodigués régulièrement sur un certain nombre de "lignes-ouvertes". Je ne veux pas qu'on interprète ce mémoire comme un blâme inconsidéré de tous les animateurs ou animatrices de "lignes-ouvertes", ni de tous les postes qui utilisent cette méthode de communication. Je veux simplement attirer l'attention du CRTC sur un problème sérieux auquel il est de son devoir de trouver une solution.

lettres au DEVOIR

Peut-on croire en l'Union nationale ?

M. Maurice Bellemare,
chef de l'Union nationale,

Depuis la dernière élection générale provinciale, j'ai beaucoup observé et réfléchi. — Mais les événements se précipitent tant que tout esprit sérieux s'inquiète et attend quelque geste sauveur propre à mater notre province dans une course effrénée vers quelque catastrophe.

J'ai toujours entretenu une confiance inébranlable en l'Union nationale, parce que j'y ai toujours vu et y vois encore le cadre où peuvent se savoir le mieux respectées, sans risque d'aventure hasardeuse, mes plus nobles et plus profondes aspirations.

L'Union nationale me suffit, parce que le nationaliste que je suis croit de tout son coeur qu'il peut, uniquement en ce parti et par ce parti, faire valoir et propager ses convictions quant à la survie et à la vie de la culture française. — Ailleurs, ne court-on point trop de risques à révasser d'indépendance? — Ou encore, à piétiner vers une assimilation où croulent certaines de nos plus nobles ambitions que seuls des hommes énergiques, épris d'une mystique de fidélité à soi-même, peuvent vraiment défendre?

Or, personnellement libre de tout parti ou fédéraliste ou indépendantiste, je prétends dépenser mes énergies en servant mes compatriotes selon une philosophie qui échappe à des attitudes extrémistes.

Ainsi notre tâche dans un immense pays nous reste toujours la plus salutaire, pourvu que nous n'oubliions pas que notre force réside d'abord en nous-mêmes, dans une fidélité absolue aux grands principes qui doivent guider notre action.

Vos succès personnels, le vif éclat des divers ralliements de notre parti disent suffisamment la confiance que l'on nous garde.

Certes tous ceux qui désirent enrichir les forces de l'Union nationale sincèrement et honnêtement doivent être cordialement reçus; mais je crois que l'honnêteté exige que l'on songe d'abord à nos partisans chez qui l'on peut certes déceler les chefs propres à nous diriger tous en de nouvelles luttes orientées vers le bonheur de nos compatriotes.

J'ai toujours considéré l'Union nationale, même en ces moments où certains visionnaires annonçaient le dernier clou de son cercueil, comme notre suprême ressource. — Non! Loin de là, surtout si notre espérance s'érige à la lumière de notre propre raison et sur le dynamisme de notre propre coeur: car là, se trouve la condition essentielle de nos combats et de nos victoires.

M. Bellemare, vous avez exprimé votre décision de quitter la direction de l'Union nationale; quel que soit votre successeur, je lui souhaite votre enthousiasme, ce feu sacré que je vous ai toujours connu; je lui souhaite surtout cette sorte de mystique qui fait que l'on se donne vraiment corps et âme à servir une cause sublime, mais toujours difficile.

En ces lignes, j'ai voulu vous rappeler pourquoi, à mon sens, tout citoyen du Québec, quel que soit son âge, pouvait avoir foi en l'Union nationale.

Léopold GAGNER,
écrivain et professeur.
Montréal-Nord, le 22 mars 1976.

Des problèmes qui ne devraient pas dépasser l'ingéniosité humaine

Je veux vous parler de l'extrême cruauté que les chasseurs font subir aux bébés phoques. Il sagit des phoques sellés. Cette race de phoque immigre aux rives occidentales de l'Atlantique tous les ans pour se reproduire. Ici ces pauvres petits animaux sans défense se font massacrer d'une manière inhumaine. C'est difficile à croire que les humains, la race la plus intelligente et développée au monde soient capables de faire des choses si méchantes.

Les chasseurs attrapent les bébés phoques avec des grands bâtons munis de crochets de fer. Ensuite ils les lancent dans un paquet avec d'autres petits blessés. Pendant que les petits phoques saignent affreusement ils se font assommer ou pour gagner du temps les chasseurs les ouvrent avec des couteaux sans mettre fin à leur misère et ils arrachent les peaux. Les bébés phoques sont à la merci des chasseurs car ils ne savent pas nager. Leurs parents ne peuvent pas les aider car eux aussi n'ont rien pour se défendre. Imaginez-vous ce que ces pauvres mères ressentent quand elles regardent leurs enfants souffrir comme ça. C'est effrayant mais cela est la vérité. C'est pour cette raison que je vous écris, afin que vous m'aidiez à faire cesser cette tuerie. La vie à l'état sauvage perd sans cesse du terrain. C'est notre responsabilité de sauvegarder le peu qui en reste pour que les enfants plus tard aient un bon exemple de notre génération et qu'ils puissent vivre dans un monde uni et plein d'amour comme Dieu l'a entendu. Etant humains nous devons protéger ceux qui sont sans défense comme les bébés phoques. Dans un univers où les hommes ont atteint la lune, les petits problèmes biologiques, économiques et politiques soulevés par l'abolition de la chasse ne devraient pas dépasser l'ingéniosité humaine.

Diane GOSSELIN
Ville Emard, mars 1976

L'opposition et les négociations du secteur public et para-public

M. Robert Burns,
leader parlementaire
du Parti québécois,

Lors de l'assemblée générale du Syndicat des Employés de la Maison Rouyn-Noranda Inc., tenue le 16 mars 1976 à Rouyn-Noranda, il a été proposé et accepté que chaque syndiqué verse la somme de un dollar par jour de travail dans la caisse du parti officiel de l'opposition, et ce jusqu'à la signature de la convention collective dans le secteur public et para-public, où jusqu'au moment de la grève générale.

Nous considérons que l'opposition officielle se doit de défendre les travailleurs contre un gouvernement tout-puissant, qui étant à la fois juge et partie dans les présentes négociations, tente par tous les moyens d'écraser les travailleurs tout en trompant la population par une publicité que nous jugeons trompeuse et malhonnête.

Comptant sur votre honnêteté, nous vous demandons de faire savoir à la population l'envers de la médaille des négociations que le gouvernement Bourassa cache.

N' oubliez pas que cet argent gagné par le peuple doit servir le peuple et même si vous êtes peu nombreux, en vous tenant debout le peuple vous verra.

Jacques ROCHETTE,
président du Syndicat des
employés de la Maison
Rouyn-Noranda Inc.
Rouyn, le 19 mars 1976

FAVIC organise un colloque:
"COUPLE GARDE FOU OU FOU DE RAGE"
• VOUS qui travaillez dans le domaine du couple.
• VOUS êtes invité à partager vos interrogations sur la place du couple dans la société.
3-4 AVRIL.
Hôtel de la Salle, 1240 Drummond, Montréal.
Inscription: 9.00h.
Coût: $5.00

BIENTÔT
Librairie Garneau Ltée
Guy Delorme est de retour

Une session intensive sur
L'APPRECIATION DU PERSONNEL
PAR SIMULATION (A.P.S.)

Clientèle visée:
Cette session s'adresse à ceux (directeurs du personnel, responsables de la sélection, responsables de la formation, managers) qui désirent acquérir des façons nouvelles et efficaces d'évaluer le potentiel des cadres pour des fins de sélection, de promotion, d'orientation de carrière, d'identification des besoins de formation.

La méthode de l'A.P.S.
La méthode proposée est celle de l'Appréciation du personnel par simulation ("assessment center") qui utilise un agencement original de techniques et de ressources, privilégiant la simulation pour détecter le potentiel des individus à occuper des fonctions de cadres spécifiques.
En utilisant l'A.P.S., les individus sont amenés à démontrer, dans des mises en situation, ce dont ils sont capables. On se fie alors davantage à ce qui est démontré, observable du potentiel d'un individu, qu'à ce qu'il peut en dire, ou à ce qu'on peut en inférer par des tests ou des entrevues.

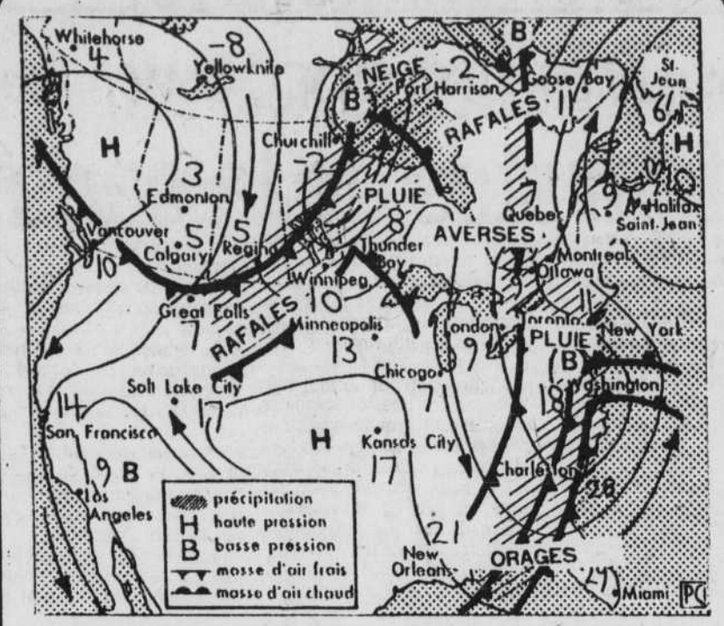
Objectifs proposés aux participants:
La session permettra aux participants:
a) de maîtriser les concepts reliés à l'A.P.S.
b) d'apprendre à tuiliser eux-mêmes cette méthode.

DATES: 3-4-5-6 mai 1976
ENDROIT: Centre Montfortain, Montréal
FRAIS DE PARTICIPATION: $100.00 par personne
FRAIS DE SÉJOUR: Environ $20.00 par jour, incluant chambre et repas.
POUR INFORMATION ET INSCRIPTION:
Le Centre de Formation et de Consultation
822 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.
Michèle Gagnon
1-514-526-9405
2336, chemin Ste-Foy, Ste-Foy, Québec.
Charlotte Martineau
1-418-658-5346

Quand on a les moyens

On a le V.S. à $13.45
le V.S.O.P. à $15.95
et le Napoléon à $37.25
COURVOISIER COGNAC
Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon
Représenté par la compagnie
J. M. Douglas International

la météo



On prévoit la persistance du temps nuageux associé avec l'approche d'une perturbation maintenant sur le sud-est des États-Unis. Une zone de pluie passagère recouvrira le sud-ouest québécois. Les températures demeureront près de la normale saisonnière.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de Pontiac, Témiscamingue: nuageux avec pluie passagère se changeant en neige fondante en après-midi. Minimum la nuit dernière 2. Maximum près de 5. Aperçu pour demain: plutôt nuageux et plus froid.

Régions des Laurentides, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: nuageux avec pluie passagère et venteux par moments. Minimum la nuit dernière 0. Maximum 4 à 7. Aperçu pour demain: nuageux avec chutes de neige.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est: nuageux avec pluie passagère. Risque d'orages en fin de journée. Minimum la nuit dernière près de 3. Maximum 6 à 8. Aperçu pour demain: plutôt nuageux et plus froid.

Régions de Québec, Trois-Rivières, de Rimouski, de Gaspé: nuageux avec pluie ou bruine passagère. Venteux par moments. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum 4 à 6. Aperçu pour demain: nuageux avec averses.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles: nuageux avec pluie passagère. Venteux par moments. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum près de 2. Aperçu pour demain: nuageux avec averses.

suites de la première page

SPICER

le quart de ce qu'Ottawa a dû consentir à payer cette année pour la seule rémunération des remplaçants de fonctionnaires inscrits au cours de langue.

Finalement, dans le cadre des "projets spéciaux", le rapport encourage le gouvernement fédéral à y aller d'une contribution plus généreuse qui l'éloignerait du modèle administratif à frais partagé avec les provinces. "Il pourrait être d'autant plus rentable de faire passer ces crédits à $22 millions (le double du seuil actuel) dès avant 1979, date à laquelle commencerait l'élimination progressive de la formation linguistique élémentaire offerte aux fonctionnaires fédéraux," note le rapport.

Dans le synopsis annuel qu'il dresse des différents ministères et agences du gouvernement fédéral, le commissaire aux langues note comme encourageant le progrès lent mais sûr des francophones dans la fonction publique fédérale. "Cette progression ne justifie ni les sombres réflexions des francophones qui réduisent tout à un complot ourdi par les "Anglais", pour les cantonner dans le maniement du balai de père en fils, ni le complexe de persécution des anglophones qui imaginent une mainmise totale des francophones sur la chose publique," écrit en début de rapport et dans le style imagé qui lui est propre M. Keith Spicer.

"Mesuré à l'étalon arbitraire et un peu risqué des chiffres absolus du rescensement, leur nombre n'est plus très loin aujourd'hui de correspondre à leur "juste part" des emplois fédéraux puisqu'ils en occupent le quart... même s'ils tendent encore à se concentrer au pied de la pyramide hiérarchique," de constater le document annuel du commissaire.

Ainsi arrondie au nombre entier, entre 1971 et 1975, les francophones ont accru leur représentativité de 16 à 21 pour cent dans la catégorie "administration et service extérieur"; de 11 à 18 pour cent dans celle de "scientifique et professionnelle. Dans la catégorie huppée de "direction", leur pourcentage s'est haussé de 17 à 20 points depuis deux ans.

Afin de stigmatiser les hauts lieux d'unilinguisme anglais dans la fonction publique fédérale, le cinquième rapport annuel se donne une saveur olympique en distribuant les médailles, les rosettes, les béquilles et la chope du "parfait salonard de stade" aux ministères et agences méritants.

Ainsi si le bilinguisme a fait certains progrès au sein de la Gendarmerie royale du Canada il faut noter avec étonnement que deux ministères dont les portefeuilles sont occupés par des Canadiens français reçoivent les plus noirs reproches: Environnement et Approvisionnements et Services!

De tous les ministères détenus par des Canadiens français (sept en tout depuis la démission de M. Ouellet), seul M. Chrétien au Conseil du trésor se mérite une médaille de bronze pour service rendu à la cause du bilinguisme au sein de son ministère.

Aussi étonnante est la perte de vitesse du bilinguisme constatée par le bureau du commissaire sur la colline parlementaire elle-même. Les services aux députés, aux sénateurs, aux journalistes et aux visiteurs de passage et dont la responsabilité incombe à l'Orateur de la Chambre, M. James Jerome, se voient octroyés une béquille à titre de trainards du bilinguisme.

Au chapitre des districts bilingues au pays, le rapport lance "deux mises en garde toutes amicales contre certains risques que la conjoncture politico-économique actuelle fait peser sur eux." La première à trait au coût des infrastructures bilingues à créer dans chacun de ces futurs districts; la deuxième recommande une meilleure approche dans la campagne d'information qui doit précéder la mise en place de ces districts afin d'éviter des ressacs anti-français dus à un effet de surprise.

1er avril

par la PC et l'AP

Il y a 34 ans aujourd'hui, le 1er avril 1942, on instituait le rationnement de l'essence et les Canadiens voyaient apparaitre les premiers carnets de rationnement. La production de voitures neuves et de pneus avait déjà été suspendue et on fixait une vitesse maximum de 40 milles à l'heure à la grandeur du pays. Plus tard la même année, des cartes de rationnement étaient émises pour la nourriture et demeuraient en vigueur pendant cinq ans. Même après le jour de la victoire en Europe, les rations de sucre et de viande étaient réduites. La dernière restriction, sur le sucre, fut abolie le 2 novembre 1947.

1975 — Jugé à Washington pour corruption, M. John Connaly, ancien secrétaire américain au Trésor, est acquitté.

1974 — Après étude minutieuse des photos transmises par Mariner 10, les scientifiques arrivent à la conclusion que Mercure ne possède pas de lune.

1971 — Le président Nixon ordonne que le lieutenant Calley, reconnu coupable de meurtre dans le massacre de My Lai, sorte de prison et soit mis aux arrêts de rigueur en attendant d'être jugé à nouveau en appel.

1967 — Le pape Paul VI et le vice-président américain Humphrey discutent du Vietnam et d'autres questions mondiales au cours d'une entrevue, au Vatican.

1966 — Une victoire travailliste aux élections législatives britanniques donne un nouveau mandat à Harold Wilson à la tête du gouvernement.

1964 — François Duvalier se proclame, président haïtien à vie.

1945 — Les forces américaines débarquent à Okinawa.

1939 — Le général Franco annonce la fin de la guerre civile: les Etats-Unis reconnaissent son gouvernement.

1933 — Début des persécutions de juifs en Allemagne.

1918 — Création de la Royal Air Force britannique.

Signalons finalement que le député de Montréal-Maisonneuve, M. Serge Joyal, a déposé hier un bill public qui demande que le rapport du commissaire aux langues officielles soit renvoyé à un comité des deux Chambres afin qu'il l'étudie et fasse des recommandations dans les douze mois qui suivent.

M. Joyal devait expliquer lors de la présentation de son bill qu'il souhaiterait vivement, épousant en cela les vues exprimées jadis par la commission Laurendeau-Dunton, que la publication du rapport du commissaire aux langues prenne la même valeur symbolique et suive la même filière administrative que le rapport de l'Auditeur général.

"Il faut s'assurer non seulement que la participation des francophones s'accroisse d'année en année dans la fonction publique fédérale mais que les organismes et ministères fédéraux puissent être appelés à témoigner devant ce comité afin de répondre de leurs actes... comme c'est le cas du comité des comptes publics", a dit M. Joyal.

DESJARDINS

imposée par le gouvernement, à la suite du rapport Cliche. M. Desjardins est président de l'Association sportive du local 144.

Il a été libéré récemment d'une accusation de recel de pneus.

Des révélations récentes — notamment celles du "commando de pères de famille" au DEVOIR — indiquent que M. Desjardins continue de jouer un rôle fort important auprès de ses pairs, les plombiers.

Il a déjà porté plainte contre M. Bourassa, l'accusant d'avoir divulgué l'existence de son casier judiciaire, en mai dernier.

Par ailleurs, LE DEVOIR a appris de sources syndicales généralement dignes de foi qu'André Desjardins avait été vu cette semaine au chantier olympique en train de "cabaler" pour le groupe de "contestataires" qui cherchent à remplacer la direction de l'Union des journaliers, de la FTQ-Construction. Desjardins, qui ne travaille pas au chantier olympique, a pu obtenir un laisser-passer des autorités du chantier. Il a été impossible de savoir de la Régie des installations olympiques à quel titre Desjardins avait obtenu ce laisser-passer.

Le groupe de contestataires qui tente de renverser la direction de l'Union des journaliers, la plus importante de toute la FTQ-Construction, vise d'abord et avant tout à obtenir la tête d'un ancien allié de Desjardins, Roger Perreault, l'ancien directeur de la Commission de l'industrie de la construction aujourd'hui conseiller technique de ce syndicat. On pense généralement dans les milieux de la construction que Desjardins prendrait ombrage du pouvoir que son ancien allié acquerrait en devenant négociateur des journaliers.

LIBAN

prendrait au Liban n'exclueraient personne. Il n'a pas écarté une éventuelle rencontre avec les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

"Mon travail ici, a déclaré le diplomate, est de m'informer de manière à ce que le président Ford sache ce qui se passe. Je vais d'abord entrer en contact avec les Libanais et pour commencer avec le président, M. Soleiman Frangie".

M. Brown a souligné que son gouvernement était favorable à la médiation syrienne au Liban. Quant à un éventuel déplacement à Damas, le diplomate a répondu: "Je ne sais pas", tout en soulignant qu'il comptait de nombreux amis dans cette capitale.

D'autre part, les chefs spirituels des communautés musulmane et chrétienne maronite du Liban ont lancé hier soir des appels séparés en faveur de la cessation des hostilités.

Le cheikh Hassan Khaled, pour les musulmans, a évoqué le péril de la partition et de "l'embarrassante intervention internationale refusée par tous". Il a affirmé que le Liban ne pouvait supporter davantage de destruction et de sang.

Dans un message diffusé par Radio-Liban (contrôlée par l'opposition), le patriarche Khoreiche a demandé à M. Kamal Joumblatt animateur de la gauche libanaise de s'associer à un cessez-le-feu pour "ouvrir la voie aux médiations constructives, notamment celle de la Syrie, étant donné les difficultés auxquels doit faire face la population en ce qui concerne son ravitaillement" et a placé le leader de la gauche libanaise "devant ses responsabilités historiques".

Les deux appels confirment ainsi les informations faisant état de tractations en vue d'obtenir une trêve, sinon un cessez-le-feu, pour permettre les négociations destinées à trouver une solution politique à la guerre civile.

Alors que le représentant du président Gerald Ford, M. Dean Brown arrivait à Beyrouth pour "s'informer auprès des partis en conflit", la polémique s'envenimait entre M. Kamal Joumbatt et la Syrie.

Au terme d'une longue réunion avec M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, M. Joumblatt a dénoncé de nouveau "les pressions exercées sur la résistance palestinienne et le mouvement national libanais" par la Syrie, notamment en imposant un blocus sur les armes.

Avant indiqué qu'à sa connaissance la Syrie a massé dix-sept mille hommes à la frontière libanaise, M. Joumblatt a ajouté que "nul ne doit entraver le ravitaillement en armes de la résistance palestinienne. Nous espérons, a-t-il dit, que nos frères syriens demanderont aux autorités compétentes de lever le blocus qui porte atteinte au mouvement national (libanais) et à nos frères palestiniens, et que nos dépôts en Syrie, en Irak et dans tout autre État arabe seront protégés".

De son côté, la branche libanaise du parti baas syrien, s'en est prise violemment à M. Kamal Joumblatt, dans un communiqué diffusé à Beyrouth. Le Baas syrien accuse notamment M. Joumblatt d'avoir "porté la crise libanaise à son paroxysme en vue de l'internationaliser et d'arriver au partage du Liban, à quelques semaines de l'expiration du mandat des Casques bleus sur le Golan".

Aucune modification notable des lignes adverses n'a été enregistrée hier, tandis que les échanges de tirs diminuaient sensiblement d'intensité.

Depuis l'arrivée du représentant du président Ford, seuls des échanges de tirs à l'arme légère pouvaient être entendus à Beyrouth. Pour la première fois depuis plus de dix jours, l'artillerie lourde s'est tue pendant plusieurs heures d'affiliée dans l'après-midi.

Sur l'ensemble des fronts, selon diverses sources, les lignes se sont stabilisées depuis mardi. Les forces loyalistes et leurs alliés tiennent un vaste quadrilatère englobant le Haut-Metn, c'est-à-dire la montagne libanaise s'étendant au nord de la route de Damas jusqu'à la ville de Byblos, ainsi que les hauteurs du Mont-Liban, jusqu'à la ville de Zghorta, à l'est de Tripoli.

Sur la "ligne des crêtes", les loyalistes et leurs alliés tiennent les pinèdes du Bois de Boulogne, centre de villégiature à l'est, et combattent aux abords du village de Kahale, sur la route de Damas, harcelé depuis dix jours par le rassemblement progressiste.

A Beyrouth, les loyalistes se sont retranchés à la lisière des quartiers chrétiens (nord-est de Beyrouth), mais ne semblent pas être soumis à de fortes pressions depuis mardi. Il semble que, tacitement sinon officiellement, les belligérants aient "gelé" les combats en attendant les résultats des consultations nationales et internationales en cours.

TRAVAIL

vées ne soient pas très motivés à accepter un emploi dont la rémunération est inférieure. "On ne doit pas s'étonner, peut-on lire en page 190, puisque plus du tiers des travailleurs peuvent retirer des prestations plus élevées que le salaire minimum dans leur province".

L'organisme reconnait que, dans l'ensemble, les programmes de formation de la main-d'oeuvre ont contribué à accroître la qualification de plusieurs travailleurs.

A ce chapitre, même si le Programme d'initiatives locales (PIL), a permis de créer de nouveaux emplois, le conseil a noté que, pour la majorité des participants, il ne s'agissait que de sources temporaires d'emploi et de rémunérations suivies éventuellement de périodes de chômage.

Au Québec en 1972-73, 70% des participants aux PIL ont eu ultérieurement recours à un programme public de soutien du revenu. Bref, le CEC estime que le PIL ne constitue pas, comme on l'avait espéré, une étape significative vers un emploi régulier pour les chômeurs et les travailleurs pauvres.

Afin d'améliorer la situation, le CEC estime qu'il faut créer des emplois en tenant compte de la localisation et des qualifications professionnelles des chômeurs.

Selon le CEC, la recherche de l'emploi productif présente des avantages économiques beaucoup plus importants que les paiements de transfert, tant pour les individus concernés que pour la société.

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), par ses subventions aux entreprises, ainsi que le PIL et Perspectives Jeunesse ont permis à différents paliers de gouvernement de contribuer à la création d'emplois. Le CEC estime cependant que pour le MEER, le coût de chaque emploi créé est fort élevé, alors que dans les deux autres cas, il ne s'agit que d'un soutien d'activités particulières et surtout de courte durée.

Le Conseil recommande donc que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent immédiatement des mesures pour élaborer l'organisation d'un programme d'emplois auxiliaires continus lié au système d'assurance-chômage visant particulièrement les groupes et les régions aux prises avec un chômage élevé.

Ce programme pourrait fonctionner par le biais de subventions conditionnelles aux provinces, aux municipalités, aux agences de service social, aux entreprises participantes, et procurant des emplois qui seraient normalement admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Le document "Des travailleurs et des emplois", est le fruit d'une étude qui a débuté en 1972. Le rapport est endossé par la très grande majorité des membres de l'organisme, mais il faut noter que certains se sont abstenus de reconnaitre ces travaux. Mme Huguette Plamondon, représentante des Travailleurs canadiens de l'alimentation, M. Joseph Morris, président du Conseil du travail du Canada (CTC), et M. W.C.Y. McGregor, vice-président international de la Fraternité des commis de chemins de fer, de lignes aériennes et de navigation se sont abstenus de signer le rapport.

De plus, M. Charles Perrault, délégué du Conseil du patronat du Québec, a signé le document mais est en désaccord sur un point. Il estime que la Loi sur l'assurance-chômage devrait être plus restrictive qu'elle ne l'est maintenant.

LES DÉPUTÉS

suite à la distribution, mardi dernier, d'un bref communiqué de la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec selon lequel l'augmentation moyenne de la rémunération prévue pour les parlementaires pour l'année 1976 était trop élevée.

L'application des dispositions de la loi de l'exécutif et de la Loi de la législature entraînait en effet une augmentation moyenne de $4,200, soit 11.13%, ce qui dépasse évidemment les directives anti-inflation que ce même gouvernement vient de promulguer.

Les calculs de la Régie fixaient à $2,400 la moyenne d'augmentation permissible pour les membres de l'Assemblée nationale, soit 6.35% de leur rémunération, et le gouvernement en était alors avisé.

Selon le journaliste du Soleil, il était impossible mardi de savoir, même des plus proches adjoints de M. Bourassa, si les députés avaient commencé à recevoir leur augmentation, dûe depuis le premier janvier 1976. Le quotidien titrait alors "Les députés dépassent de $1,800 les normes de la Régie", et le premier paragraphe du texte indiquait qu'ils avaient "touché une augmentation salariale qui contrevient aux mesures législatives anti-inflationnistes".

Le journaliste du Montreal Star, commentant la décision de la Régie avait écrit pour sa part que les salaires du premier ministre et des ministres augmenteraient tout de même, alors que ceux-ci ont tous fait savoir dernièrement qu'ils renonçaient à toute indexation cette anée.

Le vice-président Robert Lamontagne, qui relevait l'erreur du Soleil, et le vice-président Harry Blank, qui s'occupait de celle du Montreal Star, ont tous deux menacé de faire comparaitre les journalistes et éditeurs de ces quotidiens devant l'Assemblée nationale, s'ils ne se rétractaient pas.

Dans son édition d'hier, le Soleil rectifiait cependant les faits. "Aucun membre de l'Assemblée nationale, écrivait le même journaliste, (du simple député au premier ministre) n'a encore touché à l'augmentation de salaire prévue par les lois en vigueur." Mais M. Lamontagne, qui a pris connaissance de ce deuxième article a affirmé en Chambre n'y voir rien qui fasse "allusion à la fausseté de ce qui a été écrit la veille".

Il accuse donc le journaliste et l'éditeur du quotidien de Québec d'avoir "attiré ou voulu attirer le mépris de la population sur les membres de l'Assemblée nationale et, en même temps jeté, ou tenté de jeter du discrédit sur toute cette Assemblée pour l'atteindre dans son honneur et sa dignité."

Le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie a tenu hier à venir rencontrer les journalistes pour leur expliquer plus calmement le complexe mécanisme de la détermination du salaire des députés.

L'indexation de cette catégorie particulière de salariés est habituellement basée sur la moyenne des salaires canadiens de juin à juin, a-t-il rappelé. Pour l'année 1976, on arrivait ainsi à une indexation de 13.65%, ramenée ultérieurement à 11.13% car les frais de représentation des députés ne sont pas indexables.

C'est ici qu'est intervenue la Régie des mesures anti-inflationnistes qui, dans une lettre à M. Lavoie, lui indiquait cette semaine que l'indexation ne saurait dépasser 6.35%, soit une moyenne de $2,400 par membre de l'Assemblée nationale, pour une masse totale de $264,000.

A partir des règles de rémunération en usage au Parlement, la Régie proposait même une répartition de ces sommes allant de $1,800 pour un simple député à $4,500 pour le premier ministre. "Mais ce n'était là qu'une hypothèse de travail", de souligner M. Lavoie selon lequel un "consensus ministériel" préférerait plutôt accorder $2,400 à tous, quel que soit leur rang dans la hiérarchie de l'Assemblée. Il s'agit du principe de la réduction des écarts entre hauts et bas salariés, cher au Front commun.

Signalons que le premier ministre, les ministres, le président de l'Assemblée nationale, le Chef de l'opposition et son leader parlementaire ont tous résolu le problème avant qu'il ne se pose en refusant toute augmentation en ces temps d'austérité. Les sommes qui leur sont dues seront versées au fonds consolidé de la province.

QUINLAN

La Cour suprême a de plus établi qu'il ne saurait être entamé de poursuites juridiques contre des médecins qui débrancheraient la machine respiratoire qui garde Mlle Quinlan en vie.

D'autre part un porte-parole du Département de la Justice du New Jersey a annoncé qu'il serait fait appel, de sorte qu'il n'est pas impossible que l'affaire aboutisse à la Cour suprême des États-Unis.

Karen Ann a atteint hier l'âge de 22 ans. Ses parents ont marqué l'anniversaire en faisant célébrer une messe. C'est pour que leur fille s'éteigne "dans la dignité" qu'ils mènent, depuis l'an dernier, la bataille juridique dont ils viennent de gagner la première manche.

Les avocats de la famille demandaient que le père soit désigné comme tuteur de la jeune femme (celle-ci étant majeure, les parents n'ont plus d'autorité légale sur elle) et ait le pouvoir d'autoriser la cessation du traitement médical destiné à maintenir Karen Ann en vie. Ils ont obtenu satisfaction sur ces deux points.

Le 11 novembre dernier la Cour superieure du New Jersey décrétait que "la Constitution ne prévoit pas le droit de mourir", refusant ainsi de légaliser l'euthanasie. Le juge Robert Muir précisait que le problème était "d'ordre médical et non pas juridique".

Aux Etats-Unis, la mort légale est définie par un arrêt du coeur et de la respiration. Récemment, toutefois, l'Association professionnelle des avocats s'est prononcée pour l'adoption d'autres critères. La destruction du cerveau, par exemple, est déjà admise dans plusieurs États américains.

A la fin de l'année dernière, l'affaire Quinlan connaissait un nouveau rebondissement. A la demande des autorités du New Jersey, un Grand Jury (chambre de mise en accusation) tentait de déterminer la cause exacte du coma dans lequel était plongée Karen Ann Quinlan. Une enquête révélait que la jeune femme aurait pu être victime d'une agression avant son admission à l'hôpital. Des traces de coups auraient en effet été relevées en plusieurs endroits de son corps. Le mois dernier, le Grand Jury mettait fin à l'enquête, faute de preuves concluantes.

A propos de la décision de la Cour suprême, l'avocat de la famille Quinlan, Paul Armstrong, a déclaré qu'elle avait un caractère historique, car elle n'avait jamais été prise ni aux États-Unis, ni dans aucun autre pays.

M. Armstrong a souligné que la décision d'autoriser le débranchement de la machine ne fait que légaliser ce qui est la procédure normale suivie par les médecins dans les cas de coma permanent ou d'incurabilité.

Les 7 juges de la Cour ont rendu une décision unanime. "Nous sommes convaincus, ont-ils déclaré, que si elle avait pu elle-même fixer le choix, Karen se serait heurtée aux objections de la loi." Mais ils ont également reconnu que les pronostics, à l'égard de la jeune femme, étaient "extrêmement défavorables", et que celle-ci ne "retrouverait jamais sa connaissance".

PROTECTION Suite de la page 3

longent jusqu'à l'intérieur des terres pour menacer d'inonder Venise-en-Québec et Henriville.

Aux abords de Montréal, la situation apparait s'aggraver d'heure en heure alors que le niveau des eaux ne cesse de s'accroître dans le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Mille-Iles et la rivière des Prairies. Les experts de la Protection civile se disent pessimistes, considérant les niveaux et débits très élevés du fleuve, du lac et des deux rivières. Ainsi, les municipalités de Terrebonne, Bois-des-Filions, Saint-Eustache, et Saint-Marc sont alarmées et prévenues contre le pire.

Au Barrage Carillon, le débit d'eau qui se déverse dans le Lac-des-Deux-Montagnes est de 205,000 pieds cubes à la seconde et on en prévoit un déversement de 230,000 pcs pour le 3 avril. Il avait atteint 237,000 pcs en 1974, au plus fort des inondations. Il faudra inévitablement, demain ou samedi, ouvrir quelques portes du barrage ce qui fera augmenter le niveau du Lac-des-Deux-Montagnes et provoquera de nouvelles inondations.

Dans la région de Montréal, la Protection civile a dénombré 1844 maisons, commerces, chalets et industries touchés par les inondations. Quelque 300 familles furent évacuées dans le seul secteur de Laval et au moins 80 d'entre elles n'ont pu réintégrer leur foyer. L'hovercraft du ministère fédéral des Transports a vainement tenté de se rendre sur la rivière des Mille-Iles pour y défoncer l'embâcle qui s'y était formé mais il n'a pu passer sous le pont Le Gardeur. Il fut dépêché plus à l'est, où il est employé à libérer les rivières Bécancour, Yamaska et Saint-François de la formation de nouveaux champs de glace.

Pour l'instant, la région de la Beance demeure épargnée par la crue. Aux alentours de Sainte-Marie, Saint-Joseph et Vallée Jonction, le niveau de l'eau de la rivière Chaudière est à la baisse.

AMÉRICAINS

Suite de la page 3

Ce bureau assure en même temps l'acheminement des commandes postales mais cela pose encore un problème à cause des demandes qui ne peuvent être remplies faute de disponibilités.

Gérard Savard aime à rappeler que dans les premières lignes du rapport du directeur de la billeterie des Jeux de Munich il est dit que celui qui occupait ce poste a fait une dépression nerveuse six mois avant les Jeux et a dû être remplacé.

Il ne semble pas que ce soit le cas au 3e étage du 388 Saint-Jacques malgré le va-et-vient étourdissant de cette installation improvisée où Grecs et Italiens de Montréal font calmement la queue pour aller aux Jeux.

Il n'y a pas d'encombrement cependant et M. Marc Chartier, qui dirige le comptoir de vente, affirme que l'opération d'achat de billet se fait rapidement et sans problème.

Au rythme où vont les choses et compte tenu de la mise en vente des billets qui sont gardés en réserve on peut affirmer que le 1er juin il y a aura encore environ deux millions de billets offerts aux clients. L'ennui est que pour les disciplines les plus populaires ceux qui auront visité le comptoir avant cette date auront plus de chances d'obtenir ce qu'ils désirent.

On est 22,998,000

OTTAWA (PC) — La population du Canada était estimée en date du 1er janvier à 22,998,000 habitants, une hausse de 339,000 habitants par rapport à l'année précédente, a annoncé Statistiques Canada.

Cette estimation est fondée sur le recensement de 1971 en tenant compte des naissances, des décès, de l'immigration et de l'émigration intervenus entre-temps.

DÉCÈS

DESROCHERS, Noella. — A Montréal, le 31 mars 1976 à l'âge de 80 ans, est décédée Noella Archambault, épouse de J. Armand Desrochers, C.A. Mère de Laurent (époux de Jeannette Laroche), Dr Yves (époux de Gisèle Lachance), Gilles, C.A. (époux de Evelyne Thériault), Lorraine (Mme André Guilbert) Francine, Alain (époux de Ghislaine Tessier) et Me Serge Desrochers (époux de Pearl Beaulne). Les funérailles auront lieu vendredi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée. No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON, Dr Edward Donat, M.D. M.S., F.R.C.S. — A Montréal, le 31 mars 1976, est décédé, Dr E.D. Gagnon, époux bien-aimé de Lois McCann et père de Stéphanie Kathleen et Charles Alexandre. Funérailles privées. Au lieu de tributs floraux des dons à la Société des Maladies du Coeur, 1455 rue Peel, suite M-31 et 32, Montréal, seraient appréciés.

LAURIN, CHALIFOUR, (JULIE) — A l'Hôpital Ste-Justine de Montréal, le 30 mars 1976, à l'âge de 16 ans, est décédée Julie Laurin, fille bien-aimée du Dr et Mme Carroll A. Laurin, demeurant chez M. et Mme Roger Chalifour de la paroisse Ste-Gertrude de Montréal-Nord. Elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs dans les deux familles ainsi que de nombreux amis. Le convoi funèbre partira des Salons A. Savaria Ltée, 5001, Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont pour la cérémonie eucharistique à 11:00 heures et de là au crématoire du Boul. Mont-Royal. En lieu de fleurs, un don au Chapitre Mongeau-Ste-Justice de la Fondation des Maladies du Rein, sera grandement apprécié.

NOEL, Bellarmin. — A Ste-Agathe, le 30 mars 1976 à l'âge de 93 ans, est décédé M. Bellarmin Noël, époux de feu Hélène Poirier; père de Albin (Thérèse Pelletier) ex-agronome, Onésime (Irène Limoges), Simone, infirmière. Il laisse aussi dans le deuil 10 petits-enfants et 10 arrière petits-enfants. La dépouille mortelle a été exposée jusqu'à 10 p.m. mercredi à la résidence funéraire J.H. Vanier & Fils Inc. 30 Préfontaine, Ste-Agathe et sera réexposée aujourd'hui à partir de 1 p.m. au Salon Suppère à l'Annonciation. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 avril 1976 à 3 heures, à l'église paroissiale de l'Annonciation, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An 0



Cacahuètes et voies de fait aux primaires du Wisconsin

WASHINGTON (AFP) — Quelques incidents commencent à marquer la campagne pour les élections primaires qui prennent place mardi prochain dans le Wisconsin: trois des candidats démocrates en lice, le gouverneur de l'Alabama George Wallace, le sénateur Henry Jackson et M. Jimmy Carter ont subi, à des degrés divers, des insultes et des voies de fait assez inhabituels dans le climat politique actuel.

Le traitement le plus insultant a été réservé à M. Wallace. Une douzaine de jeunes manifestants, arborant des masques représentant le visage de Arthur Bremer, l'homme dont le coup de revolver laissa le gouverneur de l'Alabama partiellement paralysé en 1972, et poussant des voitures d'infirme comme celle qu'il doit lui-même utiliser, ont crié: "Libérez Bremer. Donnez-lui une nouvelle chance!"

Pour sa part, M. Jackson a essuyé des crachats alors qu'il descendait hier d'un avion à Madison, la capitale de l'État, par des protestataires. Ceux-ci s'en prenaient à la compagnie de construction aéronautique Boeing, installée dans l'État de Washington qu'il représente au Sénat. M. Jackson est connu pour ses prises de position en faveur des accroissements du budget de la Défense demandés par le Pentagone.

Quelques jours auparavant, M. Carter, qui est en Georgie, l'État dont il fut le gouverneur, à la tête d'une grande exploitation de cacahuètes, avait reçu au visage des cacahuètes lancées par ses adversaires politiques.

Seul, le représentant Morris Udall, qui a récemment abandonné l'étiquette de "libéral" pour celle de "progressiste" et qui est considéré dans le Wisconsin comme l'adversaire le plus dangereux de M. Carter, a été épargné jusqu'à présent. Les milieux politiques estiment qu'un nouvel échec de M. Udall, qui n'a encore gagné aucune des élections primaires, dans l'État traditionnellement progressiste qu'est le Wisconsin, pourrait l'obliger à abandonner la partie.

Ford crée une commission ministérielle d'enquête sur les "paiements douteux"

WASHINGTON (d'après AFP) — Le président Ford a créé officiellement hier une commission qui sera chargée d'étudier la question des "paiements douteux", c'est-à-dire les pots-de-vin payés par des entreprises américaines à des fonctionnaires ou hommes d'affaires étrangers afin d'obtenir des contrats d'achats de matériel militaire principalement.

M. Ford avait annoncé samedi son intention de créer cette commission à la suite des scandales provoqués par ces paiements notamment dans les Pays-Bas, en Italie et au Japon.

Cette commission qui sera présidée par le secrétaire au Commerce, M. Elliott Richardson devra soumettre ses recommandations à M. Ford avant la fin de l'année.

"L'objectif de cette commission n'est pas de punir les sociétés américaines", a déclaré le président Ford mais de recommander les moyens de rétablir un code de conduite pour les entreprises américaines dans leurs relations avec des entreprises ou des gouvernements étrangers.

La nouvelle commission aura pour tâche d'examiner les implications internationales et les répercussions sur la politique étrangère des États-Unis de ces "paiements douteux" notamment en ce qui concerne les fournitures de matériel militaire.

Les véritables dimensions de ce problème ne sont pas encore connues, a dit encore le président Ford, mais il est clair qu'un nombre important d'entreprises américaines ont été impliquées dans ces affaires de pots-de-vin et il semble que le gouvernement américain pourrait faire davantage pour porter remède à ce problème. Dans la mesure où ces paiements à l'étranger proviennent de "pratique corrompues" de la part de sociétés américaines, le gouvernement des États-Unis a la responsabilité évidente envers la communauté internationale", a ajouté M. Ford.

La commission comprendra, outre son président, M. Richardson, le secrétaire d'État, M. Henry Kissinger, le secrétaire au Trésor M. William Simon, le secrétaire à la Défense, M. Donald Rumsfeld, le ministre de la Justice, M. Edward Levi, ainsi que le général Brent Scowcroft assistant du président pour les affaires de la sécurité nationale.

La décision du président Ford est surtout une mesure de protection contre les conséquences des révélations gênantes qui se sont succédées au fil des derniers mois. Le président a souligné lui-même dans sa déclaration qu'il ne s'agissait pas de "punir" les sociétés américaines qui ont versé des dessous de table mais d'essayer de déterminer les responsabilités et d'établir un code de conduite réaliste. Il n'a pas caché que dans son esprit les fautifs ne sont pas tant ceux qui ont versé des dessous de table que ceux qui les ont exigés. Les États-Unis ont la responsabilité d'interdire la corruption et la concussion à leurs entreprises mais ils ont aussi celle de les protéger contre "la manière forte" utilisée parfois à l'étranger pour obtenir des fonds, a-t-il dit.

Les multiples révélations des derniers mois, couronnées par l'affaire Lockheed, ont inquiété l'administration américaine à deux titres.

D'une part, elles l'ont placé dans une position embarrassante vis-à-vis de plusieurs pays amis. L'affaire Lockheed est significative à cet égard. Le secrétaire d'État Henry Kissinger avait personnellement demandé à la fin de l'an dernier à la commission des bourses et des valeurs de maintenir un secret total sur les noms des fonctionnaires étrangers qui auraient touché des pots-de-vin et sur les pays intéressés. Finalement, après les déclarations de M. A. C. Kotchian, vice-président de la société, devant la sous-commission sénatoriale des multinationales, le gouvernement américain a dû accepter de transmettre aux gouvernements de plusieurs pays, notamment le Japon et les Pays-Bas, les informations dont il dispose.

D'autre part, il existe certains indices que les scandales commencent à nuire aux affaires des entreprises américaines à l'étranger. Ceci, dit-on dans les milieux économiques, résulte un peu de la mauvaise image de marque acquise par l'industrie américaine mais surtout de ce que désormais les firmes américaines hésitent à "graisser les pattes", tandis que certains hommes d'affaires étrangers craignent que traiter avec une entreprise américaine ne les fasse soupçonner d'irrégularités.

L'administration américaine veut contrer ce mouvement. S'il n'est pas question pour elle d'approuver les cas flagrants de concussion, il est probable qu'elle souhaite aussi établir que la pratique des commissions plus ou moins douteuses n'est pas une exclusivité des États-Unis et que dans bien des cas, c'est sous la pression ou la menace, ou même plus simplement parce que c'est la coutume locale, que les entreprises ont payé.

La commission des bourses et des valeurs enquête actuellement sur quelque 85 grandes sociétés ayant effectué des payements douteux et il ne se passe pas de jours sans qu'une nouvelle grande entreprise ne lui envoie un rapport reconnaissant de tels versements. Son président, M. Roderick Hills, a récemment estimé qu'au total plus de 100 compagnies auront reconnu de pareilles irrégularités, lorsque leurs recherches seront terminées. Dans certains cas d'ailleurs, ce sont les filiales étrangères qui ont "graissé les pattes" et le siège américain n'en était pas toujours informé.

Si la première réaction aux États-Unis comme ailleurs a été de blâmer les entreprises pour leur manque d'éthique, on commence à assister à la naissance d'un contre-courant. Certains soulignent que parmi les paiements révélés figurent quand même bon nombre de commissions régulières et que, pour le reste, on n'achète après tout que ce qui est à vendre. D'autres notent que les affaires sont les affaires et qu'il serait regrettable de ne pas laisser aux firmes américaines la liberté de manoeuvre dont disposent leurs concurrentes étrangères.

Débat animé à la Knesseth sur les émeutes de Galilée

TEL AVIV (d'après AFP et Reuter) — Les obsèques de quatre des victimes des manifestations de mardi en Galilée se sont déroulées hier dans les villages arabes israéliens de Kafr Kana et Sakhnin sans incident.

De très importants renforts de la police et des gardes frontières se trouvaient à proximité mais, en accord avec les conseillers locaux, n'ont pas pénétré dans les cimetières. Les discours ont été essentiellement empreints de tristesse, mais il y eut aussi quelques violentes attaques contres les autorités israéliennes et des appels à la vengeance. Tous les habitants du village étaient présents, et quelques délégations étaient venues de villages voisins. Les deux autres victimes seront ensevelies aujourd'hui à Tirah et Arrabeh.

Par ailleurs, M. Yitzhak Rabin a accusé hier le Rakah, parti communiste israélien, d'avoir suscité les émeutes de la veille en Galilée qui se sont soldées par la mort de six Arabes, une soixantaine de blessés et des centaines d'arrestations.

Selon le premier ministre israélien, aucun pays n'aurait permis de tels désordres. Il a rendu hommage à l'armée et à la police pour la manière dont elles ont agi face aux manifestants. Il a regretté les "morts inutiles" et souhaite prompt rétablissement aux blessés.

Au cours d'un débat animé à la Knesseth, où le Rakah avait déposé une motion de censure, M. Rabin a déclaré que les auteurs du texte étaient responsables des incidents de mardi. "Ils ont voulu détruire l'esprit de la coopération entre Arabes et Juifs élaboré au cours des vingt-huit dernières années."

"Je suis heureux de savoir que la plupart des Arabes d'Israël n'ont pas suivi ceux qui s'efforçaient de les exciter et ont poursuivi leurs activités normales. Certains ont fait usage de leurs droits démocratiques légaux pour tenir des manifestations pacifiques. Mais par endroit, il y a eu des cas d'émeutes contre les forces de sécurité", a-t-il dit.

Les incidents ont été les plus violents qui aient jamais eu lieu dans le pays depuis la fondation de l'État d'Israël. Outre les morts, il y a eu trente-et-un blessés parmi les civils et trente-huit dans les rangs des forces de l'ordre. Quelque trois cents personnes ont été arrêtées.

Quatre députés du Rakah et un membre du parti d'extrême-gauche Moked seulement étaient présents, lorsque la motion de censure a été déposée. Des députés de la majorité et de l'opposition du Likud n'ont pas pris place dans l'enceinte pour protester contre ce qu'ils ont appelé l'hypocrisie des communistes, instigateurs d'une grève et venant ensuite demander la censure du gouvernement.

Quelques députés étaient néanmoins entrés, lorsque M. Tawfuk Toubi, un membre arabe du Rakah a demandé le report du débat jusqu'à ce que le cabinet au grand complet soit présent.

M. Meir Wilner, un autre membre du Rakah, a accusé le gouvernement d'organiser un "pogrom contre les Arabes". Insultes et cris ont été échangés dans la Knesseth et il a été fait appel aux huissiers pour éviter qu'on en vienne aux mains.

Israël a une population de plus de trois millions d'habitants comprenant 520,000 citoyens arabes dont 300,000 vivent en Galilée.

La presse israélienne a demandé hier une révision de la politique à l'égard de la minorité arabe de l'État hébreu. Le journal des syndicats, Davar, assure "qu'il serait simpliste de voir la cause de l'agitation dans l'appel du Rakah ou que les expropriations étaient son mobile principal. Ils ne furent que des catalyseurs dans un climat d'agitation grandissant au fil des ans."

Pour le quotidien d'expression anglaise Jerusalem Post, la grève des Arabes n'a pas été aussi générale que l'espéraient ses instigateurs, "mais elle a été assez violente pour faire naître les pires craintes sur l'éloignement croissant de la plus grande minorité d'Israël de la majorité juive."

RFA: la fonction publique interdite aux militants?

BONN (Reuter) — Le parti social-démocrate ouest-allemand (SPD) du chancelier Helmut Schmidt s'inquiète de plus en plus des méthodes qui sont utilisées pour empêcher des gauchistes de faire carrière dans la fonction publique.

Selon les statistiques officielles, les services secrets ouest-allemands se sont penchés jusqu'à présent sur cinq cents mille candidatures. Ils en ont refusé trois cents vingt-huit sous le prétexte de l'arrière-plan politique.

Ces contrôles visent à tenir à l'écart de la fonction publique aussi bien les extrémistes de la gauche que de la droite, mais dans la pratique presque tous les refus ont concerné des gauchistes.

Un ancien ministre social-démocrate, M. Horst Ehmke, professeur de droit, déclarait il y a peu que si, il y a quatre ans, la politique ouest-allemande se caractérisait par "l'Ostpolitik" (l'ouverture à l'est), elle se caractérisait aujourd'hui par la "Berufsverbot" (l'interdiction professionnelle).

Les plus affectés par la "Berufsverbot" sont des membres ou des sympathisants du petit parti communiste prosoviétique ouest-allemand (DKP) ou de groupes gauchistes encore plus réduits.

Parmi les cas qui ont fait les gros titres de la presse: une décision des chemins de fer ouest-allemands de ne pas employer un mécanicien à cause de son appartenance au DKP, et le refus d'un technicien à Hambourg, pour la même raison.

Le ministère de la Culture de l'État bavarois avait laissé aussi entendre à un enseignant qu'il se sortirait de ses difficultés en déclarant que c'était l'appartenance de sa femme au parti communiste qui avait été la cause de son divorce.

Mais les détails d'enquêtes menées par les autorités ont montré que, dans de nombreux cas, des candidats qui étaient sans attaches de parti ont été refusés simplement parce qu'ils avaient été des activistes politiques à une certaine époque: participation à une manifestation ou distribution de tracts par exemple.

Dans une autre affaire, au Schleswig-Holstein — un État gouverné par les chrétiens-démocrates (CDU) — un candidat à un poste d'enseignant s'est vu éconduire simplement parce qu'il avait dans le passé demandé la ratification des traités de normalisation avec Moscou et Varsovie (1970) — traités qui furent ensuite acceptés par la CDU.

Les adversaires de la loi en cause font observer que vingt-six membres du parti national démocrate (NPD) — un parti d'extrême-droite — servent comme enseignants ou officiers dans l'armée, sans avoir jamais rencontré de difficultés. Parmi eux, le directeur d'une école secondaire du Schleswig-Holstein.

Ils ajoutent que deux juges de la cour fédérale administrative ouest-allemande, qui ont eux-mêmes prononcé des verdicts contre de prétendus ennemis de la constitution, sont d'anciens nazis.

Dans une résolution, l'organisation de jeunesse du SPD déclare que la "loyauté à la constitution" signifie souvent le soutien envers le système économique et politique du moment, privant ainsi les individus de leur droit fondamental à la liberté d'opinion.

Les jeunes socialistes déclarent également que certains démocrates à l'étranger craignent que l'Allemagne fédérale ne glisse vers un régime autoritaire qui mettrait en danger la liberté et la sécurité d'autres États. La résolution demande au gouvernement de veiller au respect des droits fondamentaux dans le processus de refus ou d'acceptation des candidats à des postes de fonctionnaires.

Les quatre États de l'Allemagne fédérale qui sont gouvernés par des sociaux-démocrates et des libéraux (les membres de la coalition gouvernementale) ont récemment publié des directives laissant clairement entendre que la décision de refuser un candidat à la fonction publique devait dépendre en dernier ressort du ministre ou du gouvernement responsable. Ils ont également affirmé que les documents communiqués par les services secrets aux autorités gouvernementales ne devaient pas sortir du cadre des seuls faits intéressant la justice.

Le SPD et les libéraux estiment que c'est à chaque État qu'il appartient de prouver la "déloyautée d'un candidat.

Les Etats gouvernés par les chrétiens-démocrates déclarent, quant à eux, qu'ils continueront à considérer l'appartenance à un parti qu'ils jugent "anti-constitutionnel" comme une preuve suffisante pour le rejet d'une candidature.

en librairie

Naïm Kattan
Écrivains des Amériques
Tome 1: Les États-Unis

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue Craig montréal

vient de paraître

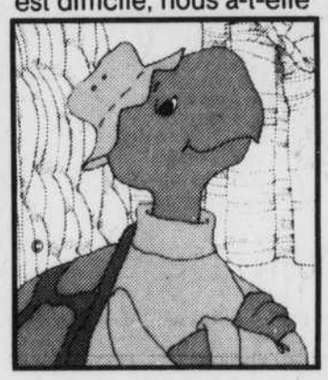
Naïm Kattan
Écrivains des Amériques
Tome 2: Le Canada anglais

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue Craig montréal

Epargne véritable



"Le chemin de l'épargne est difficile, nous a-t-elle



"Petit train va loin avec un compte d'épargne véritable!"

dit, mais la Banque de Montréal a su me faciliter les choses. On m'a bien expliqué les différents modes d'épargne offerts à la Banque en me faisant voir les avantages de chacun. Puis on m'a conseillé d'ouvrir un compte d'épargne véritable. Ce que j'ai fait. J'obtiens ainsi un meilleur rendement au point de vue des intérêts. Comme je dépose régulièrement, je me suis aperçue que petit à petit ça commençait à paraître. Ce qui est très encourageant. C'est pour ça que je dis: petit train va loin."

Service Médaille d'Or

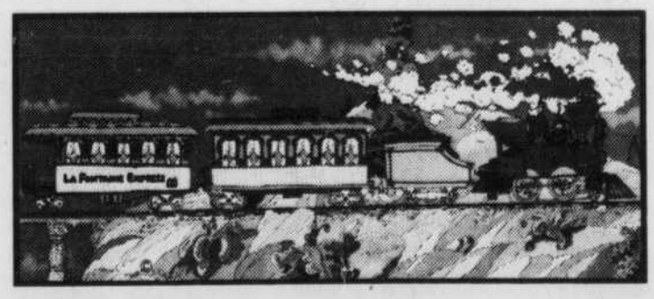
Avant de quitter le fameux train, le conducteur a tenu à nous assurer que la Banque était désireuse d'offrir un service en or . . . "Je dirais même un Service Médaille d'Or", a-t-il ajouté.



"Profitez de notre Service Médaille d'Or."

Rencontre avec la tortue à bord du La Fontaine Express de la Banque de Montréal

"Petit train va loin" nous déclarait la tortue en nous accueillant à bord du La Fontaine Express de la Banque de Montréal. On sait que ce célèbre convoi qui sillonne nos parages transporte de joyeux passagers vers les succursales de la Banque: le conducteur (Hervé Brousseau), la cigale, la fourmi, le lion, le chat, le renard, le lièvre et la tortue. Mais revenons à cette dernière.



Le La Fontaine Express de la Banque de Montréal

Un compte d'épargne véritable

Nous avons voulu en savoir davantage sur cette amusante déclaration de la tortue. C'est de bonne grâce qu'elle consentit à nous exposer ses vues au chapitre de l'épargne:

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

© Banque de Montréal 1975

Videla gèle les avoirs de 70 péronistes, dont ceux d'Isabelita Peron

BUENOS AIRES (Reuter) — Les comptes en banque de plus de 70 péronistes ont été gelés sur l'ordre des nouvelles autorités militaires argentines, dont ceux de l'ex-présidente Peron elle-même et de son ancienne éminence grise, Jose Lopez Rega. Une grande partie des personnalités visées figurent au nombre des deux milliers des péronistes arrêtés par l'armée et détenus dans des bases militaires ou à bord de bateaux pénitentaires dans le port de Buenos Aires.

La mesure, destinée sans doute à enquêter sur la corruption, a été annoncée peu après que le soldat-président Jorge Rafael Videla eut lancé un appel à la compréhension et à la patience à l'égard des forces armées qui ont assumé "l'immense tâche de réorganiser le pays".

Prenant la parole à la télévision, pour la première fois depuis qu'il a prêté serment lundi, le président Videla a dit que le nouveau gouvernement ne saurait offrir "aucune solution immédiate ou changement spectaculaire", mais il a promis de prodiguer des efforts pour revitaliser la société à tous les niveaux.

Les militaires, a déclaré le général Videla, ont pris le pouvoir, "non pas pour piétiner la liberté, mais pour la réaffirmer, non pas pour déformer la justice mais pour l'imposer".

Il a accompagné son appel à la coopération d'une promesse de "mener une guerre sans faire de quartier contre la délinquence subversive, jusqu'à son annihilation totale".

"Dès lors, a dit le général Jorge Rafael Videla, "nous allons commencer par établir un "ordre juste" qui signifiera travail et sacrifice pour obtenir ensuite de meilleures conditions de vie pour tous. Il faudra pour cela le concours de tous les citoyens honnêtes et exemplaires et tous ceux qui violeront la loi seront sévèrement sanctionnés quels que soient leur grade, leur pouvoir ou leur prétendue influence".

Le régime déchu, a dit le général Videla, a laissé derrière lui un lourd héritage dont il a énuméré les principaux éléments:

— un Etat en désordre;

— un pays au bord de la cessation de paiements;

— récession, chômage et leur cortège d'angoisse et de désespoir;

— la violence "indiscriminée" des deux bords (de gauche et de droite) qui a répandu la terreur et provoqué l'insécurité;

—l'incapacité des institutions qui ont été impuissantes à fournir les profondes solutions qui étaient nécessaires et ainsi conduit le pays à la paralysie.

La remise en ordre de l'Etat est pour le général Videla le premier objectif du gouvernement militaire, car il faut rétablir "la stabilité et la force des lois".

Le retour des militaires en Argentine: après les poursuites, les persécutions?

par XAVIER USCATEGUI
correspondance particulière

La chute du gouvernement présidé par la veuve du général Péron apparaissait à peu près fatale. Il est même étonnant qu'elle se soit fait attendre si longtemps.

Pourtant les marches militaires résonnant dans les radios à l'aube du mercredi 24 mars n'ont éveillé aucune allégresse spéciale dans la masse de la population. On se blase de tout, même du retour des généraux, pour la sixième fois en 21 ans, pour "rétablir l'ordre", "combattre la vénalité et la corruption", restituer à l'Argentine "la place qui lui est due dans le monde", etc., etc. L'on sait de surcroît que les tares dénoncées n'ont pas précisément épargné les régimes militaires...

Quelques détails ont été soigneusement calculés pour procurer des motifs de satisfaction à une opinion publique qui, depuis longtemps, n'a pas été gâtée en la matière. Ainsi l'expédition sans formalité de l'ex-présidente vers les neiges patagoniques. Ainsi l'arrestation de l'ancien président-croupion Lastiri, l'homme aux 300 cravates, et de sa femme, née Lopez Rega. Ainsi des opérations comme la perquisition au syndicat "verticaliste" de la métallurgie, où une trentaine de comparses ont été tenus, déchaussés et le torse nu, alignés sur le sol pendant trois heures d'une nuit froide: pendant que durait cette torture assez bénigne pour s'appliquer à des individus habitués au maniement de la matraque, de la mitraillette et de la grenade, on fouillait la maison, on découvrait des armes et sans doute l'atelier où le célèbre Giovenco, "maton" attiré de ce syndicat, mettait au point les bombes identiques à celle qui, en 1973, le tua, éclatant prématurément avant d'arriver à la destination prévue. Erreurs de calcul et retour des choses...

Il y aura sans doute des procès, des condamnations. Mais les interprétations insidieuses ne tarderont pas à se faire jour, transformant les poursuites en persécutions politiques. Il s'est déjà trouvé un archevêque préconciliaire, Mgr. Tortolo, pour prêcher la clémence en faveur de l'ex-présidente, invoquant la majesté de ses anciennes fonctions et sa condition féminine. Quel grand dommage que ce dignitaire n'ait jamais invoqué la condition féminine des militantes de l'opposition assassinées par la "Triple A"!

Mais cela, c'est le passé. Les balayures d'un passé exécrable dont les éventuelles fureurs du nouveau pouvoir risqueraient pourtant de faire la matière première d'un nouveau mythe.

Quant au nouveau pouvoir militaire, il arrive avec un certain nombre de mesures qui ne permettent guère d'alimenter des doutes sur sa véritable orientation:

— l'installation de Conseils de guerre pour les civils et l'instauration de la peine de mort pour faits d'opposition violente;

— la dissolution des "62 organisations" (formation politico-syndicale "verticaliste") et la mise des syndicats sous direction militaire;

— l'arrestation systématique de tous les **délégués d'usines** (instance essentielle de la gauche antipéroniste).

— l'interdiction drastique des grèves et de toute revendication;

— l'interdiction des activités de groupements patronaux (mais, dans ce dernier cas, la mesure affecte le C.G.E. de José Gelbard, l'ex-ministre de l'Économie de Péron, mais en aucune façon les organisations de la droite classique, **Société rurale, Chambre de commerce argentine**, APEGE, etc.)

— la dissolution des Chambres, la "suspension des activités politiques" et des partis;

— la dissolution de 5 partis de la gauche non communiste.

Le gouvernement garde un silence complet sur ses intentions à long terme. Ses dispositions sur les commandants en chef (qui seront renouvelés tous les trois ans) insinuent qu'il pense instituer un régime pour longtemps. Comme Ongania en 1966, prévoyant au moins dix ans...

Les États-Unis ont octroyé leur reconnaissance immédiate à ce gouvernement qui, commençant en une situation pratique de cessation des paiements, attend d'urgence des crédits, et a annoncé sans tarder ses excellentes dispositions à l'égard des capitaux étrangers. Les autres gouvernements militaires d'Amérique du sud aussi l'ont reconnu aussitôt.

Tel est l'aboutissement (en réalité inévitable) de cette période à la fois burlesque et sanglante marquée par la décomposition du post-péronisme mais aussi par l'incohérence autocratique du propre Péron prétendant asseoir son conservatisme fondamental sur les piliers d'abord d'une agitation préalable révolutionnaire et de guérilla, et ensuite des exactions de bandes de mercenaires tueurs et pillards. Faut-il voir une manifestation d'inconscience, peut-être sénile, ou au contraire la dernière farce d'un cynique, dans la décision de Péron abandonnant l'Etat aux mains crochues d'une danseuse de cabaret et d'un caporal de police embarqué dans la sorcellerie?

Tout cela a conduit à une démoralisation telle que ne pouvait se constituer en aucun cas une résistance massive sérieuse contre l'investissement du pouvoir par les militaires. De nombreux dirigeants progouvernementaux, dont le secrétaire général de la C.G.T., avaient pris la fuite, à temps pour rejoindre leurs millions garés à l'étranger. Le **Mouvement justicialiste** se trouve réduit à sa plus simple expression, émietté, épars. Les militaires l'ont rejeté du pouvoir parce qu'il était devenu incapable de jouer le rôle confié à Péron en 1973: protéger le système contre la gauche et la guérilla. Le Parti radical n'a rien trouvé de mieux, au dernier moment, que de se rapprocher de la Présidente, faisant taire ses griefs au nom d'une anachronique entéléchie de constitutionnalisme purement formel et fictif. La gauche "légaliste" végète. Tout cela s'avère, devant les circonstances, sans la moindre vigueur authentique.

De nouveau, comme jusqu'en 1973, les guérillas (celles d'origine péroniste révolutionnaire et celle de la gauche marxiste) se trouvent face à face avec un pouvoir militaire, ce qu'elles ont jugé plus favorable pour elles, étant donné pour ce pouvoir l'absence d'un alibi constitutionnel, et pour elles le ralliement possible de contingents déçus du péronisme.

Le gouvernement entend abattre tout le poids de sa force non pas tellement contre les débris de la bureaucratie péroniste, mais contre les guérillas et contre la résistance ouvrière, deux aspects étroitement liés, selon lui. En 1972-73, devant l'exacerbation d'une situation identique il a dû battre en retraite avec Lanusse, se réfugier derrière Péron.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 10-4-76

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: Penthouse, 1er juillet, 4½ pièces, $500. par mois incluant garage. Tél.: jour 866-6391 Mme Beaudoin, le soir et fin de semaine 737-4393 5-4-76

FACE UNIVERSITÉ
Edouard-Montpetit, près Woodbury. Dans ancien immeuble rénové, parquet de chêne, etc. grand 4½. Libre 1er mai - $250.
Tél: 738-4614
5-4-76

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, 1972, excellente, radio AM-FM, pneus radiaux. Doit vendre. Tél: 932-2534 6-4-76

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIER CC 25, moteur Johnson 15 HP. Tél: 333-3141 ou 488-1891 3-4-76

PACESHIP, "Eastwind", 24'7", moteur atomique 4, "inboard", genois, spi, ber et autre équipement, situé à Magog. Tél.: de 9 à 21 heures demander Dominique 819-846-2734 8-4-76

CHALETS À LOUER

BROMONT: à louer saison-été, 5 pièces, eau chaude, grand terrain, près autoroute. Tél: 277-5959. 3-4-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines: vacances-repos ou congé de Pâques. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-76

ÉCOLES

MIRABEL EQUESTRIAN CLUB ÉQUESTRE
CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE
POUR ENFANTS
Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochures sur demande
CLUB ÉQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.
Demandez
JACK CHARTON:
Tél.: 1-(514) 258-3728
(8-11 A.M. et 5-10 P.M.)
Réservez dès maintenant
Inscription limitées
2-4-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 620-0468 5-4-76

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique, menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE
Bilingue, avec expérience, demandée pour bureaux d'avocats du centre-ville.
Tél: **861-9613**
9-4-76

ESPACES À BUREAUX À LOUER

SOUS-LOCATION
occupation immédiate
CENTRE-VILLE, 360 St-Jacques ouest, environ 4,000 pieds, bien aménagé, avec tapis au plancher.
CÔTE DU BEAVER HALL, coin Dorchester, 2 étages de 4,000 pieds chacun, cloisonnés, avec tapis au plancher.
PLAZA CÔTE DES NEIGES, 4,500 pieds, bureaux luxueux, avec tapis au plancher.
Pour renseignements supplémentaires:
Jean-Guy Décarie & Ass. Inc.,
Les Immeubles G.C. Gagnon Inc.
288-3338
courtiers en immeubles
2-4-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE DACTYLO: expérience IBM Selectric. Téléphoner à M. Morin 871-0101 2-4-76

Bureau d'architectes demande:
STÉNO-DACTYLO
• Bilingue avec expérience minimum 2 ans.
Salaire selon qualifications. Bénéfices marginaux intéressants.
Centre-ville.
Communiquer avec
Mme Abitbol
282-1960, poste 18
2-4-76

FERMES À VENDRE

CANTONS DE L'EST
Magnifique ferme de 60 acres, comprenant: 20 acres en prairie et 40 en boisés, solide grange, hangar. **Maison canadienne de 110 ans,** site enchanteur et très pittoresque à 50 minutes du Pont Champlain.
CANTONS de L'EST
Grand terrain de 25 acres, valonneux, presque tout boisé, avec arbres adultes, ruisseau. Seulement $8,000. moins de 0.01 le pied carré.
Michel Duchesneau: 1-372-9115 ou 1-372-6034 ou 1-372-8192.
IMMEUBLES ROYAL, *courtier*
2-4-76

GARDERIES

RELIGIEUSES ou FEMMES de bonne éducation pour garder enfants. Mission-famille. Appelez entre 2 p.m. - 5 p.m. 733-0128 12-4-76

REPRÉSENTANT
• dynamique
• avec expérience dans la vente
demandé par compagnie d'optique.
Salaire-commission et bénéfices.
Tél: 725-9820
du lundi au vendredi
5-4-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

ÉTUDIANT(E) DEMANDÉ(E) pour représentation maison d'édition. Travail le soir. Secteur Rive-Sud. Commission ou fixe. Tél: 387-3179 2-4-76

AGENCE D'ILLUSTRATIONS photographiques recherche photographes pouvant assurer prises de vue ou possédant archives sur loisirs, tourisme, animaux, nature, vie humaine, beauté, etc. Écrire à ADOP, C.P. 1916, Place d'Armes, Montréal H2Y 3L9 2-4-76

HOMMES DEMANDÉS

TRADUCTEURS: général, technique. Français/arabe; anglais/français. Tél: M. Morin 871-0101 2-4-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

Professeur, 3 adultes, cherche 4½ — 7½, OUTREMONT, téléphoner à 277-9657 3-4-76

A LA RECHERCHE, 5-6 pièces, Outremont. N.D.G. couple sans enfant, rue tranquille, chauffé. juillet Tél.: 276-8007 5-4-76

AHUNTSIC: adultes tranquilles cherchent grand 5½ ou 6, haut duplex chauffé, juin ou juillet. Références. Tél: 524-9465 après 6 heures sur semaine. 5-4-76

MAISONS À LOUER

OUTREMONT: maison détachée pour professionnel, 4 chambres, 2½ salles de bains, boiseries, entièrement équipée. Possibilité bureau. Garage double. Jardin. $750. par mois. Occupation immédiate, tél: jour 343-6285 2-4-76

ST-LAMBERT (Préville en bas) rue de Provence. Cottage détaché, 3 chambres à coucher, salon, dinette, cuisine, salle à diner, vivoir. Sous-sol, grand terrain, arbres fruitiers. Libre 1er juillet. $400. Visites sur rendez-vous seulement 671-5690 soir. 13-4-76

MOTOS À VENDRE

HONDA CB 360, 1974 , achetée en 1975, 6,000 milles "crash-bar", porte-bagages. Dossier et casque. $1,100. Tél: 733-3062 2-4-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

PIÈCES D'AUTOMOBILE GROS REVENUS
• Vous pouvez opérer à domicile
• Investissement minimum
POUR RÉFÉRENCES, APPELER
516-239-1900
(frais virés)
6-4-76

HOMME D'AFFAIRES ALGÉRIEN
très bien établi, commercial et industriel
cherche représentation
exclusive pour compagnie canadienne. Étudierai toutes propositions. Réponse assurée. Écrire à:
M. Ben-Belkacem Amar
Villa des 5 Frères
44, Boul. Emir
Khaled Bologhine
Alger, Algérie
Tél: 579121 ou
Écrire à **Ben-Belkacem Samir**
C.P. 430,
Fermont,
Cté Duplessis, P.Q.
qui transmettra 3-4-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Claude Brunet, hospitalisé depuis 16 ans et co-auteur du livre "Nous les oubliés", est à la **recherche de bénévoles** pour des vieillards et des malades chroniques.
L'ennui, le désoeuvrement et, parfois, le désespoir changent vite d'aspect grâce à une présence, un sourire, un petit service.
Appeler à **871-8475**
5-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT
Spacieux, ensoleillé, toute rénovée, maison de 4 à 5 chambres à coucher plus salle familiale, 2 foyers et jardin.
Appelez:
Mme Garcia Kristof
842-8366 ou 488-4820
CROWN TRUST
courtiers licenciés
3-4-76

ROSEMONT
Site de choix, **cottage détaché, décoration professionnelle,** 4 chambres à coucher, den, sundeck sur garage, hall en tuile, sous-sol aménagé. Terrain 50' x 115'. Idéal pour jeune exécutif ou professionnel. Demande - $75,000. Faut visiter pour apprécier.
Albert Fournier
844-8407
SOCIÉTÉ NATIONALE, *courtier*
2-4-76

ST-BRUNO
Occasion exceptionnelle, bungalow, 3 chambres à coucher, dans secteur bien établi. Dans les $30,000. Occupation 1er juillet. Inf: **Geneviève Renaud: 653-2496 ou 653-8505.**
(RÉGION) Près du train et du service d'autobus, **ce joli bungalow** de 3 chambres à coucher est situé sur un grand terrain de 11,700 pi.ca. paysager, avec piscine. Prix: $36,800. (propriétaire muté). **Geneviève Renaud: 653-2496 ou 653-8505.**
MONTREAL TRUST, *courtier*
2-4-76

Si vous avez fait l'option tranquillité et air pur . . . J'ai ce qu'il vous faut !
A 20 minutes du centre-ville, maison de style, 6 pièces, salle à diner, vaste living avec foyer, grand terrain paysager, complexe résidentiel intégré avec golf, centre récréatif. Comptant minime requis.
Contacter:
Fernand Aubry
866-0268
15-4-76

OUTREMONT: triplex de brique attaché, rue Champagneur, cuisine et salle de bain rénovées. Libre en juillet. Tél.: Mme C.E. Burgess, 276-4843 9-4-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Serieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn.l. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TABLEAUX-PEINTURES

COLLECTION DE LITHOS comprenant: Soulages, Tinguely, Arman, de St-Phael, Zao-Wouki; le tout $1,000. Tél.: après 18 heures 524-1236.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Impeccable cottage de 8 grandes pièces. Sur une rue calme, arbres adultes. Les plafonds sont hauts avec boiseries de chêne. Rénové entièrement en 1975: toiture, plomberie, salle de toilette, plâtre, peinture. Prix dans les $60,000. **André B. Thomas 731-6307 ou 866-9641.**
TRUST GENERAL, *courtier*
2-4-76

Trust Royal
N.D.G. EST
Près de toutes commodités. Salon et salle à manger séparés, den avec foyer au rez-de-chaussée, cuisine, moderne, 5 chambres à coucher, sous-sol fini. Garage. Jardin. Nouvel exclusif. $77,500. **Dorothy Raich: 932-1112 ou 482-4793.**
QUARTIER VILLE MONT-ROYAL
"Cottage détaché colonial"
Den au rez-de-chaussée, salon avec foyer, salle de jeux en pin noueux. Exclusif. $89,000. **Barbara Besner: 737-8197 ou 487-9560.**
CARTIERVILLE
Luxueux triplex détaché, 6½ pièces au rez-de-chaussée, 2 x 3½ au 1er étage, bachelor au sous-sol. Idéal pour bureau de médecin. **Mme F. Magown 735-2681 ou 276-6551.**
NOUVEAU-BORDEAUX
Luxueux bungalow détaché, 4 chambres à coucher, salle à manger, 2 salles de bains, sous-sol fini, garage. Exclusif. **André Lebeau: 735-2681 ou 334-6973.**
ST-BRUNO
Une maison . . . un rêve, secteur boisé, 4 chambres, salle familiale, foyer. $56,000. **Julienne Vanier: 653-2451 ou 653-4694.**
courtier immeuble
2-4-76

TERRAINS À VENDRE

DORCHESTER
ANGLE PAPINEAU, zonage commercial, hauteur illimitée pour édifice à bureaux et appartements. 14,000 p.c. et 23,000 p.c. En bas du prix du marché.
Jean-Guy Décarie & Ass. Inc.
Les Immeubles C.G. Gagnon inc.
288-3338
courtiers en immeubles.
2-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD
"Nouveau sur le marché"
Cottage semi-détaché tout brique, 5 pièces. Très bien situé avec maisons unifamiliales en face. Faut vendre vite. **Pauline Matte: 672-0321 ou 672-6458** (photo MLS)
IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtier
2-4-76

SUPERBE MAISON
Style nordique, 7 pièces, 4 chambres, foyer, plafond style cathédrale, revêtement extérieur de cèdre. Terrain gazonné et paysager. Immense patio-terrasse en bordure immédiate d'un terrain de golf. Comptant minimum: $6,000.
Contacter:
Claude Leblond
866-0268
15-4-76

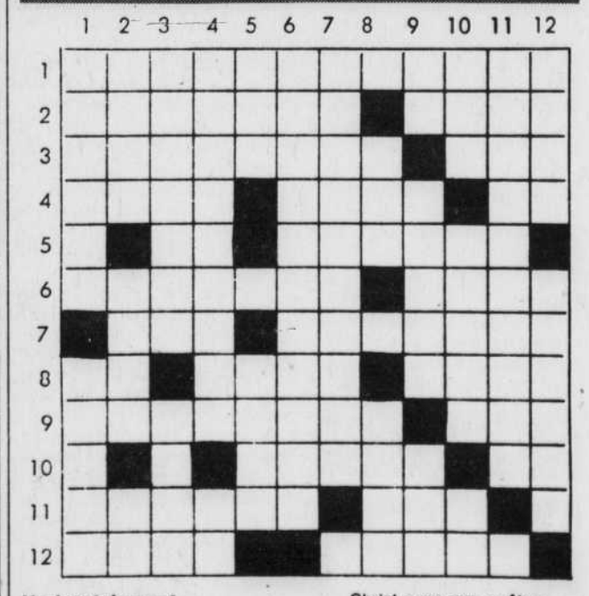
PROPRIÉTÉS À VENDRE

RIVE SUD
11 milles du Pont Champlain par autoroute.
Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon, une salle à dîner, tapis mus à mur, sous-sol à la grandeur. Patio donnant sur jardin privé, etc.
Occupation mai ou juillet
SEULEMENT $29,000.
avec $2,000 comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: $259.00.
Appelez: Claude Leblond
866-0268
pour rendez-vous
5-4-76

CANDIAC: bungalow, 6 pièces, garage, terrain ¼ d'acre, sous-sol fini. $45,000. Tél.: 632-2965 3-4-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Action d'accaparer.
2—Silicate naturel de roches volcaniques. — Souci.
3—Moustiques par exemple. — De bonne humeur.
4—Tout aliment apprêté qu'on sert pour les repas. — Bienheureuse. — Préfixe privatif.
5—Fleuve de France. — Grande plaine herbeuse de l'Amérique du Sud.
6—Autre nom de certains squales. — Ôter la vie.
7—Nom de plusieurs poissons d'eau douce. — Mettra des ombres à un dessin.
8—Sert à lier. — Fait périr par asphyxie dans un liquide quelconque. — Anc. émirat de l'Arabie.
9—Ustensile dans lequel on met une lumière à l'abri du vent. — Au golf, petite cheville.
10—Mamelle (fam.). — Saint.
11—Dirigeas. — Portion d'un tout divisée entre plusieurs.
12—Greffe. — Appeler la protection du ciel sûr.

Verticalement

1—Angle d'un plan vertical avec un autre plan vertical choisi pour plan d'origine. — Louange.
2—Dernier repas de Jésus-Christ avec ses apôtres. — Port du Japon. — Seul.
3—Fort, vigoureux. — Du soir au matin.
4—Polissaient et mettaient au diamètre exact l'intérieur d'un tube. — Petit cube.
5—Sommet d'une montagne. — Montagne de Grèce (Thessalie).
6—Cheville mobile qui foxe les traits du cheval aux brancards.
7—Véritablement.
8—Transpira. — Dieu des ventes.
9—A moi. — Pénétra. — Refus.
10—Unité de travail. — Point cardinal. — Titane.
11—Bagatelles.
12—Amalgame d'étain, qui sert à l'étamage des glaces. — Pénurie.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	W	Y	A	N	D	O	T	T	E	■	B	I
2	A	B	S	O	R	B	E	U	R	■	U	N
3	G	■	S	■	A	T	E	L	I	E	R	■
4	O	T	A	R	I	E	■	L	E	R	O	T
5	N	U	S	■	S	M	E	■	U	N	I	■
6	N	■	S	T	I	P	E	■	G	D	■	R
7	E	P	I	■	N	E	C	T	A	I	R	E
8	T	O	N	N	E	R	R	E	■	T	O	T
9	■	■	P	E	U	■	E	I	R	E	■	G
10	H	O	R	A	I	R	E	■	P	U	N	I
11	E	T	■	G	D	■	R	A	I	■	E	N
12	M	E	N	E	A	U	■	N	E	G	R	E

VOYEZ LA NOUVELLE
ALFETTA
chez
LOMBARDI AUTOS
LIMITÉE

• Vente • Pièces • Service

ALFA ROMEO
Super Spécial jusqu'au 17 avril sur les voitures 1975 2000 GTV et Berlina

LOMBARDI AUTOS LTÉE
7965 rue Langelier
St-Léonard
324-5542

Le fantôme de Richard Nixon hante à nouveau Washington

WASHINGTON (AFP) — Vingt mois après la démission de Richard Nixon, les nouvelles révélations sur les scandales du Watergate et le comportement de l'ex-président, des membres de son entourage et du secrétaire d'État Henry Kissinger font rebondir une polémique que l'on croyait oubliée et risquent de peser sur les élections présidentielles.

Toute la presse a publié les bonnes feuilles du dernier livre de Bob Woodward et Carl Bernstein qui furent les premiers à sortir dans le Washington Post l'affaire du Watergate qui devait précipiter la chute de Richard Nixon. Intitulé "The Last 100 days" (Les cent derniers jours), l'ouvrage décrit avec férocité la rapide dégradation physique et mentale du président des États-Unis qui vers la fin est un personnage larmoyant, s'adonnant à la boisson et acceptera de démissionner dans des conditions pitoyables. Bourré d'anecdotes inédites, souvent sordides, le livre est appelé à avoir un succès considérable.

A la fin de cette semaine, sort le film tiré du premier livre de Woodward et Bernstein, "All the president's men" (Watergate, les fous du président) qui est un récit très vivant des 18 premiers mois de l'affaire du Watergate. Film dont le succès est assuré moins en raison du sujet que parce qu'il a pour vedettes Robert Redford et Dustin Hoffman. En outre une mise en scène intelligente semble devoir garantir le succès commercial d'un film politique américain pour la première fois depuis "Mr. Smith goes to town".

De l'avis général, l'impact politique du livre et du film sur l'opinion publique peut être considérable. Or, ni le livre ni le film n'essaient de cerner le personnage qu'a été Richard Nixon, président des Etats-Unis. Ce sont les actes de Nixon en relation avec les scandales du Watergate qui sont relatées, c'est-à-dire l'aspect le plus déplaisant du personnage. D'après les extraits déjà publiés, il ne semble pas que M. Henry Kissinger qui avait reçu longuement Woodward et Bernstein ait pris la défense de son ancien patron. Au contraire.

Or, c'est le président Nixon qui en 1969 a demandé à M. Kissinger de venir à la Maison-Blanche comme chef du Conseil national de sécurité. Et cinq jours plus tard, il le chargeait d'ouvrir le dossier des relations entre les États-Unis et la Chine populaire. Richard Nixon avait d'ailleurs écrit dans le numéro d'octobre 1968 de la revue Foreign Affairs un long article dans lequel il écrivait notamment qu'aucune paix n'était possible en Asie sans une normalisation des relations entre Washington et Pékin.

Ce sont ces arguments parmi beaucoup d'autres que l'on commence à entendre. Non qu'il soit question de réhabiliter l'ancien président. L'écrasante majorité des Américains ne veut plus entendre parler de Nixon. Mais nombreux sont ceux qui n'aiment pas que l'on frappe quelqu'un qui est à terre.

Il y a plus. Le livre et le film de Woodward et Bernstein alimentent bien involontairement la thèse des candidats à la présidence, les démocrates George Wallace et Jimmy Carter et le républicain Ronald Reagan, qui s'élèvent contre l'autorité excessive de Washington. Or, plus qu'aucun de ses prédécesseurs Richard Nixon a usé et abusé des pouvoirs de l'exécutif. Et les journalistes du Washington Post mettent à nu d'une manière clinique le mécanisme de la présidence impériale.

Alfa Romeo
centre-ville
Plus on prolonge les tête-à-tête avec une ALFA plus on s'attache à elle.



Le modèle Grand Turismo coupé à 4 places, à haute performance vous donne plus de 30 mpg.

Nulle autre voiture au monde ne peut égaler la perfection technique de l'Alfetta GT. Grâce à ses performances, à sa maniabilité, à son confort et à ses qualités de sûreté et d'économie, l'Alfetta résume « l'état des connaissances » au point de vue automobile.

Pour Achat — Vente — Location — Service, voyez le spécialiste.

Eugène Carrié Automobile Ltée Ltd.

2107 ouest, rue STE-CATHERINE (près du Forum)
Tél.: 937-3991

La G.T. Alfa Romeo Alfetta. Roues de magnésium illustrées facultatives contre supplément.



Alfa Romeo Alfetta. Sa réputation internationale en fait la voiture des Canadiens qui préfèrent être premiers en tout. Par exemple, en Suisse, la voiture Alfetta est en tête de liste grâce à sa tenue de route exceptionnelle en hiver, et voilà pourquoi c'est la voiture la plus vendue dans ce pays de neige et de montagnes. La voiture Alfetta est aussi bonne première à Londres et Paris et elle est tout particulièrement appréciée des personnes qui préfèrent l'élégance mais détestent s'afficher. En Allemagne, Alfetta est le choix des amateurs de voitures qui apprécient sa haute performance et sa qualité. En fait, les ventes de voitures Alfa Romeo ont doublé au pays des BMW, Porsche et Mercedes-Benz. La voiture Alfetta est aussi de plus en plus populaire aux États-Unis et est en voie de devenir une des grandes favorites parmi certains canadiens,... ceux qui préfèrent être premiers en tout.



ALFA ROMEO ALFETTA Pour les gens qui préfèrent être premiers en tout.

Bijjou Auto Parts
260 rue Bédard
Québec, P.Q.
Tél: (418) 524-8643

Décarie Motors Ltée
55, rue Gince
St-Laurent
Montréal, P.Q.
Tél: (514) 334-9910

Dominick Auto Sport Ltée
Chemin Brampton
Route 5
Bromptonville, P.Q.
Tél: (819) 567-4008

Eugène Carrie Automobile Ltée
2107 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 108, P.Q.
Tél: (514) 937-3991

Lombardi Autos Ltée
7965, boul. Langelier
St-Léonard
Montréal, P.Q.
Tél: (514) 324-5542

Performance Motors Reg'd
1142 Ruby Street
Ottawa, Ontario
K1J 7R2
Tél: (613) 741-0123

Rallye Motors Ltée
0101, Clément
LaSalle, P.Q.
H8R 1S8
Tél: (514) 364-1121

Pretoria: le budget de la défense doublé en deux ans

LE CAP (Reuter) — Le budget sud-africain de la défense pour 1976 s'élèvera à un milliard 350 millions de rands (approximativement un milliard de dollars) une augmentation de 40 pour cent sur les crédits de la défense en 1965. Comparés au budget de 1974, ces crédits ont doublé en l'espace de deux ans.

Présentant son budget devant le Parlement, le sénateur Owen Horwood, ministre des Finances, a tenu à souligner que l'Afrique du Sud n'avait aucune intention agressive à l'égard de ses voisins africains "mais nous défendrons nos frontières de toute la force dont nous disposons", a-t-il dit.

L'augmentation des dépenses consacrées à la défense nécessitera une augmentation des impôts indirects sur l'essence, les spiritueux, les cigarettes et les boissons gazeuses. Les contribuables déjà assujettis à la surtaxe de cinq pour cent sur les revenus seront frappés d'une surtaxe supplémentaire de cinq pour cent, a précisé le ministre. Le gouvernement émettra des bons à la défense.

"Je suis persuadé que les Sud-Africains seront non seulement prêts à accepter de grand coeur le fardeau croissant de l'état de préparation militaire, mais qu'ils apporteront une contribution notable à cet état en investissant généreusement dans les bons de la défense", a-t-il dit.

"L'évolution politique en Afrique australe... exige de toute évidence que nous accroissions notre effort défensif et que nous renforcions notre état de préparation économique et militaire", a déclaré le ministre.

En dépit des événements d'Angola et du Mozambique, "je suis heureux de dire que dans les milieux informés et responsables à l'étranger, la confiance en l'économie sud-africaine ne se dément pas. Il serait toutefois imprudent de ne pas tenir compte de l'éventuelle persistance d'une certaine instabilité politique dans les pays voisins", a souligné le sénateur Horwood.

La Grande-Bretagne rejette toute intervention militaire en Rhodésie

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — La Grande-Bretagne a de nouveau rejeté hier l'hypothèse d'une intervention armée en Rhodésie et annoncé l'envoi d'un émissaire dans au moins deux pays de la région.

Répondant à des questions à la Chambre des Communes, M. David Ennals, ministre d'État au Foreign Office, a réaffirmé la conviction du gouvernement britannique qu'un règlement doit être obtenu par la négociation.

Il a ensuite quitté le Parlement pour préparer son départ à destination de Dar Es Salaam, où il s'entretiendra aujourd'hui avec le président Julius Nyerere, chef de l'Etat tanzanien. L'avenir constitutionnel de la Rhodésie sera au centre du débat.

M. Ennals compte également se rendre au Mozambique pour conférer avec le président Samora Machel qui a décidé le renforcement du blocus contre son voisin, la Rhodésie.

Il sera porteur de bonnes nouvelles puisque la Grande-Bretagne a annoncé hier au comité du Commonwealth sur les sanctions contre la Rhodésie qu'elle mettait immédiatement cinq millions de livres sterling à la disposition du Mozambique dans le cadre d'un plan d'aide à long terme L'Inde a annoncé une contribution de 100,000 dollars américains. Dans un communiqué, le comité demande aux pays membres d'envisager favorablement "une contribution immédiate du Commonwealth dans le domaine de l'assistance technique".

La Grande-Bretagne a été informée officiellement qu'il n'y avait pas de "guérilleros cubains" au Mozambique et que ce pays ne désirait pas la présence, sur son territoire, de troupes étrangères qui pourraient intervenir en Rhodésie, a déclaré le ministre d'État au Foreign Office. M. Ennals a précisé que des assurances à cet effet lui avaient été données par le ministre des Affaires étrangères au Mozambique, M. Joaquim Chissano, lors de sa récente visite à Londres. Le ministre, qui doit se rendre prochainement à Maputo a déclaré d'autre part que M. Chissano l'avait assuré que l'aide britannique au Mozambique ne serait pas utilisée pour armer les commandos nationalistes rhodésiens qui opèrent à partir de ce pays.

Par ailleurs, les ailes intérieure et extérieure du Conseil national africain de Rhodésie dirigées respectivement par M. Joshua Nkomo et Mgr Abel Muzorewa, ont formé un haut commandement commun au Mozambique, a déclaré hier à l'agence Reuter à Salisbury l'attaché de presse de l'ANC, M. Willie Musarurwa.

Chacune des deux ailes compte neuf commandants au sein de ce groupement, qui unit l'ancienne Zapu (Union du peuple africain du Zimbabwe) et l'ancienne Zanu (Union nationale africaine du Zambabwe) pour la première fois depuis la formation de l'ANC en décembre 1972, a dit M. Musarurwa.

Les forces nationalistes communes reçoivent des armes de l'Union soviétique. Les maquisards de la Zapu ont commencé à recevoir l'aide soviétique en 1963, a-t-il poursuivi sans préciser le genre d'armes livrées par l'URSS.

Les forces cubaines ne sont pas encore engagées dans l'activité de guérilla contre la Rhodésie. "Notre idéal est d'éviter des alignements avec des puissances étrangères, mais il faut songer aux circonstances. Nous aimerions mieux ne pas avoir les Cubains à nos côtés, mais nous accepterons l'appui cubain en l'absence d'un réglement avec le gouvernement rhodésien," a ajouté M. Musarurwa.

Il n'a pas tout à fait exclu la possibilité d'une reprise des pourparlers des nationslistes avec le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith. "Nous avons poursuivi la guérilla pendant les récents pourparlers rompus au bout de trois mois. Il est peut-être encore temps de parvenir à une solution pacifique; mais la guerre continuera et il est probable qu'elle s'intensifiera," a dit M. Musarurwa.

A Lusaka, on déclare de source informée que M. Nkomo s'est entretenu mardi et hier avec le président Kenneth Kaunda de l'avenir de la Rhodésie. Un porte-parole de la présidence zambienne a confirmé la présence à Lusaka du chef de l'aile intérieure de l'ANC en précisant que celui-ci y est arrivé lundi venant de Bulawayo, où il vit en Rhodésie.

Coopération US-Canada

OTTAWA (PC) — Le Canada et les Etats-Unis ont renouvelé un accord datant de 1971 et portant sur l'utilisation des données fournies par les satellites de type Landeat.

Ces satellites, lancés par la Nasa, transmettent leurs données à la station terrienne de Prince-Albert, en Saskatchewan. Elles sont utilisées pour faciliter la navigation dans l'Arctique, la gestion des forêts et des eaux et la révision des cartes.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS DE LA DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

LES ENTREPRISES KE-MO LTÉE
KE-MO ENTERPRISES LTD.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie "LES ENTREPRISES KE-MO LTÉE — KE-MO ENTERPRISES LTD.", constituée en corporation dans la province de Québec en vertu de la Partie I de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopérative et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite Loi des compagnies.

DONNÉ À MONTRÉAL,
ce 22ième jour de mars 1976
Wilfrid Picard,
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003704-762

JOHN TITMUS,
demandeur
-contre-
ANDRE DALCOURT, - et - SERGE BEAUREGARD
défendeurs

IL EST ENJOINT a SERGE BEAUREGARD à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 29 mars, 1976.

A. BEAULIEU
GREFFIER

Me. Harvey Earl Shaffer
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1008
Montréal, Québec
Avocat de demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
Demande de Transfert
Règlement 2c, article 2.59.1

PRENEZ AVIS que MARCEL GALIPEAULT du 1282, avenue Saint-Jean, Mascouche, Province de Québec, détenteur d'un permis portant le numéro M-503237 D.001 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-503237 D.001, catégorie ENTREPRENEUR, région 6, à TRANSPORT M. & G. WALTON LTEE, 3068, rue Duvivier, Longueuil, Province de Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, Québec — Place du Cercle.

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU.
Par: LOUIS LAVOIE

1ère publication: Le 1 AVRIL 1976
2e publication: Le 2 AVRIL 1976
3e publication: Le 3 AVRIL 1976

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AMR. 60277.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 20 avril 1976

Baie-Comeau, P.Q.

POUR LA FOURNITURE DE CAMIONNETTES DE LIVRAISON (PBV 5,000 LB)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lindi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4.30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS ($10,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS
Montréal, le 24 mars 1976

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CANADIAN CASKET CO. LTD., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 2ième jour du mois de mai 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 23ième jour du mois de mai 1974 sous le numéro 2520882.
Daté à Montréal, ce 26ième jour du mois de mars 1976.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002285-763

RACHEL GIRARD, vendeuse, résidant au 6670 Merriam, Ville d'Anjou, district de Montréal;
Demanderesse
-vs-
MARCEL POIRIER, autrefois du 8100 Lacordaire, St-Léonard et maintenant de lieux inconnus;
Défendeur

AVIS

Par ordre de la Cour, défendeur MARCEL POIRIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.
MONTRÉAL, le 30 mars 1976

SAVOIE SMITH LÉGER ET LUSSIER
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-059164-768

ANDRE AUBUCHON
Requérant
-vs-
LISE BISAILLON
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée LISE BISAILLON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 23 mars 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

MES SAINT-AUBIN LONDEI
CHARBONNEAU & LACROIX
3509 Est, de la Concorde, #207
DUVERNAY, LAVAL H7E 2C6
Tél: (514) 661-9791
Dom. élu.: 31 ouest, St-Jacques, #500

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CPE. 60137.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 20 avril 1976

Centrale Cadillac

FOURNITURE D'ÉTAGÈRES A CABLE, BLINDÉES SPÉCIALES

Toutes les ocnditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de NEUF MILLE DOLLARS ($9,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS
Montréal, le 22 mars 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-058292-768

PETER K. DELORIMIER,
Requérant
C.
MURIEL SPLICER,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME MURIEL SPLICER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Châteauguay, le 29 mars 1976

Claude Dufour
REGISTRAIRE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CPE. 60135.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 13 avril 1976

Centrale Cadillac

FOURNITURE DE LUMINAIRES EXTÉRIEURS, LAMPES AU SODIUM ET POTEAUX EN ACIER DE 30 ET 55 PIEDS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS
Montréal, le 19 mars 1976

CITÉ DE WESTMOUNT
Règlement 811

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 811 intitulé "RÈGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE RÈGLEMENT 655 pour RÉGULARISER LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, le 15 mars 1976

Les avis concernant ledit règlement étaient publiés les 8 et 18 mars 1976, tel que requis par la Loi, et n'ayant reçu aucune demande de vote, le règlement était donc considéré comme approuvé par les électeurs-propriétaires.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 811, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au Bureau du Greffier, hôtel-de-ville, Westmount.

Donné à Westmount, P.Q. ce 30ième jour de mars 1976

R.B. Seaman
Greffier

Avis est donné que A. Gervais Frère, St-Isidore, détenteur du permis ou de l'attestation no. M-503214-D-001 catégorie Entrepreneur, région 10, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation, en faveur de André Richer, St-Isidore, catégorie entrepreneur, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.

1ère parution: 30 mars 1976
2ième parution: 31 mars 1976
3ième parution: 1er avril 1976

Le requérant-cédant Construction Gagné Enrg. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire Les Excavations Gilbert Gagné Inc. son permis Q 500 962 D-001 pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, catégorie entrepreneur. Toute personne désirant faire opposition à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis, au 585 Boul. Charest est, à Québec.

Me Marc M. Delage
Procureur

1ère publication: 1er avril 1976
2e publication: 2 avril 1976
3e publication: 3 avril 1976

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL. 60028.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 20 avril 1976

Pointe-aux-Trembles, P.Q.

FOURNITURE D'ASSEMBLAGES DE SUSPENSION, DE CAVALIER ET D'ARRÊT POUR LIGNES 315 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS
Montréal, le 24 mars 1976

CITÉ DE WESTMOUNT
règlement 810

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 810 intitulé "RÈGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE RÈGLEMENT 655 POUR RÉGULARISER LES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount lors de l'assemblée générale tenue à l'hôtel-de-ville le 15 mars 1976

Les avis concernant ledit règlement étaient publiés les 8 et 18 mars 1976, tel que requis par la Loi et n'ayant reçu aucune demande de vote, le règlement était donc considéré comme approuvé par les électeurs-propriétaires.
Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 810, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées au Bureau du Greffier, Hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, P.Q. ce 30ième jour de mars 1976

R.B. Seaman
Greffier

Le requérant-cédant Gilbert Gagné, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire les Excavations Gilbert Gagné Inc. le permis no. Q 501-416D-001, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 1, catégorie entrepreneur.
Toute personne qui désire porter opposition à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis, au 585 Boul. Charest est, à Québec.

Me Marc M. Delage
Procureur

1ère publication: 30 mars 1976
2e publication: 31 mars 1976
3e publication: 1er avril 1976

Le requérant-cédant Pierre Morissette demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire les Excavations Gilbert Gagné Inc. son permis Q 501-401 D-001 pour effectuer du camionnage en vrac pour la Région I, catégorie entrepreneur.
Toute personne désirant faire opposition à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis au 585 boul. Charest est, à Québec.

Me Marc M. Delage
Procureur

1ère parution: 31 mars 1976
2e parution: 1er avril 1976
3e parution: 2 avril 1976

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CPE. 60131.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 20 avril 1976

Poste Brossard

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE TENSION CAPACITIFS 330kV ET DE COURANT 315kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS
Montréal, le 23 mars 1976

"Avis vous est, par la présente, donné, qu'une requête en vertu de la loi du changement de nom (Chapitre 77 S.R.Q. sanctionnée le 8 avril 1965) sera présentée au lieutenant gouverneur en conseil en vue d'obtenir le changement de nom suivant:
Monsieur Ephram Leslie Elkin, domicilié au 4600 Bessborough Avenue, Cité et District de Montréal, désirant dorénavant se faire désigner, sous le nom de Michael Ephram Elkin.
Monsieur Ephram Leslie Elkin est l'époux de Dame Louise Elkin, dont le nom de jeune fille est Louise Mayerovitch, et il est le père de Karen Ruth Elkin, née le 7 avril 1974 à Montréal, toutes deux résidantes à la même adresse.
Phillips & Vineberg,
1 Place Ville-Marie,
Suite 930
Montréal, Québec
Procureurs du requérant"

Le requérant-cédant Albert Gagné demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis portant le no. Q 502-200 D-001 à la requérante-cessionnaire Excavation Gilbert Gagné Inc., 339, 2e rue, à Rimouski, pour effectuer du camionnage en vrac, région I, catégorie entrepreneur.
Tout intéressé à la présente requête doit faire opposition dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis au 585 boul. Charest est, à Québec.

Me Marc M. Delage
Procureur

1ère publication: 31 mars 1976
2e publication: 1er avril 1976
3e publication: 2 avril 1976

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

Le requérant Léo-Armand Poirier faisant affaires sous le nom de C. Labelle Transport, détenteur de permis 17449-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec et dont la clause b) se lit comme suit:
b)TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CIRCUIT— CONTRAT —
b) Transport de produits de la compagnie AVON PRODUCTS OF CANADA LTD., à ses distributeurs de Pointe-Claire à tous les endroits situés dans le territoire suivant: borné à l'ouest par la frontière Québec-Ontario, borné au sud par la frontière Québec-États-Unis entre Dundee et la rive ouest du Lac Memphremagog; borné à l'est pour une première section par le Lac Memphremagog puis par une ligne brisée allant de Bolton-East à St-Ferdinand et constituée par des sections routes 1, 39, 32, 22, 5, 38 et 49; borné à l'est pour une deuxième section par une ligne brisée St-Ferdinand à Beaumont; borné au nord par le fleuve St-Laurent et la Rivière Ottawa entre Pointe-Fortune et Beaumont. Le détenteur est autorisé, au retour, à rapporter des marchandises endommagées ou refusées. Les frais de Transport doivent être payés par la Compagnie Avon Products of Canada Ltd. demande à la Commission des Transports du Québec de modifier ladite clause afin qu'à l'avenir elle se lise comme suit:
b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRA —
b) de Pointe-Claire à toutes les localités situées dans le territoire ci-après décrit:
A l'Ouest: Borné par la frontière Québec-Ontario;
Au Sud: Par la frontière U.S.A. entre Dundee et la route 283, traçant une ligne brisée entre le lac Frontière et Montmagny;
A l'Est: Par la ligne tracée par la route 283 entre Montmagny et le lac Frontière;
Au Nord: Le fleuve St-Laurent et la rivière Ottawa entre Pointe-Fortune et Montmagny, pour le transport des produits de la Compagnie Avon Products of Canada Ltd., et retour avec les marchandises refusées ou endommagées.
Pour tout ce territoire pour le transport des produits de la compagnie Avon Products of Canada Ltd., pour le compte de cette dernière avec retour pour marchandises refusées ou avariées.
N.B. Le service comporte des livraisons multiples à chaque voyages et le service aux localités servant à la délimitation du territoire est inclus.
TOUT intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
Signé: FRANÇOIS PERREAULT
Paquette, Paquette, Perreault, Rivet & Groleau

PUBLICATIONS: le 31 mars 1976
le 1 avril 1976
le 2 avril 1976

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mars 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PETHELPET DIAMONDS LTD. ont été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25ième jour de mars 1976, sous le numéro 2677306
Ce 26ième jour de mars 1976

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par la présente donné que par un contrat enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de la Ville de Montréal sous le numéro 2676932 La Banque Royale du Canada (ici référée la Banque) a cédé, réassignée et reporté à UTILITY GARNMENTS INC. (ici référée le client), 5445 rue De Gaspé, Montréal, Québec, Manufacturiers d'uniformes, tout droit, titre et intérêts de la Banque à partir du 12ième jour de mars, 1976 en vertu d'un transport général de créances par le client à la banque en date du 17ième jour de février 1970 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2194523.
Daté le 26ième jour de mars 1976

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS EST DONNE que McCrum Transport Limited détentrice du permis 331-V présente une demande d'autorisation à la C.T.Q. conformément à l'article 2.59.7 du nouveau règlement 2C modifiant le règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., ainsi que l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage afin de pouvoir louer à court terme les remorques et/ou semi-remorques, propriétées de la Compagnie Cowansville Express Inc. détentrice du permis no. 14519-V des dossiers de la C.T.Q., pour une période de 364 jours, lesquelles remorques et ou semi-remorques serviront dans l'exploitation du service donné par la Compagnie McCrum Transport Ltd.
Pour sa part, la Compagnie E.J. Persons Transports Ltd. détentrice du permis no 5241-V des dossiers de la C.T.Q. présente une demande conjointe à la C.T.Q. afin d'être autorisée à louer à court terme ses remorques et/ou semi-remorques à la Compagnie McCrum Transport Limited, tel que stipulé à l'article 2.59.7 du règlement 2C et à l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatres (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke est — Place du Cercle, Montréal.
SIGNE: FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

PUBLICATIONS/ le 31 mars 1976
le 1er avril 1976
le 2 avril 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVORCES)

NO: 12-049-127-750

MONIQUE CHENAIL,
Requérante
-vs-
DONALD GUAY,
Intimé

AVIS À DONALD GUAY

Prenez avis qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 24 octobre 1975 dont copie a été laissée à la Division des Divorces à votre intention. Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 30 mars 1976

(SIGNÉ) CLAUDE DUFOUR
Régistraire-Adjoint

Me J. Eloi Gervais, C.R.
GERVAIS TANNAGE BÉLANGER
GAUTHIER BOUCHARD &
DESAULNIERS
507 Place d'Armes, #1209
MONTRÉAL

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS EST DONNÉ que McCrum Transport Limited détentrice du permis 331-V présente une demande d'autorisation à la C.T.Q. conformément à l'article 2.59.7 du nouveau règlement 2C modifiant le règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., ainsi que l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage afin de pouvoir louer à court terme les remorques et/ou semi-remorques, propriétées de la Compagnie Cowansville Express Inc. détentrice du permis no. 14519-V des dossiers de la C.T.Q., pour une période de 364 jours, lesquelles remorques et ou semi-remorques serviront dans l'exploitation du service donné par la Compagnie McCrum Transport Ltd.
Pour sa part, la Compagnie Cowansville Express Inc. détentrice du permis no. 14519-V des dossiers de la C.T.Q. présente une demande conjointe à la C.T.Q. afin d'être autorisée à louer à court terme ses remorques et/ou semi-remorques à la Compagnie McCrum Transport Limited, tel que stipulé à l'article 2.59.7 du règlement 2C et à l'article 13H de l'ordonnance générale sur le camionnage.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatres (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke est — Place du Cercle, Montréal.

SIGNÉ: FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT
RIVET & GROLEAU

PUBLICATIONS: le 31 mars 1976
le 1er avril 1976
le 2 avril 1976

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 78100/531 — Aménagement paysager à l'intérieur, programme d'aménagement du gouvernement fédéral, phase III - Hull, Québec.

On peut aussi coonsulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi le 27 avril 1976
Dépôt: 25.00 (dollars).

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

W.R. Ewing
Administrateur
Services Financiers et Administratifs
(capitale nationale)
Travaux publics Canada

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 1er avril 1976

Le défi de CFCF

Une station de radio peut-elle agir comme groupe de pression ?

par Gérald LeBlanc

Loin de faire amende honorable devant le CRTC, les dirigeants de CFCF ont défendu le traitement accordé à la loi 22 lors de la célèbre campagne de septembre 1975 et se sont dit prêts à refaire l'expérience "dans le même esprit mais avec des améliorations", si la situation l'exigeait.

Ce défi au CRTC, qui leur a signifié un reproche écrit au sujet de cette campagne, a été lancé à la fin d'une longue journée d'audience au Sheraton Mont-Royal.

À l'issue d'un long débat qui a pris l'allure d'une table ronde sur les règles du jeu de campagnes radiophoniques comme celles menées par CFCF contre la loi 22, M. Armand H. Cormier, commissaire du CRTC, a demandé aux dirigeants de la station: "Après coup, croyez-vous avoir accordé un traitement équitable à la loi 22? Referiez-vous l'expérience dans le même esprit?"

"Nous estimons avoir accordé un traitement très équitable à la loi 22", a répondu M. John Mackey, le directeur de la station.

"Nous traiterions la question dans le même esprit mais avec des améliorations", a ajouté M. John McCutcheon, le président de la compagnie.

Ces réponses reflétaient d'ailleurs assez bien la défense fournie par CFCF tout au long de l'audience. Selon ses dirigeants, la station a en effet joué un rôle essentiel pour la communauté anglophone en lui permettant d'exprimer son opposition au bill 22, comme en témoignent les 600,000 signatures recueillies durant la campagne menée par John Robertson, George Springate et Gordon Sinclair.

Et pourtant, le CRTC a déjà indiqué que l'étude de la promotion des 14 jours de la campagne démontrent que la station n'a pas su maintenir l'équilibre des points de vue dans la présentation de la loi 22.

Plus précisément, le CRTC a formulé quatre constatations après l'audition des bandes de CFCF: le pourcentage exceptionnel de la programmation consacré à la campagne anti bill-22, l'accent sur la promotion de la chasse aux signatures plutôt que sur le thème discuté, le manque d'explication de la loi 22 et l'absence d'expression de point de vue ne concordant pas avec ceux défendus par MM. Robertson, Springate et Sinclair.

Les dirigeants de CFCF contestent ce diagnostic. Le bill 22 était connu du public montréalais grâce au battage sans précédent ayant entouré son adoption. Il a été expliqué sur les ondes par George Springate, membre de l'Assemblée nationale. D'autres invités, tels MM. René Lévesque, Robert Bourassa et certains de ses ministres Claude Ryan, etc... n'ont pas répondu à l'invitation qu'on leur a faite de participer à la campagne.

Encore plus, cette campagne a été lancée à la demande même de la communauté, qui ne trouvait pas de forum pour exprimer son opposition à la loi 22 et particulièrement aux règlements touchant la langue d'enseignement dévoilés à l'été 1975.

En se portant acquéreur de la station CFCF en 1972, Multiple Access Limited avait promis de lui faire jouer "un rôle créateur dans la représentation du caractère culturel de Montréal pour le bénéfice de son auditoire".

Ce rôle, CFCF l'a poussé jusqu'à se transformer en "groupe de pression", selon l'expression du président de la SSJB de Montréal, M. Jean-Charles Desroches, qui a comparu pour demander au CRTC de ne pas renouveler la licence de cette station.

MM. Robert R. Dobie, président de la Provincial Association of Catholic Teachers, et George Springate, député de Sainte-Anne à l'Assemblée nationale, sont, par contre, venus louer le rôle positif joué par CFCF durant la campagne contre la loi 22.

Suivant leur méthode habituelle, les commissaires n'ont pas accusé à la manière d'un procureur de la couronne, ni réclamé des comptes à la manières des juges. Ils ont plutôt cherché à susciter un dialogue visant à préciser le rôle et les responsabilités des radiodiffuseurs dans les campanges du genre de celle menée par CFCF.

Le président du conseil, M. Harry Boyle, a fait état du dilemne du CRTC, qui demande aux stations de s'impliquer davantage dans la communauté tout en fixant des limites à leur action.

Il faut, selon lui, trouver un cadre, certaines règles du jeux pour ce genre de campagne. Qu'adviendrait-il par exemple si l'on menait une campagne sur des sujets explosifs comme la peine capitale ou l'avortement.

Quelles seraient les responsabilités du radiodiffuseur, advenant le lancement de telles campagnes?

Une chose s'est dégagée clairement des discussions: le radiodiffuseur ne peut transformer sa station en groupe de pression partisan: il garde en tout temps certaines responsabilités et doit assurer un encadrement de ces campagnes.

Le Québec négocie avec Zarolega l'achat du Village

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Le gouvernement du Québec a entrepris hier après-midi des pourparlers avec les propriétaires du Village olympique, les Terrasses Zarolega, pour se porter dès maintenant acquéreur de ce vaste complexe d'habitation.

La proposition initiale du gouvernement consiste à rembourser la mise de fonds initiale, soit $2 millions, plus une somme à déterminer par un comité d'arbitrage, pour compenser les dépenses et le travail encouru jusqu'à aujourd'hui par les propriétaires actuels du Village, à titre de promoteurs du projet.

Selon le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, cette décision du gouvernement "n'affecte évidemment pas les employés qui travaillent sur le chantier actuellement, non plus que les sous-traitants qui ont des travaux à y effectuer."

Cette nouvelle met fin aux prétentions du vice-président des Terrasses Zarolega, M. René Lépine, qui annonçait le 19 mars dernier que le contrat de construction du Village olympique avait enfin été signé par le COJO et approuvé par le gouvernement du Québec. Le président du COJO avait lui-même démenti l'allégation de M. Lépine.

En janvier 1975, une commission parlementaire avait demandé au COJO de renégocier le contrat du Village olympique. Insatisfait des résultats, le gouvernement vient de décider de régler la question en se portant acquéreur, et il espère sans doute pouvoir mieux juguler ainsi la croissance phénoménale des coûts. Projet de $30 millions à ses débuts, le Village olympique est désormais estimé à quelque $85 millions.

"Il devenait gênant de voir un organisme comme le COJO investir $65 millions en seconde hypothèque pour financer un immeuble appartenant à une entreprise privée", a fait remarquer MM. Garneau.

Si la négociation réussit, ajoute-t-il, c'est sans doute le ministère des Travaux publics qui servira d'abord de "structure d'accueil" temporaire, jusqu'à ce qu'on amende la loi constituant la Régie des installations olympiques pour que celle-ci puisse prendre la responsabilité du Village.

Le ministre n'a pas indiqué quelle serait la position du gouvernement si les négociations s'avéraient impossibles avec les représentants des Terrasses Zarolega. "Je ne peux présumer du résultat de ces négociations maintenant", a-t-il indiqué à l'assemblée nationale.

Il se pourrait certes que les promoteurs du Village se montrent plutôt coriaces, eux qui espéraient un profit brut de $8.2 millions en 15 mois, en récompense de leur maigre investissement initial de $2 millions.

M. Lépine avait en effet expliqué aux journalistes, le 19 mars, que le nouveau contrat, qu'il disait alors signé, permettait au gouvernement du Québec de racheter les édifices à n'importe lequel moment d'ici le 31 juillet 1978, mais aux conditions suivantes: un dédommagement de $5 millions pour les promoteurs, et un montant de $5.2 millions en honoraires pour la surveillance et la responsabilité de la construction, en plus, bien sûr, du coût des deux pyramides.

Les négociations actuelles, si elles n'aboutissent pas, pourraient bien précéder l'expropriation pure et simple du Village olympique par le gouvernement du Québec, selon la rumeur qui commençait à courir avant les déclarations faites en Chambre hier par M. Garneau.

Les radiodiffuseurs francophones se liguent contre CHOM-FM

Tous les radiodiffuseurs francophones de la région de Montréal se sont réunis en front commun pour demander au Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) de retirer la permission accordée à la station CHOM-FM de diffuser une partie de sa programmation en français et surtout de ne pas l'autoriser à diffuser ses messages publicitaires en français.

Ce sont MM. Jean-Pierre Coallier de CFGL-FM et Ed Prévost de Radio-Mutuel, qui ont présenté le mémoire du front commun mais tous les radiodiffuseurs étaient représentés à la délégation qui a témoigné, hier devant le CRTC.

Comment expliquer cette démarche commune de gens qui se livrent habituellement une concurrence sans merci. C'est bien simple: l'ennemi commun, la radio anglaise et surtout la FM anglaise, est en voie de les engloutir.

La situation est devenue tellement alarmante qu'on peut se demander, comme le fait le mémoire du front commun, s'il faut encore parler de stations anglaises alors que la majorité de l'auditoire est de langue française.

C'est en effet le cas de CHOM-FM avec près de 75% d'auditeurs francophones et sept fois plus d'adolescents français qu'anglais. C'est également le cas de CFQR-FM qui compte 59% de francophones dans sa clientère et même de CJFM-FM qui recrute 42% de son auditoire chez les francophones.

Le front commun a déposé une série de tableaux démontrant que la radio anglophone, déjà surreprésentée à Montréal, a fait des pas de géant de 1969 à 1975 alors que les stations francophones régressent dans leur ensemble, l'énorme perte des stations AM n'étant pas compensée par les gains des FM françaises.

Lors du dernier renouvellement de licence, le CRTC avait accordé à CHOM la permission de diffuser une partie de sa programmation en français en ajoutant cependant qu'il suivrait "de près" cette expérience.

"Le Conseil suivra de près cette expérience, en évaluera l'impact sur l'auditoire et les réactions des radiodiffuseurs", avaient alors dit les commissaires.

Et CHOM demande maintenant de pouvoir continuer à diffuser 25% de ses émissions en français et sollicite de plus l'autorisation de faire de la publicité en français.

Le front commun des radiodiffuseurs francophones estime que le CRTC doit dire non aux deux demandes s'il ne veut pas souscrire et contribuer au processus d'assimilation et d'anglicisation de la région montréalaise.

Les radiodiffuseurs francophones ne cachent pas qu'il en va d'abord de leur intérêt puisque plusieurs compagnies peuvent maintenant mener leurs campagnes de publicité à Montréal sans recourir aux stations françaises.

Ils ajoutent cependant que l'identité culturelle des Québécois est également en jeu, phénomène devant lequel le CRTC ne peut rester indifférent.

"L'interpénétration des cultures, ajoutent-ils, ou le phénomène de la perte d'identité culturelle, c'est en fin de compte le mélange de la culture anglaise, qui à toute fin pratique est américaine, avec la culture canadienne-française — le principe de l'éléphant et de la souris."

Les propriétaires de CHOM-FM affirment, de leur côté, qu'ils veulent justement faire le pont entre les deux cultures de Montréal et ajoutent que ce n'est pas de leur faute si les radiodiffuseurs francophones ne peuvent attirer la clientèle de langue française.

Ottawa négociera au nom du capitaine du Greenpeace

OTTAWA (PC) — Le Canada a l'intention de négocier directement avec le gouvernement français au nom du capitaine du Greenpeace, David McTaggart, dans le but de parvenir à un règlement de l'affaire des dégâts causés au voilier par des bâtiments de la marine française, a annoncé hier un porte-parole du ministère canadien des Affaires étrangères.

McTaggart a réclamé devant la justice française $25,000 de dommages et intérêts au gouvernement français. Il a demandé aux autorités canadiennes d'engager une autre action pour soutenir sa cause.

Le CRTC renouvelle le permis de CFVO

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC), a annoncé hier le renouvellement de la licence de la première coopérative de télévision au Canada, CFVO-TV, à Hull-Ottawa.

La licence de la Coopérative de télévision de l'Outaouais est renouvelée pour une période de deux ans, du 1er avril 1976 au 31 mars 1978, mais ce renouvellement est assujetti à des conditions.

CFVO-TV doit demeurer de droit et de fait la propriété des sociétaires de cette coopérative, à l'exception du président du Conseil d'administration. De plus, le Conseil d'administration et le comité exécutif, devront compter un nombre égal de membres du Québec et de l'Ontario.

L'affiliation au réseau TVA demeure et CFVO-TV devra assumer les responsabilités et les prérogatives découlant de cette entente.

Dès l'automne 76, la télévision communautaire de l'Outaouais devra présenter, entre 18 heures et minuit, une ou des émissions d'affaires publiques, d'une durée minimale de deux heures par mois.

Les conseillers du RCM veulent brusquer l'adoption du schéma

Les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal veulent brusquer l'adoption du schéma d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que l'adoption d'un règlement donnant à la communauté juridiction en matière d'aménagement de parcs régionaux.

Invoquant l'article 47 de la Loi de la CUM, ils ont réclamé, hier, la tenue d'une reunion spéciale du Conseil de cet organisme, réunion qui pourrait avoir lieu au cours de la semaine prochaine. En principe, le comité exécutif ne pourra s'objecter à cette demande puisque les 15 signatures réglementaires ont été réunies par le RCM.

Par cette réunion, les conseillers veulent en fait empêcher que les 300 acres du golf Beaurepaire, comme vient de le permettre la municipalité de Beaconsfield, puissent être consacrées au développement industriel et résidentiel.

Au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, le conseiller Robert Keaton, au nom du RCM, a expliqué que le golf Beaurepaire est désigné dans le schéma d'aménagement de la CUM comme "réserve naturelle devant être conservé pour le bénéfice des générations futures et actuelles". Selon le conseiller, la perte de ces espaces verts aggravera la situation critique des espaces verts sur le territoire de l'île de Montréal.

Pour parer à cette situation que l'on qualifie d'urgente, et aussi pour empêcher "les développeurs de s'emparer des quelques derniers bons espaces", les conseillers du RCM croient qu'il est essentiel d'adopter dans les plus brefs délais le schéma d'aménagement, lequel prévoit des moyens pour protéger les espaces verts.

Au cours d'une assemblée de la CUM, hier après-midi, le président de l'exécutif, M. Lawrence Hanigan, devait reconnaître que seule l'adoption du schéma d'aménagement pouvait solutionner des problèmes tels ceux du golf Beaurepaire. Mais pour lui, il n'est pas question de procéder à son étude avant le mois de mai.

Sur ce point, les conseillers du RCM semblent lui faire plus ou moins confiance, ayant appris que le gouvernement du Québec vient d'accorder à la CUM jusqu'à la fin de l'année pour procéder à l'adoption du schéma. Le conseiller Keaton a par ailleurs dénoncé "l'incompétence et l'indifférence" de l'exécutif de la CUM et de M. Hanigan qui n'ont pas assumé, dit-il, leurs responsabilités par le passé au sujet du golf Beaurepaire alors qu'on aurait offert à la communauté d'acquérir cet espace vert à un prix raisonnable.

La sécurité des Jeux coûtera $3 millions à la police de la CUM

Il est d'ores et déjà acquis qu'il en coûtera au moins $3 millions pour défrayer le temps supplémentaire des policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui assureront la sécurité durant les Jeux olympiques cet été.

C'est ce qu'a révélé le président du Conseil de sécurité publique de la CUM, M. Paul-Émile L'Écuyer, alors qu'il témoignait devant le conseil de la CUM, hier après-midi, au cours d'une assemblée spéciale convoquée pour homologuer des amendements à la convention collective des policiers.

Ces $3 millions en fait ne serviront qu'à payer le temps supplémentaire des policiers à qui l'on demandera de travailler durant leurs vacances annuelles d'été. A ce montant viendront s'ajouter d'autres dépenses pour défrayer le temps supplémentaire que pourront effectuer les policiers affectés aux Jeux olympiques. On prévoit que leur nombre pourra atteindre des sommets de 2,300 aux moments critiques. Pour réunir ces policiers, il faudra annuler les vacances d'un certain nombre de ceux-ci, mais aussi diminuer les effectifs des divers postes de police. La diminution du nombre de policiers dans les divers postes ne pourra qu'obliger les policiers affectés à des tâches normales de faire encore du temps supplémentaire.

Interrogé par le conseiller Paul Cliche, M. L'Ecuyer s'est dit incapable de prévoir ce que représenteront au total les dépenses de temps supplémentaire, mais il a dit croire qu'il pourra trouver à même son budget les crédits nécessaires.

Le conseiller Cliche a par ailleurs tenté de savoir combien de policiers étaient affectés aux enquêtes en collaboration avec la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada, auprès de divers groupes populaires du Québec relativement aux Jeux olympiques. Sa question fut refusée par le président des débats, le conseiller Roger Sigouin, qui a lancé à M. Cliche qu'il était "en train de faire le procès du Service de police."



télévision

Le Front commun vu par Radio-Canada

par Jean Basile

Une des raisons d'être de Radio-Canada est de s'intéresser avec système aux grands problèmes qui secouent notre société. Ils ne manquent pas. Je déplore trop souvent le manque de souplesse de la programmation, quand ce n'est pas de l'indifférence pure, pour ne pas souligner avec plaisir l'émission spéciale que l'on consacra, mardi soir à 21 h 30, en lieu et place du *60*, au Front commun.

Chacun sait pour lire les journaux, ou pour voir ses enfants un peu trop souvent à la maison, que les négociations en cours sont difficiles. On ne le saura que mieux après cette heure qui, pour ne pas être parfaite, nous amena des éléments de réflexion.

Deux grands points délicats: les écoles et les hôpitaux. Deux grandes forces en présence: le gouvernement du Québec et le triple syndicat de la CSN, de la FTQ et de la CEQ. Tout le monde était au rendez-vous. Le gouvernement avec Oswald Parent, les centrales avec Yvon Charbonneau, Marcel Pépin et Louis Laberge. Deux reporters, Jeanine Morin pour le secteur hospitalier et Gilles Morin pour le scolaire. Bernard Derome, qui avait négligé *Ce soir* ces derniers temps, animait les débats.

La clé de l'émission était une enquête que Radio-Canada avait commandée pour cette occasion. On sait qu'il ne faut pas trop s'y fier même si, ainsi que le souligna un peu trop souvent Bernard Derome "elle est scientifique". Donc, à partir de chiffres, nouveaux, les responsables entreprirent de faire le tour des problèmes, le plus simplement possible et le plus clairement aussi.

Pourtant la clarté ne fut pas la qualité dominante de cette émission. C'est que le problème, les problèmes, ne le sont guère ainsi que le révéla la table ronde qui réunit les chefs syndicaux. Débat politique ou débat purement syndical. Telle est la question qui se posa presque automatiquement et que personne, dans le fond, ne put résoudre à l'écran sinon par des accusations mutuelles qui n'avaient guère de place, disons-le, dans le cadre d'une telle émission.

La difficulté, naturellement, consiste à faire comprendre aux participants qu'ils sont à la télévision et non pas en campagne électorale. Sur ce point, Bernard Derome fut parfait. Avec sécheresse souvent, il interrompit toute envolée idéologique et ramassa proprement les deux parties à différentes reprises. Une réflexion s'impose à ce propos sur la télévision elle-même. Il est clair que des hommes comme Louis Laberge et Marcel Pépin n'ont qu'une sensibilité moyenne sur le médium qu'on leur propose comme moyen d'expression. Leur énervement, leur ton agressif, leurs généralisations passent mal le petit écran. On peut en dire autant d'Oswald Parent. Seul Yvon Charbonneau, plus structuré, plus "cool", semble comprendre qu'une émission de télévision a toujours raison et qu'il ne sert à rien de la contredire. Ainsi, non prévenus du sondage qui les prenaient par surprise, les chefs syndicaux eurent des réactions amusantes. Pépin et Laberge se lancèrent dans une dénonciation de la Société d'Etat, de son hypocrisie, etc... Dénonciation qui tomba à vide. Yvon Charbonneau, plus habile, se glissa dans le moule et fit surgir la contradiction des chiffres mêmes qu'on lui proposait.

Question de génération peut-être.

En réalité, cette émission donna de bonnes informations, mais elle manqua le bâteau sur un point qui me paraît essentiel, point qui suscita précisément la colère des chefs syndicaux... et avec raison. Le sondage, en effet, avait été réalisé sur deux plans. Le premier échantillonage avait été fait dans le grand public; le second, plus piquant, dans les rangs mêmes des membres du Front commun. Ces sondages montraient donc, avec ironie, que l'unanimité est loin d'être totale. Mais, comme le souligna Marcel Pépin, c'est la majorité qui compte et le gouvernement le sait parfaitement puisque c'est la majorité qui l'élit. Vive donc la démocratie!

Il est dommage que l'on n'aborda pas, au moins par la bande, ce qui me paraît être un des points délicats de cette aventure, à savoir les deux conceptions syndicales qui s'opposent et que l'on pourrait énoncer simplement en disant que, pour certains, le syndicalisme n'est qu'une simple protection matérielle des membres alors que pour d'autres le syndicalisme a une fonction politique.

Mais, admettons-le, c'est là un point si important qu'il mériterait une analyse en profondeur, analyse que pourrait faire un jour Radio-Canada.

De même, si l'on parla beaucoup des syndiqués, on ne parla guère des "otages", ainsi que les qualifia Jeanine Morin en parlant des patients dans un hôpital dépourvu de son personnel, "otages" que sont aussi les étudiants et les parents d'étudiants. C'était un peu comme si toute cette lutte se passait par dessus la tête des gens. On aurait pu, puisque cette émission durait une pleine heure, s'intéresser aussi à ce problème qu'aborda, d'ailleurs, le directeur de Saint-Jean-de-Dieu le Dr Denis Lazure, qui se scandalisa au passage de l'argent dépensé pour les Olympiques alors qu'en même temps les hôpitaux semblent manquer de ressources financières.

Que reste-t-il de cette émission? D'abord, un effort pour présenter simplement, et surtout sans drame excessif, une situation complexe. Puis, une constation: on ne comprenait guère mieux les problèmes quand on tourna le bouton. Et ce n'est certes pas le professeur obligé et final qui nous y aida en se lançant dans un déménagement de meubles (littéralement) assez inopportun. J'aurais souhaité tant qu'à moi que l'on multiplie les opinions autorisées et que l'on ne se contente pas d'un sondage pour guider l'émission. Je ne sais pas si cela eût pu aider à une meilleure compréhension des problèmes, mais cela aurait aéré une émission un peu compacte.

En quelques mots, disons que Bernard Derome la conduisit sinon avec brio du moins avec autorité et sans s'encombrer de trilles. Il frisa parfois l'insolence mais il réussit à rester à l'extérieur des débats; ce qui est bien.

●

Quelques notes: Wilfrid Lemoyne remplace parfois Marcel Brisebois pour interviewer les personnalités de *Rencontre* (mardi à 21 h au canal 2). Sa grande sensibilité, son aisance et son métier sont à remarquer. Cependant, on comprend mal le ton de mondanité qui fut le sien pour s'entretenir avec le théologien Remi Parent. Il est vrai que la personnalité chaleureuse du professeur invitait à des familiarités. On a rencontré l'homme mais l'oeuvre est passée un peu à l'arrière-plan. Or l'oeuvre est aussi intéressante.

A *Ce soir*, pour remplacer précisément Bernard Derome occupé ailleurs, Gaby Drouin tenta l'expérience d'animer cette émission si difficile. Il n'y réussit guère.

Détail amusant, dimanche soir au cours des information de 23 h au canal 6, le commentateur sportif, Gordon Atkinson, se trouva pris avec un blanc de quelques secondes alors qu'il venait d'annoncer une bande documentaire qui n'arrivait pas. On le vit étonné d'abord, puis furieux, frapper avec énergie son pupitre avec des feuilles de papier qu'il tenait à la main. Parions qu'il a dû faire une entrée remarquée, dès après l'émission, dans la cabine de contrôle! Cela change de l'air effaré et même désespéré qu'affichent nos animateurs quand la même aventure leur arrive.

théâtre

Le dernier et non le moindre

par Adrien Gruslin

Contrairement aux vaudevilles, boulevards et compagnie, *Le Dernier des Don Juan* de Neil Simon, non content de nous sortir de l'éternel triangle, nous met en présence d'un personnage plus humain, plus sympathique et surtout moins stéréotypé que ces "affreux bourgeois" qui se perdaient dans des dédales de quiproquos et de tromperies séculaires. Il faut se méfier du titre car ce Bernard n'a rien en commun avec la génération des séducteurs, pas plus comme premier que dernier; de fait, dans ce domaine, il ferait plutôt figure de dernier des derniers.

A l'affiche jusqu'au 10 avril, la comédie américaine est adaptée en québécois par René Dionne, l'habitué de la compagnie Jean Duceppe dans ce travail. Rien à dire à ce plan, la coloration du langage est bien d'ici. La pièce est construite fort simplement, en trois temps successifs correspondant aux trois tentatives et insuccès de Bernard dans sa recherche de "la fois mémorable". Restaurateur à l'aise, bien mis, sans originalité, "bon, honnête et charitable", il a décidé de s'offrir une seule fois, une incartade amoureuse après vingt-trois ans de fidélité conjugale.

Mais ce grand naïf, marié à 24 ans à sa première blonde connue à l'âge de 14 ans, voudrait que cette tentative soit inoubliable alors même qu'il ne sait comment s'y prendre. Il invite ses conquêtes à un trois à cinq dans l'appartement de sa mère, c'est tout dire..."Il ne s'est rien passé, parce que je cherchais quelque chose de beau, d'honnête" avouera-t-il finalement après avoir multiplié les maladresses.

Appelé à remplacer à pied levé son ami Roger Lebel, victime d'une attaque cardiaque, Jean Duceppe se révèle encore une fois étonnant. Certes, on pourra toujours remarquer la rapidité excessive et coutumière de son débit mais on ne trouvera rien à redire à la composition du personnage. Tour à tour timide, rempli de tics, violent, il évolue sans mal aucun et offre un jeu parfaitement convainquant.

Trois femmes défilent dans l'appartement maternel, un traditionnel living présent dans toutes les comédies du genre. Le présent décor, brossé par Hugo Wuetrich, se veut assez impersonnel. La première des maîtresses convoitées est une femme dégagée, un peu tape-à-l'oeil, cheveux bouclés et manteau de fourrure voyant. Monique Miller fournit un jeu convenable au demeurant peu attachant étant donné que les deux autres se révèleront plus marquées, plus drôles et moins usées.

Le fait reste particulièrement vrai pour cette jeune freak complètement désaxée qui vient en deuxième lieu. L'Incarnation de Véronique LeFlaguais se fait souple, amusante et efficace. La scène où elle fait "fumer" Bernard provoque de nombreux rires. Enfin la dernière, Jeannette est la meilleure amie de sa femme. Marjolaine Hébert rend bien cet être déprimé, plus discret, prise de remords en raison du geste qu'elle est en train de poser, que finalement elle ne posera pas.

La comédie *Le Dernier des Don Juan* toujours sympathique, reste inégalement drôle. Au Port-Royal, mardi dernier, le public nombreux semblait content. Quant à la mise en scène de Louis-Georges Carrier, elle épouse adéquatement l'univers présenté. Ce n'est évidemment pas dans ce type de théâtre qu'on peut trouver des effets spéciaux.

Macbeth à la Nouvelle Compagnie

La Nouvelle compagnie théâtrale terminera la saison 1975-76 avec la présentation du *Macbeth* de Shakespeare. Une trentaine de comédiens feront revivre, du 15 mars au 12 mai, les personnages de cette grande tragédie élisabéthaine. Les rôles principaux seront tenus par Gilles Pelletier, Hélène Loiselle, Edgar Fruitier, Aubert Pallascio et François Tassé.

C'est Yvan Canuel qui fait la mise en scène du spectacle dont les décors sont de Claude Fortin, les costumes de Solange Legendre et la musique originale de Serge et Claude Roy. Il s'agit de la production la plus imposante montée par une troupe québécoise cette saison.

Macbeth est la tragédie de l'ambition. Mais c'est aussi la vision cauchemardesque de la condition humaine quand l'homme laisse libre cours à ses passions, quand il met en marche la machine infernale de la violence, du meurtre et de la guerre. Choisissant le Moyen Age comme cadre particulièrement propice à l'apparition de sorcières, de fantômes et de revenants, Shakespeare n'en a pas moins écrit une pièce pour tous les temps. Jamais peut-être cette oeuvre sanglante n'a été plus actuelle qu'aujourd'hui, en cette époque où la roue de Fortune semble tourner à un rythme accéléré, où les régimes politiques sont plus "provisoires" que jamais et où la technologie donne au crime une ampleur hallucinante.

On a fait des pièces à partir de *Macbeth* (*Macbird* aux Etats-Unis, *Macbett* de Ionesco), on en a tiré plusieurs adaptations cinématographiques (Welles, Kurosawa, Hughes, Polanski), mais le texte de Shakespeare, présenté à la NCT, dans la traduction de Maurice Maeterlinck, garde toute sa force d'évocation du monde visible et des ténèbres qui l'enveloppent.

Le jazz d'ici

La salle Pollack de l'Université McGill fera place au jazz montréalais, les 3 et 4 avril. Présentées sous le titre *Jazz Alive*, ces soirées sont offertes gratuitement avec le concours de la Guilde des musiciens de Montréal.

Parmi les groupes qu'on entendra, citons ceux de Gordie Fleming, Nick Ayoub, Nelson Symonds, Armas Maiste, Guy Nadon, Toubadou, Sayyd, Sax No End et Roger Simard.

Durant l'après-midi, on aura la possibilité d'entendre des groupes d'étudiants de collèges et d'universités inscrits en compétition.

Notons, enfin, que la Chorale de la communauté noire de Montréal, groupant une soixantaine de choristes, se produira dans le cadre de ces journées.

la boîte à échos

La prochaine émission de la série **Au gré de l'actualité**, diffusée aujourd'hui à 21h30 à Radio-Québec, portera sur la situation en Argentine à la suite du coup d'Etat militaire qui a renversé le président Peron. Cette émission sera animée par Andréanne Lafond.

●

Les **Films mutuels** célébreront leur cinquième anniversaire, le 13 avril.

●

Le dernier concert de la saison à **Pro Organo** aura lieu le 4 avril à la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières. Michelle Quintal interprétera des pages de Frescobaldi, Pachelbel, Bach et Mendelssohn.

●

Les **éditions Elysée** ont reçu une subvention de $5,000 du ministère des Affaires culturelles pour publier un ouvrage de Raymond Vézina intitulé "Théophile Hamel, peintre national (1817-1870)", une biographie.





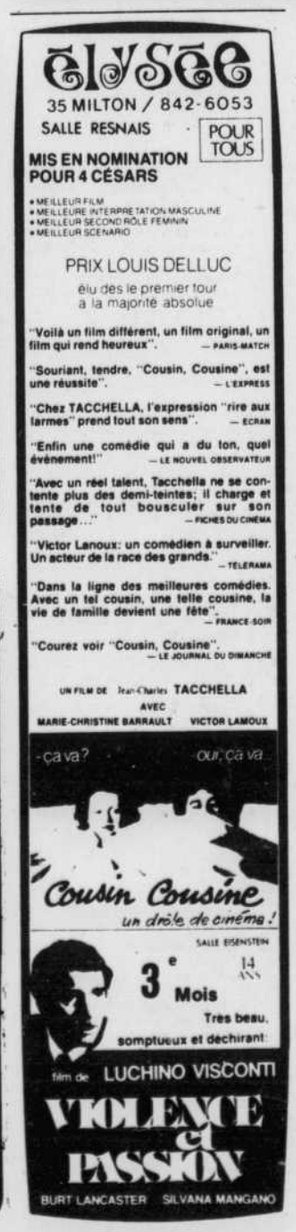






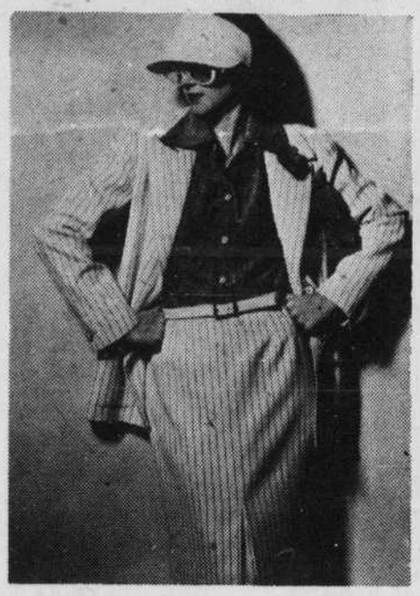






Nina Ricci, printemps-été





En guise d'adieu aux cieux grisonnants, aux arbres nus, aux vents frissonnants, Nina Ricci Haute Couture a présenté hier, en grande première au Canada, sa collection printemps-été 76.

Pour la tiédeur du ciel, la brise folle mais tendre, les chaussures qui claquent sur le ciment du trottoir, cette boutique de la rue Crescent suggère une mode faite toute entière de simplicité, de légèreté. Plus de doublure, pas de tissus lourds.

Couleurs vives et robes sages l'après-midi; teintes douces le soir, tissus vaporeux la nuit. Impers fushias, beiges ou noir pour les jours d'averses; manteaux de lainage amples ou ajustés pour la demi-saison. D'audacieuses combinaisons; des tailleurs sobres, des robes souples, simples ou luxueuses. Les tissus? Des toiles, cotonnades, crêpes, mousselines, soies naturelles.

le panier à provisions

Prêtes à croquer, sucrées ou non sucrées

par Renée Rowan

C'était à prévoir, bien sûr. Comment la compagnie Kellogg pouvait-elle organiser un symposium sur la nutrition sans aborder la question des céréales prêtes-à-manger? Il aurait été étonnant qu'elle ne cède pas à la tentation.

Malgré toute notre méfiance, il faut reconnaître toutefois que cela a été fait de façon honnête. Certaines données qui s'appuient sur des recherches scientifiques ont même réussi à ébranler nos convictions que les céréales déjà enrobées de sucre sont, sans discernement, à bannir de tous les petits déjeuners.

Ce que des experts, tant de la compagnie que de l'extérieur, ont tenté de dire aux quelque 250 participants à cette rencontre de deux jous qui avait lieu cette semaine à Toronto — pour la plupart des nutritionnistes et des économistes ménagères, — c'est qu'après tout, les céréales déjà enrobées de sucre ne seraient pas, comme certains esprits critiques le laissent croire, dépourvues de valeur nutritive.

En s'appuyant sur les analyses d'une nutritionniste attachée à la compagnie, Mme Rosalyn Franta, le vice-président aux affaires publiques, M. G.E. Costley a affirmé que la valeur nutritive des céréales déjà enrobées de sucre est un peu plus basse que celle des céréales ordinaires, mais la différence est insignifiante.

Signalons, d'autre part, que les céréales prêtes-à-manger, sucrées ou non, sont enrichies et contiennent des quantités non négligeables de thiamine, riboflavine, niacine et fer. Ce que les céréales pré-sucrées contiennent en plus, ce sont, bien sûr, des calories.

Des études récentes ont démontré qu'il y a encore au Canada 20% des enfants qui se rendent à l'école sans avoir déjeuné. Si on pouvait les attirer en les convainquant de manger des céréales, même enrobées de sucre, nous dit le président de la compagnie, M. A.G. Langbo, on aurait déjà gagné quelque chose car il est intéressant de noter d'après des recherches de marché que dans un pourcentage de 96%, toutes les céréales — sucrées ou non — sont consommées avec du lait.

Comme 49% de tous les enfants canadiens âgés de quatre à 12 ans mangent pour le petit déjeuner un bol de céréales, cette donnée est intéressante car le lait et les céréales se complètent. Le lait est une excellente source de calcium de phosphore et de protéines, une source modérée de vitamines A et D et de riboflavine, mais du point de vue des autres valeurs nutritives, il est relativement pauvre. Les céréales, de leur côté, constituent on l'a mentionné une excellente source de niacine, de thiamine, de riboflavine et de fer.

Selon les normes gouvernementales, les fabricants canadiens de céréales ne peuvent ajouter à leurs produits que ces quatre nutriments, alors qu'aux États-Unis, les céréales sont enrichies en plus des vitamines A, C, D, B6, de l'acide folique et du zinc.

A la lumière des résultats de l'enquête Nutrition Canada qui a révélé dans la population une insuffisance de plusieurs de ces nutriments permis chez nos voisins — entre autres la B6, l'acide folique et le zinc, M. Costley a affirmé qu'il serait temps pour le gouvernement canadien de reviser sa politique d'enrichissement des céréales. Certaines des valeurs nutritives que l'on ajoute maintenant ne sont peut-être plus nécessaires, tandis que l'on aurait probablement avantage à en ajouter d'autres.

Reprenant la question des céréales déjà sucrées, un autre participant au symposium, le Dr Robert L. Glass, du Centre dentaire Forsyth, à Boston, a mentionné qu'une enquête conduite dans cette ville auprès de 1,000 enfants qui s'étaient engagés à manger au moins une fois par jour des céréales de leur choix a montré qu'à la fin de cette recherche, ils n'avaient ni plus ni moins de caries dentaires. Il n'y avait pas, non plus, de différence appréciable entre les enfants qui avaient mangé beaucoup de céréales enrobées de sucre, et ceux qui en avaient moins mangé.

Sans vouloir diminuer la portée de cette recherche scientifique, signalons toutefois que les travaux des Dr Glass et S. Fleisch sur l'incidence de la carie dentaire et la consommation des céréales prêtes-à-manger, ont été subventionnées par la compagnie Kellogg.

On a également affirmé, au cours de cette rencontre que la quantité de sucre qui enrobe les céréales n'est pas plus élevée que celle que l'on mettrait généralement — toute proportion gardée — dans un bol de céréales régulières. Quand un enfant n'est pas surveillé par ses parents, on a noté qu'il versera sur ses céréales beaucoup plus de sucre qu'il y en a dans les céréales pré-sucrées. Non seulement il en mettra plus, mais une fois ses céréales mangées à la surface, il en rajoutera, et parfois même deux ou trois fois, avant d'atteindre le fond du bol.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que pour les consommateurs qui sont préoccupés par une saine alimentation et les habitudes alimentaires de leurs enfants — il y en aurait de plus en plus puisque, comme l'a signalé le président M. Langbo, les ventes des céréales sucrées ont diminué au cours des dernières années, passant de 23% du tonnage total des céréales à 18% — servir des céréales déjà sucrées ne comporte aucun avantage particulier et coûte plus cher, en plus d'ajouter des calories.

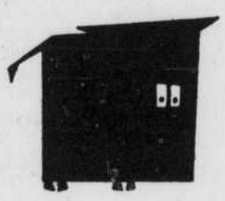
Nos meilleurs choix de céréales demeurent des céréales de grains entiers qui ont subi un minimum de pertes nutritives et ont conservé une bonne quantité de fibres nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme et dont on sous-estime la valeur trop souvent.

affaires sociales

Le Conférence canadienne du bien-être social aura lieu du 13 au 17 juin à l'hôtel Skyline de Toronto. Le thème choisi pour cette rencontre: "Le développement social en période de contrainte économique: qui paie? qui gagne? qui perd? qui s'en préoccupe?" permettra d'étudier les implications de cette question d'actualité sous forme de tables rondes. M. Claude Castonguay, membre de la Commission fédérale anti-inflation et ancien ministre des Affaires sociales du Québec sera le principal conférencier.

Les assises groupent des personnes et associations de toutes les provinces et représentant différents milieux de trava il ainsi que plusieurs groupes ethniques, en plus des praticiens de divers secteurs tels la santé, l'éducation, le bien-être social et les services communautaires.

Plaisirs de la Table



Au Bouillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125



Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse



l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

AVRIL AU PORTUGAL À MONTRÉAL
Du 1er au 30 AVRIL 1976
ORGANISÉ PAR LE RESTAURANT SOLMAR

DAVID DIAS, Directeur du RESTAURANT SOLMAR, au 3699, rue St-Laurent (sud-est ave des Pins) est très heureux d'annoncer la réalisation d'un "AVRIL AU PORTUGAL À MONTRÉAL, AU SOLMAR", dans le but de faire connaître encore plus un coin du Portugal au coeur de la région Métropolitaine, avec ses vins, sa cuisine et sa musique de FADOS, FOLKLORE et DANSE.

LE RESTAURANT SOLMAR opère de midi à 2:00 A.M., continuellement, avec une cuisine classique Portugaise. LES CHANTS PORTUGAIS débutent à 8:00 P.M., jusqu'à la fermeture, sept jours par semaine.

Pendant le mois d'avril, en vedettes dans notre restaurant, les très grands artistes du Portugal et de l'étranger: MIMI DE SOUSA - MARIA RODRIGUES - LINO TEIXEIRIA - GUILHERME MENDES - et l'excellent accordéoniste RUI MATEUS; ensemble, ils sauront vous faire passer des heures inoubliables.

Pour cet "AVRIL AU PORTUGAL À MONTRÉAL" le restaurant SOLMAR sera heureux d'offrir à chaque couple qui nous visitera, chaque jour d'avril, un cadeau original fait à la main en terre cuite ou un disque intitulé "Une nuit de Fados au Solmar". Des billets aller-retour pour le Portugal, via T.A.P., seront tirés.

Le restaurant SOLMAR "encore tout nouveau" est déjà reconnu pour sa cuisine rafinée et ses vins Portugais dignes des plus grands gourmets.

C'est pour le complément idéal d'une soirée de théâtre et l'endroit par excellence pour les réunions amicales.
Réservations 844-7748.

Publi-reportage

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD
160 avenue Spruce,
Elliot Lake, Ontario
Nous recherchons pour septembre 1976 des
PROFESSEURS QUALIFIÉS
dans les matières suivantes :
• DACTYLO ET INITIATION AUX AFFAIRES
• SCIENCES ET MATHÉMATIQUES
Faire parvenir vos demandes à :
M. Robert Pilon,
Directeur-adjoint,
École Secondaire d'Elliot Lake,
Elliot Lake, Ontario
Tél.: 1-705-848-7162

Office national du film du Canada / National Film Board of Canada
SPÉCIALISTE EN ORGANISATION ET MÉTHODES
Nous avons un poste intéressant pour un analyste d'expérience en organisation et méthodes. Le candidat choisi devra concevoir et tenir à jour des systèmes et des méthodes dans divers services de notre organisme.
Diplôme universitaire et un minimum de 3 années d'expérience. Connaissance du français et de l'anglais, surtout aptitude à communiquer par écrit en français. Salaire jusqu'à $¼!?)½½; Excellentes conditi- français. Salaire jusqu'à $16,900. Excellentes conditions de travail et possibilités d'avancement pour une personne dynamique.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
L'OFFICE NATIONAL DU FILM
Service du Personnel
C.P. 6100
Succursale A
Montréal, Québec H3C 3H5

Avis Public

Ottawa, le 24 mars 1976.

SERVICES AUDIO MF À CIRCUIT FERMÉ SUR LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE.

Le Règlement et la politique du Conseil sur la télévision par câble publiés respectivement le 26 novembre 1975 et le 16 décembre 1975 exigent, pour les raisons qui y sont mentionnées, que la distribution, par les titulaires de licence d'entreprises de télévision par câble, de services audio en circuit fermé qui ne détiennent pas d'autorisation du Conseil cesse.

Le Conseil comprend que cette politique touche de nombreux services audio en circuit fermé comportant des émissions multiculturelles et étudiantes qui sont dsitribués depuis quelque temps par des entreprises de télévision par câble. mais il croît que des alternatives acceptables pourraient et devraient être élaborées.

Après une étude plus approfondie de ces problèmes, le Conseil en est venu à la conclusion qu'un certain laps de temps est nécessaire pour permettre l'élaboration ordonnée d'autres solutions qui reflèteront les principes enoncés dans la politique et le Règlement. Par conséquent, le Conseil a décidé de prolonger jusqu'au 1er mars 1977 la période qui permettra aux titulaires de se conformer aux exigences relatives à la distribution des services audio en circuit fermé actuels. À partir de cette date, de tels services distribués par les titulaires de licence de systèmes de télévision par câble devront être offerts par des personnes titulaires de licence du Conseil.

En étudiant l'élaboration d'alternatives acceptables, le Conseil est prêt à considérer un nouveau concept et invite ainsi les titulaires de licence de télévision par câble à présenter une demande en vue d'établir un canal MF audio communautaire semblable au canal vidéo communautaire qui est exigé par le Règlement et la politique et qui permettrait d'offrir un choix de services audio aux communautés desservies. La programmation offerte à ce canal audio devrait refléter la diversité culturelle et linguistique de la population desservie par les titulaires de licence. En général, une telle programmation devrait répondre aux principes énoncés dans la politique du Conseil au sujet du canal vidéo communautaire et ne devrait contenir aucun matériel publicitaire. Le Conseil croit que les groupes ethniques peuvent tirer des avantages uniques de ce canal audio communautaire aux systèmes de télévision par câble; ce service pourrait être fourni par des titulaires de licence du Conseil, sans nuire au service de radiodiffusion en direct déjà établi.

Toute nouvelle proposition qui rencontre les normes susmentionnées et qui est conforme aux nouveaux Règlements et politique sur la télévision par câble devrait être soumise au Conseil au plus tôt.

Guy Lefebvre
Secrétaire général

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne / Canadian Radio-Television Commission

INGÉNIEURS REPRÉSENTANTS

L'influence toujours grandissante du domaine commercial a permis la création de plusieurs postes pouvant offrir des carrières à des ingénieurs bilingues possédant un talent naturel pour la vente et 2 ou 3 années d'expérience comme représentant de produits manufacturés ou d'équipements. Aux candidats qui remplissent les conditions requises, Honeywell, donnera la formation nécessaire dans la vente de systèmes de régulation de climatisation et de ventilation.

Honeywell offre un salaire intéressant, des programmes de perfectionnement et d'avantages sociaux.

Agissez dès maintenant et obtenez plus de détail en ce qui concerne le domaine de l'automatisation en communiquant avec:

C. LeBlanc
484-3501 poste 200

Honeywell

6277 ouest rue St-Jacques
Montréal, QUÉBEC
H4B 1T9

LA SAUVEGARDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

RECHERCHE

UN RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET SUCCESSORALE

Fonction:
— Étudier les dossiers soumis par les assureurs-vie de la Compagnie.
— Recommander les solutions adéquates aux différents problèmes découverts dans ces dossiers.

Nous offrons:
— Salaire selon qualifications
— Sécurité sociale complète
— Bureau au siège social de la Compagnie (au Complexe Desjardins à Montréal)

Envoyer curriculum vitae à:

M. Jean-Claude Goulet, a.v.a.
Directeur des Ventes
La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie
1, Complexe Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1E2

Discrétion absolue assurée

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boite à lettres
10.15 Minute Moumoute
10.35 Conseils Express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Histoires sans paroles ■
12.00 Skippy, le kangourou
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"La ligne blanche" (drame social — Italien)
4.00 Bbhobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 Lassie
5.30 Le monde en liberté Scandinavie
6.00 Ce soir
7.00 Le Robinson suisse
7.30 Le travail à la chaine
8.00 Les grands films:
"Tuez Charley Varrick" (drame policier — Américain 1973)
10.00 La Sagouine
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Brigade spéciale
12.00 Cinéma:
"Pain, amour et fantaisie" (comédie — Italien 1953) ■
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonne heure
10.00 Pour vous mesdames
11.45 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 A votre service
2.15 Ciné-jeudi:
"Boite de nuit" (drame policier — Français 1950) ■
4.00 Joe 90
4.30 Patofville
5.00 L'homme de fer
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Kojak
8.30 Cinéma:
"Moi moi moi... et les autres" (comédie — Italien 1966) ■
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles:
"La Batarde" (drame — Français 1938) ■
12.45 Sans pantoufles:
"Texas" (Western — Américain 1941) ■
2.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Emissions du ministère de l'Education
14.45 Mains habiles, mains agiles
15.00 Retraite ouverte ou fermée
15.30 Poste frontière
L'Afrique à démystifier
16.30 D'un québécois à l'autre:
les Grecs
17.30 Tourlou
18.00 Un maillon de la chaine:
Le peintre.
18.30 Les hommes oubliés:
L'art nègre.
19.00 Les gros sous:
Les mesures sociales et de pauvreté.
19.30 Tam Ti Delam: La musique populaire avec J. Carignan.
20.30 Portraits: Mme Germaine Laplante
21.30 Au gré de l'actualité

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 The Larry Solway Show
2.00 All in the family
2.30 The edge of night
3.00 Take thirty
3.30 Celebrity cooks
4.00 Forest rangers
4.30 Vision on
5.00 What's new
5.30 The partridge Family
6.00 Doctor in the house
6.30 The city
7.30 The Diane Stapley show
8.00 The Carol Burnett show
9.00 The Frankie Howard show
9.30 House of pride
10.00 The Watson report
10.30 Sprockets
11.00 The national
11.22 Special assignment
11.30 Montreal tonight
12.00 Ciné-six:
"Bang, bang kid" (comédie — 1967)
1.30 Station closing

CFCF 12

5.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.25 Take Kerr
10.30 McGowan and Co.
11.00 Joyce Davidson show
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan:
"The old man who cried wolf" (drame — 1970)
2.30 What is the good word
3.00 Another world
4.00 Celebrity dominoes
4.30 Definition
5.00 It's your move
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 Good heavens
7.30 Excuse my french
8.00 Streets of San Francisco
9.00 The Practice
9.30 Maclear
10.00 Harry O
11.00 The CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve midnight movie:
"The bofors gun" (drame — 1968)
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Taxi Driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "The magic flute" 7.10, 9.30.
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "I will I will for now" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.10.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Fanny Hill meets doctor erotic" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Man and wife" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1200 St-Denis 288-2115 "Le vent de la vilence" 2.25, 6.10, 9.55 "Les nuages entre les dents" 12.40, 4.20, 8.05.
CANADIEN: 120 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les voyeurs" 2.15, 5.00, 7.45, 10.30, "Bon pour la santé" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Un après-midi de chien" 1.40, 5.35, 9.30 "Le verdict" 12.00, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1580 St-Denis 845-3222 "La faille" 12.10, 4.40, 7.05, 9.30.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le monstre de l'île en feu" 7.40, "La terreur du volcan" 9.30.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Gorgo" 9.30 "Les clameurs se sont tues" 8.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 248-7395 "No deposit, no return" 1.00, 3.30, 6.05, 8.35.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Terreur sur le Britannic" 7.30, et "Rollerball" 9.30.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'échalote" 7.30, 9.30.
DAUP: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Reno "La flûte enchantée" 7.00, 9.30 (salle McLaren) "Le chat et la souris" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Violence et passion" 7.30, 9.30 (Salle Resnais) "Cousin Cousine" 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Krakatoa" 6.00, 9.40 et "Monstre de l'île en feu" 8.15.
FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 288-3303 "Film d'amour et d'anarchie" 7.15, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 48w-9707 "Emmanuelle antivirgin" 1.15, 2.45, 4.15, 5.50, 7.25, 9.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les dents de la mer" 7.10, 9.35.
MONKLAND: 5505 Ave Monkland 484-3579 "Hustle" 1.05, 5.05, 9.20 et "Klansman" 3.00, 7.15.
OUTREMONT: 1243 Bernard 277-4145 "The farmer's wife" 7.00 et "Badlands" 9.30.
PALACE: 6968 Ste-Catherine O. 866-6991 "Bobbie Jo and the outlaws" 1.15, 3.00, 4.50, 6.45, 8.40.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Adieu Poulet" 1.40, 3.40, 5.40, 9.40 (Salle II) "Seven beauties" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10 9.20 (Salle III) "Emmanuelle l'antivierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV) "Histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10 (Salle V) "Premonition" 1.30, 3.30, 5.30, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.35, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Robin and Marion" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Down the ancient stairs" 1.10, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 842-5215 "Dirty pool" 12.00, 3.00, 5.40, 8.30 "Hollywood babylone" 1.15, 4.00, 7.00, 9.45.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 848-4211 "Le monstre est vivant" 2.35, 6.15, 10.00 "Un silencieux au bout du canon" 12.45, 4.25, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Emmanuelle antivirgin" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.30.
SNOWDON: 5255 Décarie 842-1322 "Next stop, greenwich village" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "The adventure of Sherlock Holmes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
WESTHOUNT SQUARE: 1 Westmount 837-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.50, 5.00, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.

CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 170 St-Denis 844-8734. Gilles Carle — "Le viol d'une jeune fille douce" "Perce on the rocks" "Quelques films publicitaires" 8.00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. Festival du film américain "The Rescue" (H. Brenon - 1929) 7.00 "Our modern maidens" (J. Conway - 1929) 9.00.
VIDÉOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 "On en a soupé" 8.00.

sur scène

CENTAURE: 453 St-François Xavier 288-1229 (Centaur II): "The Divine Sarah" — mardi à samedi — 20 h 00 dimanche 19 h 00 matinées, mercredi à 13 h 00. Samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Macbeth" 19 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 523-1131 Clémence Desrochers. — semaine et dimanche 21 h 00. Samedi: 20 h 00 — 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: Ste-Catherine 523-1131 "II" de Denys Saint-Denis — semaine et dimanche 20 h 00. Samedi: 19 h 30, 22 h 30.
POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Gerda" de Joseph Schull — du mardi au vendredi 20 h 30 samedi 18 h 30 — 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Nana Mouskouri — 20 h 00 L'art du mouvement, 12 h 00.
THÉATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Un pays dont la devise est je m'oublie" de J.C. Germain tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.
THÉATRE MAISONNEUVE: Le Ladies' morning club — 14 h 30
THÉATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La nef des sorcières" sur semaine: 20 h.
THÉATRE PORT-ROYAL: "Le dernier des Don Juan" de Neil Simon — 20 h 30.
THÉATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche
THÉATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Évangéline Deusse" d'Antonine Maillet. Sur semaine 20 h. — Dimanche: 19 h. Relâche lundi.

Le joyau Iran dans son écrin d'Asie

Hong Kong British airways

L'Iran, en plein coeur de l'Asie, est placé de telle sorte que les grandes caravanes commerciales faisant la navette entre l'Orient et l'Occident traversaient obligatoirement ses territoires, lui apportant l'opulence dont profite généralement tout intermédiaire.

"Des Indes venaient les perles et les pierres précieuses, les soies et les épices, les châles en cachemire et l'indigo indien. D'Europe arrivaient le velours et les soies moirées, le corail et l'ambre, de la verrerie et du fer, des dentelles et du fil d'or. C'est ainsi que l'Iran devint le point de mire des autres pays et excita leur jalousie. C'est à la découverte de l'Iran que je vous convie, à travers ses plus belles villes.

par ANNE-MARIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

Téhéran

Notre itinéraire commencera à Téhéran, la nouvelle capitale ville industrielle et commerciale, trop moderne avec des édifices de béton. Le Téhéran moderne est en somme une cité occidentale avec des demi-teintes orientales.

La visite du Palais du Golestan ou Palais des Roses, célébré dans les vers du poète persan Saadi, sera le grand événement de cette première journée. C'est une splendeur que ce palais où eut lieu le couronnement du chahinchah et de la Chahbanou Farah. Des artistes iraniens s'activent à la rénovation. De splendides et immenses tapis persans aux couleurs très subtiles ajoutent encore à la magnificence de ce Palais aux murs et plafonds scintillants. Les jardins sont de toute beauté. Sur la grand-place on peut admirer la statue de Ferdousi, un des poètes bien-aimés d'Iran. On dit de Ferdousi "qu'il aimait les oiseaux, les fleurs, le vin et les femmes".

A la sortie du palais, j'ai pu me procurer les recueils de poèmes de Ferdousi, Hafiz et Saadi, ainsi que ceux de Omar Khayyam qui était à la fois poète, astronome et philosophe. Tout heureuse de mes découvertes, je feuilletais en marchant mes précieux volumes, ce qui attira l'attention des jeunes Iraniens. Chaleureux et accueillants, ils se sont enthousiasmés: "Elle vient du Canada!" Et j'ai senti avec joie qu'ils aimaient mon pays. Quelques-uns m'offraient une cigarette, d'autres se proposaient comme guides.



Les bazars

Comment visiter Téhéran sans avoir parcouru ses bazars? L'artisanat est très joli et varié, offrant des bijoux anciens et modernes, des assiettes murales, des porcelaines et du cristal, dans un bric-à-brac inconcevable. Le martèlement strident des chaudronniers, le martèlement étouffé des imprimeurs sur tissus, les cris des vendeurs, les clochettes des chameaux, les sonnettes des bicyclettes, une humanité grouillante, voilà l'atmosphère des bazars. Il y a aussi les odeurs qui sont parfois insupportables: l'odeur des épices, du cuir, des braseros à charbon de bois, de la viande grillée, des fromages, de l'huile. Tout est poussiéreux, encombré, et je décide de ne pas faire d'achats dans cette galère. J'ai peut-être manqué quelque bonne aubaine ou quelque découverte fantastique!

Shiraz la douce

Après le lunch, prenons un vol pour Shiraz. Sitôt dans cette ville, visitons à pied la mosquée du Roi et la Mosquée bleue, ainsi qu'un autre bazar.

Cette ville s'honore d'avoir vu naitre et mourir les célèbres poètes persans Hafiz et Saadi. Une visite s'impose à leur tombeau (symbolique) et au Mausolée, le tout dans un magnifique jardin. Shiraz, "c'est le coeur d'une rose".

Nous nous dirigeons ensuite vers Naqsh-I-Rustam, Istakhr et Naqsh-I-Rajab, avec leurs monuments de la dynastie Achéméride et Sassanide. Ceci comprend la visite des tombeaux de Darius le Grand, Xerxès, Artaxerxès et Darius II. On peut y admirer de superbes sculptures sur roc. La plus remarquable nous montre l'investiture d'Ardashir et le triomphe de Shâpur sur les empereurs romains Valériens et Philippe l'Arabe. Visitons aussi la tour de Kabah-I-Zardust, qu'on croit être un temple du feu de la période achéménide. Visitons enfin Naqsh-I-Rajab afin d'admirer ses fameuses sculptures sur roc.

La capitale de Cyrus le Grand

Après le lunch à l'Hôtel Darius de Persépolis, continuons à Pasargadae, la capitale de Cyrus le Grand. Méditons quelques minutes auprès du tombeau de Cyrus, tombeau érodé par les pluies de 25 siècles. Sur ce tombeau nulle inscription, mais l'Histoire rapporte qu'il y en avait une, se lisant comme suit: "Passant, je suis Cyrus, fils de Cambyse. J'ai fondé l'Empire Perse et j'ai commandé à l'Asie. Ne m'envie point ce tombeau."

Entré dans l'Histoire en petit roi vassalisé, Cyrus était parvenu en vingt années de règne au sommet d'une grandeur que seuls, avant lui, les plus puissants des rois assyriens étaient parvenus à atteindre parfois. Mais là ne s'arrête pas la signification et la portée de l'oeuvre accomplie par Cyrus. Il fut le premier, dans un monde féroce et assoiffé du sang des vaincus, à proclamer leur droit à la dignité humaine. Il fut le premier, à respecter les croyances et la personnalité nationale des peuples soumis. Aristote le comptera parmi les libérateurs et les bienfaiteurs de l'humanité.

Persépolis la magnifique

C'est avec une certaine nostalgie que nous visitons les ruines massives de Persépolis, ville détruite en partie par Alexandre le Grand, et c'est le choc de la découverte: le Palais de Darius, la salle aux cent colonnes et les appartements de la Reine, l'intéressant musée bâti sur les fondations de la partie principale du harem de Xerxès. Les colonnes du Palais sont encore debout, parfaitement intactes, les torsades des colonnes et les sculptures sont très bien conservées. Un spectacle Son et Lumière est offert chaque soir aux touristes. Je vous rappellerai que c'est à Persépolis qu'eurent lieu les grandes célébrations du 25e centenaire de la fondation de l'Empire perse, coïncidant avec le couronnement du chah et de l'impératrice Farah.

Ispahan et ses splendeurs

Nous voici enfin à Ispahan, "la perle de la Perse". L'Ispahan que nous admirons aujourd'hui, l'ancienne capitale à laquelle les empereurs, les rois et les papes s'empressaient d'envoyer des ambassadeurs, fut la création du chah Abbas-le-Grand. Sur son ordre, des palais, des mosquées, des temples, des ponts dont le plus remarquable est le point aux trente-trois arches, une splendide avenue, la Tchéhâr Bagh, et une place magnifique, la Meidan, surgirent du sol. La Meidan, qui est le coeur de la ville, est deux fois plus grande que la Place-Rouge à Moscou et sept fois plus grande que la Place St-Marc à Venise. Le conseil municipal a fait transformer le grand espace découvert où l'on jouait jadis au polo en un jardin agréable au style occidental. La Meidan demeure une place unique au monde. Elle se compose de longs murs à arcades doubles qui ne sont interrompus, magnifiquement, que par les quatre principaux bâtiments qui dominent la place: la Mosquée du roi, La mosquée cheik Lotfollâh, l'Ali Quâpou, le Portail du bazar royal et la mosquée du vendredi.

Sous les arcades inférieures, il y avait autrefois des cafés qui, dès sept ou huit heures du matin, étaient déjà remplis de fumeurs et de buveurs. S'étant aperçu que les cafés devenaient des foyers d'intrigues politiques, Abbas-le-Grand décida que des mollâhs (prêtres) y siégeraient en permanence afin de faire entendre à ces "fabricants de nuages de fumée et à ces buveurs de café" des conférences sur l'histoire, la poésie ou le droit.

De palais en mosquées

Arrêtons-nous un instant à la mosquée du Roi, chef-d'oeuvre d'art et de bon goût édifié en tuiles de faïence persane où dominent le bleu et le vert, la mosquée Lotfollâh avec sa magnifique coupole brun doré, l'Ali Quâpou ou "Sublime Porte" qui donne accès à la mosquée du Roi. Visitons également le Pavillon des Quarante Colonnes, une partie du palais de Chah Abbas avec ses murales et le Collège de théologie fondé par la mère du chah. Le lendemain, il ne faudra pas manquer une autre merveille: la Mosquée du vendredi au portail si séduisant décoré de stalactites, et enfin la porte Jurjir de la mosquée Hakkim récemment découverte par les archéologues.

L'après-midi se termine prosaïquement par la visite d'un manufacture de tapis persans. Nous sommes stupéfiées d'admiration par la splendeur de ces tapis et l'incroyable dextérité des artisans, en l'occurence des femmes. Le magnifique tapis qui est exposé au mur et qui captive mes regards n'est pas en vente: "il est destiné à la famille royale", me dit le guide. De toute façon, le prix dépasse certainement mes possibilités financières!

Il est très facile de s'éprendre d'Ispahan. J'ai eu le coup de foudre pour cette ville charmante! Cependant, il faut quitter demain et continuer notre route vers Gulpaygan, Arak, Hamadan, la capitale du pétrole bouronnante d'activité, et Kangovar où l'on a fait de excavations récemment. Les fameuses sculptures sur roc et les inscriptions au-dessus de la route de Bisitun sont également remarquables. L'une de ces sculptures nous montre Darius recevant des prisonniers.

Après le lunch à Kermanshah, filons vers Tag-I-Bostan où l'on peut admirer une autre sculpture relatant l'investiture du roi Ardashir II. Les grottes adjacentes contiennent d'autres sculptures sur roc représentant Shapur II et III et une remarquable scène où Chosroes II chasse le sanglier et le cerf.

Le lendemain, visitons le tombeau de Avicenne, célèbre philosophe et savant perse qui mourut à Hamadan en 1037. Le tombeau d'Esther, épouse du roi Assuérus, mérite un arrêt.

Le Daria-I-Nur

Un bref arrêt à Quasvin, capitale de la Perse avant le choix d'Ispahan, au 16e siècle. Un autre arrêt à la Mosquée du vendredi du 14e siècle et nous filons vers Téhéran pour une visite à la Banque Markazi où nous pouvons admirer les splendides joyaux de la couronne. Parmi ces joyaux, la couronne des Pahlavi, d'une pesanteur de 10,400 carats et l'énorme diamant Dario-I-Nur, l'un des plus anciens diamants au monde.

Hélas! c'est déjà la fin du voyage! Nous perdons un peu le sourire, car demain nous prendrons notre vol de retour: Téhéran-Londres, et pour moi, ensuite, Londres-Montréal.

Adieu Chiraz et Ispahan, villes merveilleuses, adieu Ira enchanté. J'aime à croire que tous ceux qui ont visité ce beau pays, tous ceux qui ont goûté le charme et l'amabilité des Iraniens formeront avec moi le voeu que l'Iran devienne un pays de grand tourisme.



EXTRÊME-ORIENT
Printemps: 22 avril au 15 mai
Automne: 4 au 27 novembre
JAPON: Tokyo, Hakone, Toba, Kyoto
HONG KONG-SINGAPOUR-BANGKOK
MANILLE-HAWAII et BALI en Indonésie
23 jours $2270

ANGLETERRE ÉCOSSE - IRLANDE
4 départs: 13 mai - 24 juin
9 sept. - 4 oct.
Dublin - Killarney - Edimbourg - Windemere - York - Chester - Stratford - Bornemouth - Londres.
21 jours - $1,280 *
* Départ du 24 juin: $1,475

SCANDINAVIE U.R.S.S. — POLOGNE
1er au 22 juillet
Bergen, les fjords et OSLO en NORVÈGE
STOCKHOLM, la "Venise du Nord", en SUÈDE
Une semaine en UNION SOVIÉTIQUE:
Moscou — Novgorod — Léningrad
POLOGNE: Varsovie
COPENHAGUE et la "petite sirène" au DANEMARK
21 jours $1850
Excursion facultative au SOLEIL DE MINUIT $198

EGYPTE - JORDANIE ISRAËL
du 21 octobre au 11 novembre
Le Caire - Louxor - Assouan - Amman - Jérusalem - Tibériade - Haifa - Tel Aviv
21 jours $1,680

CROISIÈRES D'ÉTÉ
M.S. ALEXANDR PUSHKIN

DÉPARTS:		À PARTIR DE
19 juin	7 jours	$270
3 juillet	14 jours (Bermudes)	$570
17 juillet	6 jours	$245
24 juillet	7 jours	$285
31 juillet	14 jours (Bermudes)	$570
14 août	18 jours (Bahamas - Cuba)	$695
1 septembre	6 jours	$245

LES VOYAGES HONO
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 85 ans.
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h.
le jeudi jusqu'à 21 h — Le samedi: de 9 h 30 à 13 h
Permis 75-01-50178

UN VÉHICULE NEUF
POUR VOTRE PROCHAIN SÉJOUR EN EUROPE
Avec le plan "AUTO VACANCES"
SIMCA-CHRYSLER



Classé la meilleure voiture de l'année.
UN FORFAIT TOUT COMPRIS. (de 21 jours à 6 mois)
Kilométrage illimité - Assurance tous risques
Assurance passagers - Pas de taxe à payer.
Moins cher et plus pratique qu'une location
Renseignez-vous auprès de votre agence de voyages en demandant le catalogue
AIR FRANCE - EUROP AUTO
ou à EUROP AUTO Distributeur exclusif SIMCA-CRYSLER
5193 Côte-des-Neiges - Montréal, Tél: 735-3083
No de permis 50493

Une gamme unique
de TOURS en EUROPE au PRINTEMPS



. . . c'est-à-dire à la plus belle saison
PARTEZ SANS SOUCI avec nos voyages organisés; avion, hôtels, repas, transferts, visites, excursions, taxes, pourboires, guides, TOUT EST COMPRIS et vous savez à l'avance exactement ce que le voyage vous coûtera.

FRANCE - ITALIE - SUISSE
3 départs
3-25 mai/10 mai - 1er juin
24 mai - 15 juin
Prix: portion terrestre: $1,009.
avion: $ 384.

PROVINCES DE FRANCE
6-28 mai
Prix: portion terrestre: $1,133.
avion: $ 363.

TUNISIE - SICILE - ITALIE DU SUD
13 mai - 3 juin
Prix: portion terrestre: $1,078.
avion: $ 520.

ITALIE APPROFONDIE
8 au 25 mai
Prix: portion terrestre: $ 779.
avion: $ 519.

EUROPE CENTRALE
6-26 mai
Prix: portion terrestre: $1,111.
avion: $ 363.

ESPAGNE
27 mai - 18 juin
Prix: portion terrestre: $ 911.
avion: $ 413.

GRANDE-BRETAGNE HOLLANDE - BELGIQUE NORMANDIE - BRETAGNE
20 mai - 10 juin
Prix: portion terrestre: $1,063.
avion: $ 394.

GRÈCE avec croisière jusqu'en TURQUIE
27 mai - 19 juin
Prix: parties terrestre et maritime de $1,893. à $2,108. selon la cabine
Avion $600.

IRAN
31 mai - 16 juin
Prix: portion terrestre: $ 978.
avion: $ 796.

Nous indiquons toujours le prix de l'avion; il faut bien que vous le preniez! Nous refusons de vous allécher avec des prix incomplets. Notez seulement que les tarifs aériens sont susceptibles d'une légère augmentation de 5 à 8% à compter du 1er mai; sujette à approbation gouvernementale.
- Tours de toute première qualité; 20 ans d'expérience et de succès.
- Prix imbattables à qualité égale.
- Ne comparez que ce qui est comparable . . .
- Brochure illustrée sur demande.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220, tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
Permis 50430 *"Qui dit Voyages dit Malavoy"*

Votre passeport.
Un document de valeur
pour $12.00 seulement.

A partir du 1er avril 1976, le coût d'un passeport canadien sera de $12.00. Le montant est indiqué sur les formules de demande de passeport que vous pouvez obtenir dans les bureaux de poste, les agences de voyage, les compagnies aériennes et les bureaux régionaux de passeports.

Pour obtenir un passeport, demandez une formule 76, remplissez-la avec soin (une formule périmée ou de mauvais renseignements peuvent occasionner des ennuis et des retards), présentez-la à un bureau régional de passeports ou postez-la à Ottawa.

*Le droit est maintenant de $12.00.
*Faites votre demande à l'avance.
*Utilisez les bureaux régionaux.

Bureau des passeports Affaires extérieures Canada
Passport Office External Affairs Canada

Les vols de nuit à tarif réduit continuent

La société Air Canada prolongera l'expérience de ses vols de nuit à tarifs réduits vers la Floride.

Établis récemment, ces vols se font à partir de Montréal et de Toronto sur des appareils offrant un service de classe tout économie.

Sous réserve de l'approbation gouvernementale, les liaisons Montréal-Miami et Toronto-Miami, aller-retour, seront prolongées du 1er mai au 31 octobre, tandis que le service Toronto-Tampa sera prolongé du 30 avril au 30 octobre.

Conformément à l'augmentation générale des nouveaux tarifs transfrontière, le prix des vols de nuit subira lui aussi une légère hausse. Le vol aller-retour Montréal-Miami sera de $145, le vol Toronto-Miami coûtera $129, et la liaison Toronto-Tampa sera de $122.

Les tarifs actuels continueront toutefois d'être offerts jusqu'à la fin d'avril: $132 aller-retour Montréal-Miami, $119 Toronto-Miami, et $110 Toronto-Tampa.

Les vols de Montréal à Miami partent le samedi soir et reviennent le dimanche matin. Il en va de même pour les départs de Toronto vers Miami, tandis que les vols Toronto-Tampa se font le vendredi soir à l'aller, avec retour le samedi matin.

Les tarifs réduits vont de pair avec le circuit complet, aller et retour.

Cycle-Canada

D'une mer à l'autre à bicyclette pour les JO

C'est par milliers que des cyclistes pédaleront vers Montréal au cours de l'été prochain en vue d'assister aux Olympiades qui auront lieu du 17 juillet au 1er août.

Ceux qui prendront part aux circuits de Cycle-Canada 1976 adopteront deux itinéraires différents: l'un quittant Victoria en Colombie-Britannique, le 3 mai et l'autre, partant le 17 juin de Saint-Jean, Terre-Neuve. Les deux groupes se retrouveront à Montréal le 20 juin.

Les organisateurs comptent sur la présence d'un bon nombre de cyclistes qui devront parcourir en moyenne 50 milles par jour pour faire le trajet entier jusqu'à Montréal.

D'autres groupes se joindront aux groupes principaux pour une ou plus des 24 sections qui s'espaceront entre quatre et neuf jours.

Les cyclistes moins audacieux pourront profiter de l'arrêt d'un groupe à proximité de leurs domiciles pour s'y joindre et ne couvrir que la distance qui leur conviendra.

Aux deux groupes les services suivants seront offerts: assurances, premiers secours, réparation de bicyclettes, escorte de la police, transport des bagages et une voiture de "repos" pour les épuisés.

Les frais de participation de ceux qui voyageront selon la méthode de caravaning s'élèveront à $14 par jour en moyenne tandis que les autres ne paieront qu'environ la moitié de ce montant.

Les circuits comportent certains des plus beaux panoramas et lieux touristiques du Canada.

Le circuit en direction ouest, qui ne prend que 26 jours au lieu des 81 jours de l'itinéraire vers l'est, offre des panoramas et des lieux d'intérêt de valeur égale.

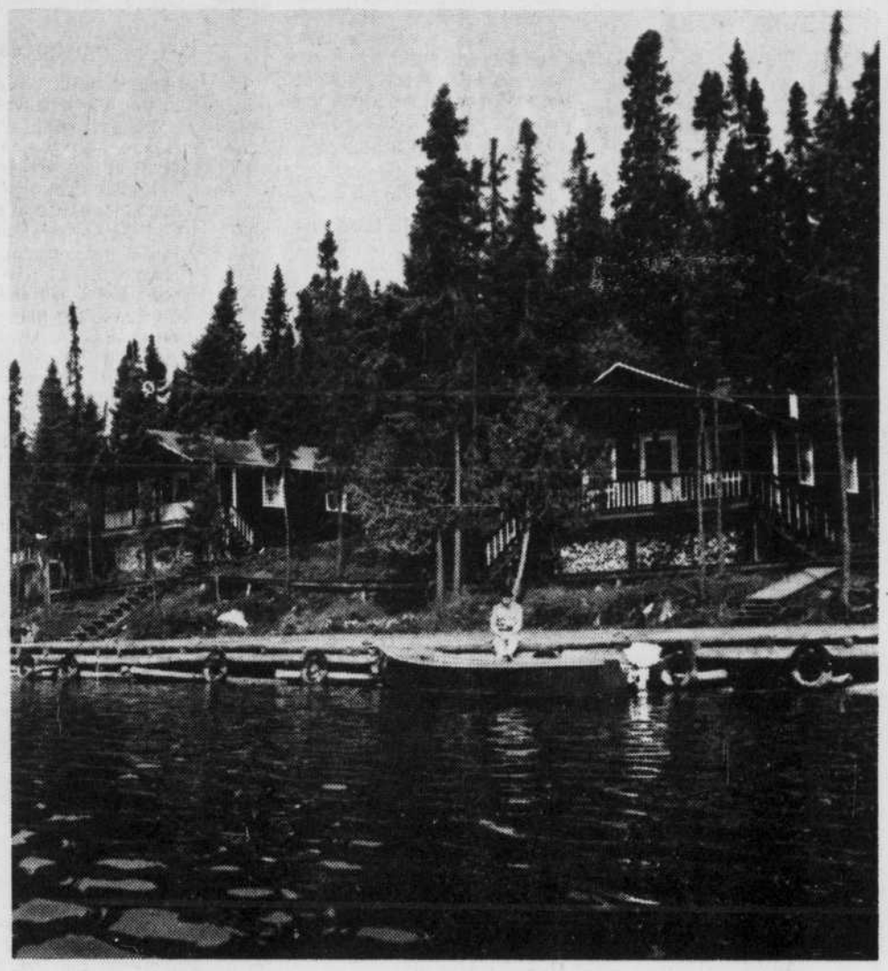
Il quitte Saint-Jean, le 17 juin, et fait une déviation panoramique par Holyrood, Heart's Content et par le parc Backside Pond.

Les cyclistes en provenance de l'est et ceux qui arriveront de l'ouest se réuniront le 20 juillet pour célébrer les Olympiades pendant deux jours.

On s'attend que 6,000 cyclistes venant de toutes les provinces prennent part à cet événement, dont 3,500 sont censés arriver à Montréal.

De ce chiffre, on s'attend que 300 parcourent au complet les 3,500 milles qui séparent cette ville de Victoria et que 200 cyclistes parcourent les 1,500 milles qui séparent Montréal de Saint-Jean.

Des bons tuyaux pour réserver un chalet



Il est toujours possible d'effectuer durant toute l'année sans trop de difficultés, une réservation pour un chalet, une auberge ou un pavillon. Bien entendu, les périodes d'affluence sont à éviter. Contrairement à une opinion largement répandue dans le public, un grand nombre de chalets demeurent disponibles même après la période achalandée, que ce soit pour la pêche ou la villégiature. Le ministère dispose en effet, d'environ 470 unités d'hébergement réparties dans les chalets, auberges, pavillons et motels dispersés dans quelque 17 parcs et réserves. Les taux de location varient de $20 à $90 par jour dans le cas des chalets et, de $25 à $180 par jour dans le cas des auberges, pavillons et motels tout dépendant des services demandés.

Chacune des demandes de réservation est traitée selon la formule "premier arrivé, premier servi" pour donner une chance égale à tous.

Voici quelques bons "tuyaux" qui faciliteront vos démarches:

1) il faut éviter de demander les longues fins de semaine, comme la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération; 90% des gens font cette erreur.

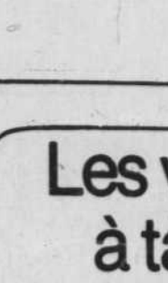
2) il faut aussi s'attendre à avoir beaucoup de difficultés à obtenir une réservation pendant une fin de semaine de l'été dans certains parcs; par contre, il est très facile de se "rabattre" sur les périodes libres, la semaine.

3) il faut éviter de demander les périodes d'ouverture et de fermeture de la saison de la pêche, si on n'a pas encore là réussi à obtenir la communication au tout début des premières heures d'affluence; si on veut obtenir un chalet simplement pour la villégiature, il faut considérer le fait que les "mordus" de la pêche auront fort probablement réservé les périodes qui les intéressent particulièrement au début et à la fin de la saison estivale.

4) il faut, lorsque vous réussissez à obtenir la communication, vous informer d'abord des disponibilités dans plusieurs parcs en fonction des périodes libres en semaine particulièrement, au lieu de procéder à l'inverse et de façon restrictive. Certains demandent un établissement particulier pour une période précise. Or, ces conditions sont très difficiles à remplir après la période d'affluence. On peut aussi formuler trois ou quatre préférences au responsable du Bureau des réservations, ce qui lui facilitera la tâche pour répondre à votre demande. En instaurant un code téléphonique unique à la grandeur du Québec, on a tenté de donner une chance égale à tous.

- si vous êtes dans la région de Québec, composez: 643-5349;
- dans la région de Montréal: 873-5349;
- ailleurs au Québec: 1-800-462-5349;
- de l'extérieur du Québec: 1-418-643-5349.

On peut, depuis le 1er mars, se rendre au ministère pour effectuer ses réservations, au 150 est, boulevard St-Cyrille 10e étage, à Québec.



Connaissez-vous l'Auvergne?

C'est l'une des plus belles Provinces de France. Un ensemble unique de volcans, forêts, vallées, villages médiévaux, chefs-d'oeuvre de l'architecture. **Voici une occasion exceptionnelle de découvrir,** en profondeur, avec tous les commentaires et les attractions appropriés, quelques merveilles de cet inépuisable pays des ancêtres, la FRANCE.

Tour en France:

AUVERGNE
VIVARAIS - CAMARGUE
13 - 28 mai

Direction personnelle André MALAVOY

- La féerie du vrai printemps de France.
- Les prairies constellées de narcisses et jonquilles au pied des montagnes neigeuses.
- Le Canyon de l'Ardèche. La Camargue à l'époque du pèlerinage des Gitans.
- Également : Forêt de Fontainebleau. Cathédrale de Bourges, halte en Bourgogne; 2 jours à Paris.
- La montagne, la mer et les vallées humaines.
- Le spectacle grandiose de la nature et 20 siècles d'histoire et d'Art.
- Les meilleurs hôtels; gastronomie assurée 2 fois par jour.

$1,149.00 tout compris

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

Permis 50430 — *"LA MAISON AUX MILLIERS DE RÉFÉRENCES"*

Visitez l'Europe au volant d'une Renault hors-taxe*.



Jusqu'à 20% plus économique que les locations ordinaires.

Une gamme complète de modèles flambant neufs.
Une façon agréablement pratique de voir du pays.

Quelques exemples:	3 semaines	1 mois	2 mois
Renault 5TL	$348	$478	$599
Renault 12TL	$499	$599	$760
Renault 16TL	$597	$782	$993

De nombreux autres modèles sont également disponibles en version automatique, coupé, et familiale.
Le plan Renault vous offre: kilométrage illimité, assurance tous risques sans déductible. Aucun dépôt.
Aucune taxe à verser.

RENAULT

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser chez votre concessionnaire Renault, votre agent de voyage ou postez le coupon ci-dessous.

Numéro de permis 75-01-50384

Service Outre-mer Renault, D-7
B.P. 6400, Montréal, P.Q. H3C 3L5

Veuillez m'adresser une documentation complète sur l'Europe en auto avec Renault.

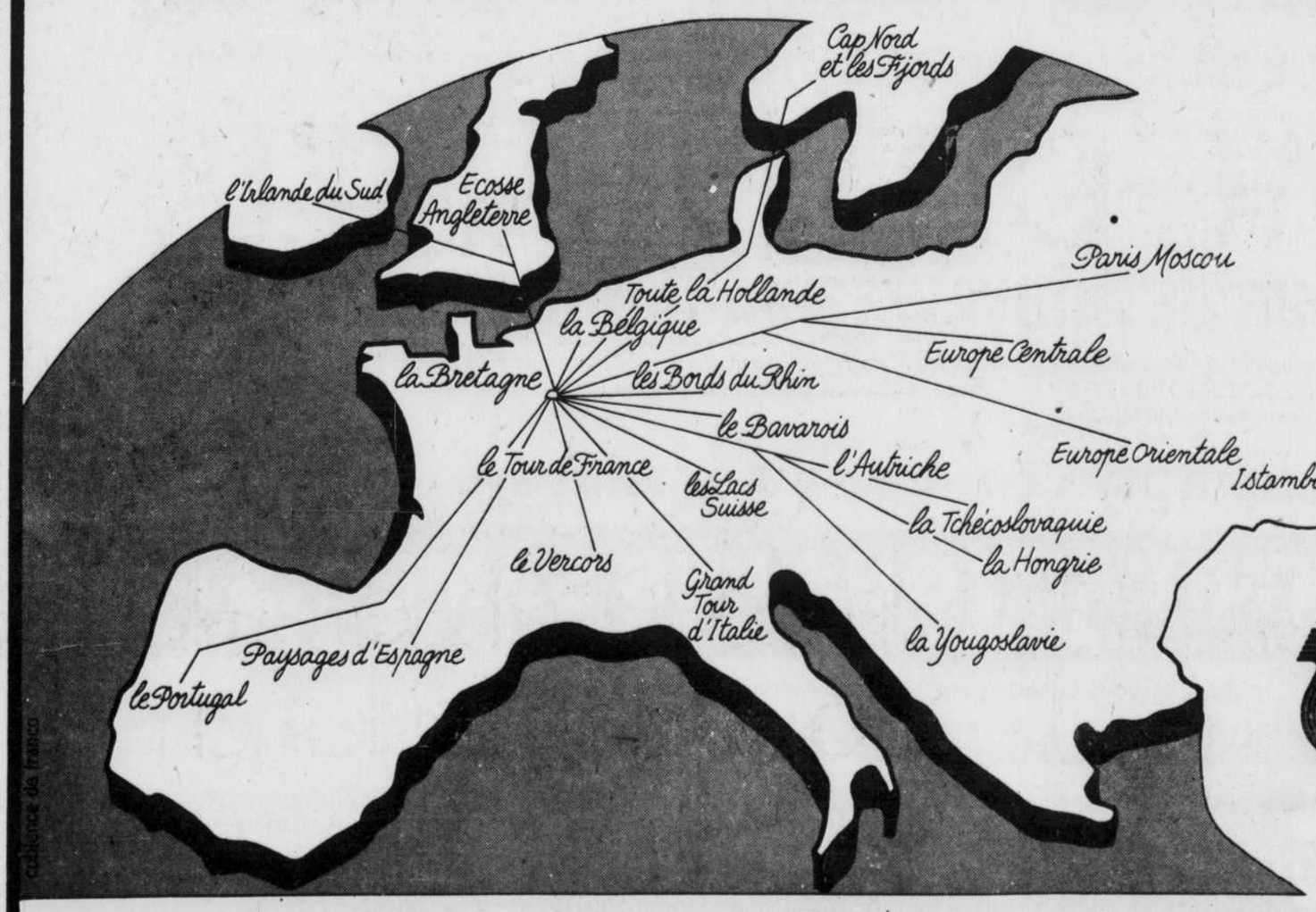
Nom _____

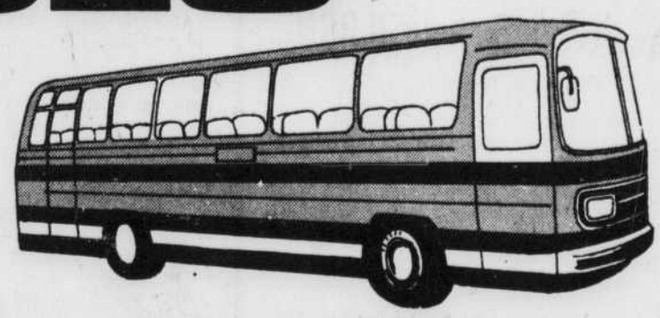
Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Tél. _____

NOUS VOUS OFFRONS LA "*LIGNE D'AUTOCARS*" LA PLUS LONGUE D'EUROPE :

CELLE DES VACANCES





Cette année, laissez donc votre voiture au garage,
la vitesse est dépassée, partez en vacances...
en autocar.
C'est le meilleur moyen pour voir ce qu'il faut avoir vu,
sans fatigue, pour profiter réellement
de la découverte d'un pays,
sans difficultés pour se faire comprendre
ou pour trouver le petit village typique,
sans problème de circulation :
il vaut mieux avoir l'œil sur un monument que sur la ligne blanche,
sans énervements inutiles,
les bonnes tables et les meilleurs restaurants
vous sont réservés.
L'autocar c'est une véritable "communauté en mouvement",
on profite de la compétence d'un bon guide
et on se fait aussi de nouveaux amis.
Cette année pour visiter l'Europe et...
vous faire des amis, vous choisirez :
l'Europe en autocar

Pour recevoir notre brochure, découpez le bon et postez-le

M. _____

adresse _____

ville _____

code postal _____

mon agent de voyages est _____

D-10

le tourisme français
case postale 1551 station H Montréal, H3G 2N5 ou à votre agent de voyages

le tourisme français Permis No. 75-01-50517
AIR FRANCE

Notre-Dame-Reine-des-Anges



Le modernisme et la fantaisie de Los Angeles: Les boutiques sont nombreuses à Los Angeles et particulièrement le long de la célèbre Olvera Street qui offre comme on le voit ici (à gauche) un solide accent mexicain.

LOS ANGELES, Californie — Saviez-vous que les habitants de Los Angeles s'appellent les Angelinois? Ce joli nom leur vient du fait que la ville fut baptisée "Nuestra Signora la Reina de Los Angeles" par les Mexicains qui la fondèrent il y a à peine 200 ans.

C'est au moment où les pères de la révolution rédigeaient la Déclaration de l'Indépendance pour l'Est du pays et que l'Ouest n'était encore que le nébuleux Far-West, que la rue Olvera fut bâtie par les Mexicains venus du sud pour y établir un village.

Aujourd'hui cette rue, la plus connue à Los Angeles est restée intacte avec ses gros pavés, ses maisons d'allure espagnole, ses grilles forgées et ses balcons fleuris. On y a ajouté des Mariachis, des échoppes où se vendent des ânes enrubannés, des ponchos, des ceintures de cuir repoussé et des sombreros, mais c'est bien ici que Los Angeles connut ses modestes débuts. Les citoyens de la rue Olvera y ont habité depuis quatre générations.

La plus moderne

Los Angeles a fait du chemin depuis. Elle est devenue, au point de vue architectural, la ville la plus avant-gardiste des Etats-Unis. C'est d'ailleurs un fait bien connu que les architectes aux idées avancées ont plus de chance à présenter leurs plans à Los Angeles que n'importe où ailleurs. C'est aussi ici que viennent les constructeurs étrangers en quête d'idées nouvelles.

Pourtant Los Angeles n'a pas les sex-appeal de San Francisco. Et on comprend mieux — après avoir vu les deux villes — l'Américain qui parodiant le "J'ai deux amours, mon pays et Paris" de Joséphine Baker, disait: "Un homme devrait aimer deux villes: la sienne et San Francisco".

C'est sans doute parce que Los Angeles est longue et plate qu'elle plait moins que San Francisco qui est toute en montagnes russes. Quelques méchantes langues se sont plues à dire que Los Angeles, c'était sept faubourgs en quête d'une cité... Ou encore que Los Angeles est une ville semée entre des autoroutes.... Ce qui n'a au fond rien d'étonnant vu que c'est elle qui les a inventées. Comme les "pant-tailleurs", mais ça, c'est une autre histoire!

Si Los Angeles est la plus neuve des villes américaines, son véritable essor n'ayant commencé qu'il y a 10 ans, elle se flatte pourtant d'avoir le plus ancien site archéologique aux Etats-Unis. Il remonterait à 75,000 ans de culture indienne.

Tout ce qu'on dit sur Los Angeles ne l'empêche pourtant pas d'être une ville fascinante à découvrir, ne fut-ce que parce qu'un de ses faubourgs est Hollywood.

En ville

Dans le centre-ville ultra-moderne et un peu froid de Los Angeles on découvre le superbe complexe du "Music-Center", comprenant trois théâtres dont celui du centre est circulaire, entouré d'un étang et dont la masse de béton est entièrement sculptée de frises. Les prix sont un peu astronomiques: $11.00 pour un bon fauteuil.

A voir également est la ville japonaise, qui est la plus vaste au monde en dehors du Japon. Le Farmer's Market, en plein centre-ville, vaut la peine d'une visite, parce que les pamplemousses y sont gros comme des ballons de rugby et que les fraises sont si énormes qu'on les vend à la pièce... ou presque.

Los Angeles est aussi reconnue pour ses beaux magasins. Tiffany, Gucci et Magnin n'en sont que quelques-uns où l'on pourrait dépenser une fortune, tout en côtoyant John Wayne ou Dianah Shore.

En ville on remarque un grand nombre de buildings dont la façade de béton est égayée de sculptures. Ceci provient du fait que lors du "crash" de 1929, plusieurs artistes se trouvaient sans travail. Ils furent occupés à décorer des constructions de béton qui sans cela seraient fort piteuses.

Après Montréal, Los Angeles possède le plus grand centre d'achats souterrain au monde. Il fut d'ailleurs copié sur celui de Montréal. L'édifice ARCO, un géant de 52 étages, le coiffe.

Influence mauresque

A Los Angeles on s'étonne de voir plusieurs édifices et nombre d'intérieurs à forte influence mauresque. Pour en expliquer la cause, il faut faire une petite gymnastique historique qui nous conduit en Espagne au Moyen Age. L'Espagne était alors occupée par les Arabes qui y construisaient, entre autres, la Giralda et l'Alhambra. Les Espagnols s'habituèrent quelque peu à vivre avec ce style "barbare".

Peu de temps après, les Conquistadores débarquaient au Nouveau-Monde. Ils colonisèrent le Mexique et y construisirent des édifices comme ils avaient l'habitude d'en voir chez eux. Donc de style mauresque. Plus tard les Hispano-Mexicains vinrent s'installer dans le nord, c.a.d. au sud de la Californie et y bâtirent comme on le faisait chez eux...

Et voilà pourquoi on voit des plafonds de stuc peint, des alcôves en forme d'ogives, des lanternes à vitraux et à lumière tamisée dans la toute moderne Los Angeles. Chose que l'on ne voit pas à San Francisco qui fut, elle, fondée par des pères Franciscains, fort rebelles aux tendances musulmanes...

par

MONIQUE NUYTEMANS

collaboration spéciale

Chez François

A Los Angeles on dîne chez François, situé dans le complexe ARCO. Le fait que cet édifice de 52 étages abrite un restaurant de style fin de siècle, avec pianiste classique et une coupole Tiffany ne devrait sans doute plus étonner, car les Américains de l'Ouest sont experts dans les anomalies de style. Disons que le contraste surprend. Autre surprise, le menu est bilingue. Mais en français d'abord, s'il vous plaît.

Au menu: des huitres florentines. Dans l'Est on appelle cela des huitres Rockefeller. Mais ici tout ce qui vient de l'Est semble mal se digérer. Même un Rockefeller servi sur écaille et nappé de sauce aux épinards!

Ensuite des "amourettes" de boeuf. Et la traduction puritaine qui dit: "medalion of beef". Les Angelinois s'étonnent encore du fait que les "médaillons" de chez François sont plus tendres qu'ailleurs...

Au dessert des "îles flottantes" dignes de chez Paul Bocuse. Et qui dit qu'on mange mal aux Etats-Unis? C'est comme partout, il faut savoir choisir.

Le vin californien

Quant aux vins, François ne sert que les meilleurs californiens. Si on insiste on y trouve également une fort bonne cave française. Mais pourquoi importer du whisky en Ecosse? Il servira du Pinot-Chardonnay avec les Florentines. Ce genre-bourgogne blanc vaut tous les compliments et même les experts oenologues sont unanimes à l'affirmer.

Avec les "choses" de boeuf, un vin plein de saveur, de coprs et de bouquet: le Cabernet-Sauvignon. Mais pourquoi diable ne les importe-t-on pas, direz-vous. Car même à $5.00 et $6.00 la bouteille ils sont des aubaines? Tout simplement parce que les appellations contrôlées ne suffisent pas à la demande.

Mais un expert français en rapporta quelques bouteilles pour les déguster en France, entre amis. Tous experts et ne jurant que par les grands crus de France, ils furent estomaqués (c'est le cas ou jamais de le dire) par la qualité des vins californiens dont les étiquettes leur avaient été cachées et qu'ils méprenaient pour des bordeaux de grande classe.

La région des vins de Californie fait d'ailleurs un but d'excursion révélateur et les vignobles que l'on y découvre se parent de châteaux dont l'un d'eux est même une réplique du Clos de Vougeot en Bourgogne.

Les vignerons sont des néo-Français, des Italiens et des Allemands aussi attachés à la cause vinicole que le sont les vignerons de France et infiniment plus que le sont ceux de notre région de Niagara, dont le profit semble l'emporter sur la qualité.

Trop de perfection...

Century City est le faubourg le plus nouveau de cette ville qui les accumule. Il sent le neuf, il est froid et sans doute en quête d'une âme. Tout y est un peu trop parfait: les édifices aux courbes audacieuses, les courts de tennis sur les toits (première fois que j'aie vu cela), l'étang aux nénuphars, la piscine aux palmiers de l'hôtel Century Plaza. Même la coiffure stylisée et un peu trop blonde de la bar-maid et la fente impeccable... et un peu haute de sa jupe, énervent et l'on sent que Hollywood n'est pas loin.

Le Harry's Bar du complexe Century, son Club Playboy, son centre cinématographique projetant les dernières créations de l'écran, tout cela donne la nostalgie des vieilles pierres et on a hâte de poursuivre sa route pour découvrir Santa Monica, Santa Barbara, San Diego, toutes ces plages et villes de la côte du Pacifique avec des noms de saintes et de saints presque aussi nombreux que ceux du Québec, mais avec en plus un climat doux comme des baisers...

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
VENTES ET LOCATIONS TT
(Achat-Rachat)
Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible
UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE
TOUTES MARQUES EUROPÉENNES
(Représentant officiel des Grandes Marques)
RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROËN, FIAT, V.W. etc.
et EUROPCARS
Location de tous types de véhicules
Le plus important réseau de location d'automobiles en Europe
Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous notre catalogue
AIR FRANCE/EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791
Permis no 50493

VOLS NOLISÉS vers
LONDRES - PARIS
NICE etc...
à partir de
$279.00
Location automobile
Voiture neuve, millage illimité, assurance comprise.
Renault 5 - 3 semaines
Spécial cette semaine
$328.00
Voyages alm
1220 est, Fleury, Montréal H2C 1R1
388-9241
Permis 50475



CANCUN LE DERNIER NÉ DES VILLAGES DU

CLUB MÉDITERRANEE

OUVRE SES PORTES POUR DE NOUVELLES VACANCES MEXICAINES

Un village de conception inédite et audacieuse. Sur la mer des Caraibes, une plage merveilleuse, un tremplin vers les merveilles archéologiques de l'empire Maya, et LA FORMULE UNIQUE DU CLUB où tout est prévu pour de vraies vacances. Les trois repas arrosés de vin, la voile, la fantaisie, la danse, la plongée, l'amitié, les soirées animées, la simplicité, les concerts classiques, le tennis, le night club, le droit de tout faire ou ne rien faire. Tout est inclus dans le prix de votre séjour.

Au Club, quand on a payé, on est sûr d'avoir tout payé.

VOLS DE MONTRÉAL TOUS LES SAMEDIS
DÈS LE 24 AVRIL

Demandez-nous notre brochure où vous découvrirez également notre programme d'été aux
"ANTILLES FRANÇAISES" * LA GUADELOUPE ET LA MARTINIQUE
et aussi des destinations nombreuses et prestigieuses
TAHITI — MAROC — GRÈCE — ÉGYPTE — TUNISIE — ISRAEL — TURQUIE — ESPAGNE — ITALIE
Avant de choisir, sachez qu'il y a plus de 50 villages du Club dans le monde, qui vous attendent pour de vraies vacances.

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage.
Ses services ne coûtent rien. Adressez-nous le coupon ci-joint.
Prix indicatif d'une semaine à Cancun en mai, juin :
Tout inclus : transports, transferts, séjour comme décrit plus haut
$480

Je désire recevoir la brochure gratuite en couleur du Club Méditerranée.
NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....
Adressez ce coupon à B.P. 270, Station R, Montréal, Québec. H2S 2R0
L.D.-1er-4-76

Deux bassins . . . où l'on pagaie en eaux troubles



Muni d'une pagaie, Tom Dienstmann, directeur de la compétition de canoë pour le compte du COJO, met à l'épreuve la piscine d'entraînement du Bassin olympique, prête depuis l'automne dernier mais à laquelle les rameurs québecois n'avaient pas accès. (Photo Alain Renaud)

par André Tardif

Selon l'un des grands responsables du sport amateur au Québec, les athlètes québécois, ceux-là même dont on exigera peut-être l'impossible au cours des Jeux de Montréal cet été, sont quasi oubliés dans toutes les tractations qui entourent les installations olympiques.

"On ne pourra certes accuser nos athlètes d'avoir bénéficié indûment des équipements dont la construction est terminée ou sur le point de l'être", dit Michel Bédard, directeur général de Mission Québec 76, l'organisme paragouvernemental chargé d'assurer une juste représentation québecoise au sein de la délégation canadienne aux Jeux et qui, une fois ceux-ci terminés, deviendra la base pivotante de l'Institut québécois des sports.

"Prenons le cas de nos rameurs et avironneurs par exemple, ajoute-t-il. Deux bassins d'entrainement en salle sont prêts à les accueillir depuis l'automne dernier. Ils s'agit de facilités parmi les plus modernes au monde, d'une valeur d'au moins $100,000 et que l'on retrouve dans l'un des édifices du Bassin olympique sur l'île Notre-Dame. Il n'y manque que les accessoires pour qu'on puisse les utiliser, dont le coût s'élève à $1,000 à peine.

"Or, nous avons commencé à négocier avec la ville de Montréal en octobre dernier afin de permettre à nos athlètes de s'y entraîner, mais en vain. Personne ne semblait vraiment savoir à quoi s'en tenir, et voilà qu'on a transféré tout le dossier au Comité organisateur des Jeux (COJO), qui doit officiellement prendre possession du Bassin olympique le 24 mai prochain, et cela au moment où nos rameurs et avironneurs peuvent déjà commencer à s'entraîner sur les rivières et lacs de leurs clubs respectifs."

Les bassins d'entraînement sont en fait deux petites piscines divisées par le milieu. Celle destinée au canoë-kayak peut accueillir 12 rameurs à la fois, tandis que celle pour l'aviron peut recevoir huit athlètes, soit une équipe complète du bateau à huit, ou encore deux équipes pour le quadruplace.

Bédard convient cependant que les deux groupes d'athlètes n'étaient pas totalement dépourvus de facilités d'entraînement cet hiver, puisqu'ils pouvaient utiliser un bassin semblable mais beaucoup plus modeste (construit pour $4,000, équipement compris) au Centre d'entraînement national pour athlètes (CENA), du boulevard Henri-Bourassa à Saint-Laurent.

"Mais les semaines à venir seront déterminantes, dit-il, quant à la possibilité pour nos athlètes d'utiliser d'autres équipements olympiques pour s'entraîner avant les Jeux. Je pense par exemple à l'athlétisme, qui pourrait utiliser à fort bon escient les pistes des parcs Kent et Etienne-Desmarteau. Aux yeux des profanes, il n'y a pas différence à utiliser l'un de ces endroits ou des facilités déjà existantes. Mais quand on atteint le niveau technique qui permet une participation olympique, c'est toute la différence au monde de s'entraîner dans un stade construit en fonction des Jeux.

"Ce serait désastreux que nos athlètes, québécois surtout, ne puissent profiter de tout ce que l'on a construit à leur intention pour y parfaire leur entraînement avant les Jeux. Et si je peux exprimer un voeu, c'est celui que les dirigeants, dans leur désir d'avoir des mécanismes de coordination parfaits, n'oublient pas qu'il y a des athlètes de qui on exigera beaucoup durant les Jeux et qui méritent d'avoir l'occasion de s'y préparer dans les meilleures conditions possibles".

Une visite rapide au Bassin olympique hier a permis de constater que les deux bassins d'entraînement sont disponibles mais ne sont pas utilisés. Tout y est, sauf les accessoires que Mission aurait déjà offert de payer à même son budget.

Les autorités municipales auraient même suggéré un loyer hebdomadaire de $600, au cours des négociations, mais là, Mission n'était plus d'accord.

Tom Dienstmann, directeur de la compétition de canoë-kayak pour le compte du COJO et vice-président de l'Association canadienne de canoë, trouve malheureux que les athlètes québecois n'aient pu s'entrainer durant l'hiver au Bassin, où toute la section canoë-aviron du COJO est maintenant installée depuis quelques semaines dans de spacieux bureaux situés sous l'estrade d'honneur.

Par contre, la fédération n'en a pas négligé pour autant ses athlètes au potentiel olympique. C'est ainsi que toute l'équipe nationale, qui comprend cinq rameurs du Québec, en plus de 10 autres rameurs formant l'élite québecoise, sont actuellement à s'entrainer au lac Tsala Apopka, en Floride. Ils y sont depuis le 21 mars et jusqu'au 11 avril.

Ces rameurs s'étaient tous au préalable soumis à un rigoureux entrainement hivernal, visant surtout à développer leur endurance. C'est ainsi que le ski de fond a joué un rôle important dans cet entraînement, au point où Susan Holloway, d'Ottawa, a même représenté le Canada aux récents Jeux d'hiver d'Innsbruck, et que les noms de quelques autres membres de l'équipe de canoë apparaissaient parmi les 10 meilleurs au pays en ski de fond.

À leur retour au pays, les rameurs auront l'occasion de participer à des compétitions, y compris les championnats d'Europe en mai, avant de se faire la lutte mutuellement lors d'une régate pour la sélection de l'équipe nationale des Jeux de Montréal, laquelle aura lieu du 11 au 13 juin prochain au Bassin olympique.

Cinq points dans une victoire de 7-3

Lafleur se détache de Clarke

Guy Lafleur s'est virtuellement assuré le championnat des compteurs de la LNH hier soir en obtenant deux buts et trois passes dans la victoire de 7-3 remportée par le Canadien de Montréal contre les Pengouins de Pittsburgh. Le brillant ailier droit du Tricolore a en effet porté sa fiche à 120 points et a accrû à sept points l'écart qui le sépare désormais de Bobby Clarke des Flyers de Philadelphie. Celui-ci a toutefois trois parties à jouer d'ici la fin du calendrier contre deux seulement pour Lafleur et le Canadien.

Serge Savard, Pierre Bouchard, son premier de la saison, Pete Mahovlich, Bob Gainey et Jacques Lemaire ont marqué les autres buts des Canadiens.

Stan Gilbertson, avec deux, et Pierre Larouche ont assuré la riposte des Pengouins.

Après que Lafleur eut marqué son deuxième but à 15:02 de la troisième, il a reçu une ovation de près de cinq minutes. Il venait de surpasser son plus haut total de buts et son plus haut total de points. Il avait terminé la dernière saison avec un total de 119 points.

Lemaire a donné les devants au Canadien à 11:23 de la première après avoir accepté une excellente passe d'Yvan Cournoyer, Lemaire a coupé devant le filet et a poussé la rondelle derrière Bobby Taylor.

Larouche a égalé le compte après seulement 12 secondes de jeu en deuxième quand le Tricolore était désavantagé de deux hommes. Le joueur de centre a déjoué Michel Larocque après avoir pris son propre retour.

Le Canadien a repris les devants à 2:29 quand Lafleur a pris Taylor en défaut avec un tir de la pointe lors d'un jeu de puissance. Après que Pete Mahovlich eut donné une avance de deux buts au Tricolore, les Penguins sont revenus à la charge avec un but de Stan Gilbertson à 7:55.

Bouchard a redonné une avance de deux buts aux Canadiens à 9:35, Le défenseur Larry Robinson a quitté la patinoire en deuxième, blessé à la cheville. Il pourra cependant participer aux deux derniers matches de la saison.

Cette victoire donne aux Canadiens un total de 123 points au classement, un nouveau record de la LNH. L'ancienne marque de 121 avait été établie lors de la saison 1970-71 par les Bruins de Boston.

Aux championnats des Etats-Unis

Des nageurs qui pourraient faire oublier les exploits de Mark Spitz

par Bernard Meixner

LONG BEACH, Californie (AFP) — Toute l'élite américaine et canadienne de natation, une équipe hongroise conduite par Andras Hargitay, double champion du monde de quatre nages, et la vedette britannique de brasse David Wilkie participeront, de demain à dimanche, aux championnats des États-Unis de natation, à Long Beach, en Californie.

En raison des Jeux olympiques et de la menace croissante est-allemande (chez les filles), les dirigeants de l'Amateur athletic union ont rompu pour la première fois avec la tradition sacro-sainte qui exigeait que les championnats d'hiver se déroulent en bassin de 25 verges. Ils auront lieu dans le Belmont plaza pool, la fameuse piscine couverte de Long Beach, où six records du monde ont été battus, en juin dernier, avant les championnats du monde à Cali. C'est dans ce même bassin, très rapide, que se tiendront d'ailleurs les sélections olympiques américaines, du 16 au 19 juin prochain.

Se disputant une semaine après les championnats universitaires en petit bassin, les championnats nationaux américains constitueront le premier test sérieux pour les nageurs américains avant Montréal.

Les performances réalisées aux championnats de la N.C.A.A., à Providence, par Jim Montgomery, Tim Shaw, Bruce Furniss et John Naber, permettent d'avancer que ces quatre super-vedettes de la natation sont, à trois mois des Jeux olympiques, capables de s'approcher sérieusement voire de battre des records du monde.

Les duels Montgomery-Coan sur 100m nage libre, Montgomery-Furniss sur 200, Shaw-Naber sur 400 seront les points culminants des championnats. La rivalité entre ces nageurs risque de donner lieu à plusieurs exploits. Certains experts affirment même que Montgomery, recordman mondial du 100m en 50.50 secondes., pourrait franchir le mur des 50 secondes dimanche prochain.

Le dossiste John Naber, absent l'an dernier à Cali, visera le record du monde du 200m de l'Est-allemand Roland Matthes.

D'autre part, Greg Jagenburg s'attaquera à une autre "légende" de la natation, Mark Spitz, dont il a failli, à 3 centièmes de secondes près, battre le record du monde du 200m papillon en août dernier, à Kansas City.

En 4 nages, la confrontation entre le Hongrois Hargitay, Lee Engstrand, champion universitaire, et Steve Furniss, donnera lieu à un autre duel préolympique. Il en va de même pour l'Écossais Wilkie et l'Américain John Hencken à la brasse.

Menendez pressenti comme directeur général de Toronto

DAYTONA BEACH, Floride (CP) — Le directeur du recrutement des Expos de Montréal, Danny Menendez, serait pressenti pour assumer le poste de directeur général de la nouvelle concession de Toronto, dont les activités commenceront l'an prochain.

Même s'il fait aucun effort afin d'hériter du poste, Menendez, qui a déjà été directeur général des Maple Leafs de Toronto de la Ligue internationale en 1960, a dit qu'il accepterait volontiers si l'emploi lui était proposé.

Menendez a quitté les Maple Leafs à la suite d'un désaccord avec le propriétaire de l'équipe, Jack Kent Cook. Il est devenu l'année suivante éclaireur en chef des Orioles de Baltimore dans la Ligue southeastern puis a occupé le poste de directeur général des Mets de Jacksonville de la Ligue internationale. Il s'est enfin joint à l'organisation des Expos en 1969.

D'autre part, les représentants des propriétaires et ceux de l'Association des joueurs de baseball se sont rencontrés hier et, selon le directeur exécutif de l'AJBM, Marvin Miller, quelques progrès ont été enregistrés sur des sujets mineurs. Les deux parties se rencontreront à nouveau aujourd'hui.

hockey

Ligue Nationale

Hier soir
Montréal 7, Pittsburgh 3
Rangers NY 3, Islanders NY 1
Détroit 4, Toronto 4
Los Angeles 2, St-Louis 1
Chicago 6, Kansas City 3
Ce soir
Atlanta à Islanders NY
Washington à Philadelphie
Boston à Buffalo
Demain
Minnesota à Atlanta
Vancouver à Californie

Association Mondiale

Hier soir
Phoenix 7, Cincinnati 2
Cleveland 5, N.-Angleterre 1
Winnipeg 5, Toronto 3
Ce soir
Edmonton à Québec
Houston à Indianapolis
Demain
Indianapolis à Toronto
Cleveland à Cincinnati
Winnipeg à Calgary

Ligue jr majeure du Québec
(séries quart-de-finales, 4-de-7)

Mardi
Cornwall 4, Montréal 2
(Montréal mène la série 2-1)
Chicoutimi 8, Trois-Rivières 5
Trois-Rivières mène la série 2-1)
Sherbrooke 5, Hull 3
Sherbrooke mène la série 2-1)
Ce soir
Cornwall à Montréal
Trois-Rivières à Chicoutimi
Québec à Sorel
(Québec mène la série 2-1)
Demain soir
Montréal à Cornwall
Sherbrooke à Hull
Sorel à Québec

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	77	49	12	16	332	203	114
ISLANDERS NY	77	41	20	16	264	182	98
ATLANTA	77	33	33	11	252	232	77
RANGERS NY	78	28	41	9	258	323	65
Section Connie Smythe							
CHICAGO	78	31	30	17	244	256	79
VANCOUVER	78	31	32	15	261	270	77
ST-LOUIS	78	29	36	13	244	280	71
MINNESOTA	78	20	52	6	191	297	46
KANSAS CITY	78	12	54	12	186	341	36
Section Charles Adams							
BOSTON	77	47	14	16	305	226	110
BUFFALO	77	44	20	13	325	231	101
TORONTO	78	34	29	15	290	267	83
CALIFORNIE	78	26	41	11	245	271	63
Section James Norris							
MONTREAL	78	56	11	11	327	168	123
LOS ANGELES	78	37	32	9	256	259	83
PITTSBURGH	78	34	32	12	329	293	80
DETROIT	78	26	42	10	218	288	62
WASHINGTON	77	10	57	10	214	374	30

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	77	51	25	2	337	242	104
QUEBEC	77	46	27	4	344	303	96
CALGARY	78	40	34	4	300	276	84
EDMONTON	79	26	48	5	261	336	57
TORONTO	77	24	48	5	323	375	53
Section Est							
INDIANAPOLIS	76	33	37	6	235	235	72
CLEVELAND	76	33	38	5	259	266	71
N.-ANGLETERRE	78	32	39	7	248	284	71
CINCINNATI	78	34	43	1	277	332	69
Section Ouest							
HOUSTON	76	49	27	0	316	253	98
PHOENIX	78	39	33	6	295	271	84
SAN DIEGO	77	35	36	6	296	279	76

pointeurs

Ligue Nationale

	b	p	pts
Lafleur, Mon.	54	66	120
Clarke, Phil.	30	83	113
Perreault, Buf.	43	65	108
Barber, Phil.	46	61	107
Larouche, Pitt.	49	56	105
Mahovlich, Mon.	34	69	103
Ratelle, Bos.	34	68	102
Pronovost, Pitt.	51	48	99
Sittler, Tor.	40	58	98
Apps, Pitt.	30	64	94

Association Mondiale
(parties d'hier soir non comprises)

	b	p	pts
Tardif, Qué.	68	72	140
Hull, Win.	46	70	116
Nilsson, Win.	38	74	112
Ftorek, Phoe.	40	69	109
Cloutier, Qué.	55	52	107
Hedberg, Win.	50	54	104
Bordeleau, Qué.	36	66	102
Lacroix, S.D.	27	72	99
Houle, Qué.	49	49	98
S. Bernier, Qué.	32	65	97

sommaires

Ligue Nationale
Hier soir
Canadien 7, Pengouins 3

Première période
1—MONTRÉAL: Lemaire (20)
Cournoyer, Lafleur 11:23
Pénalités: Kelly P 10:10, Chartraw M 14:04, Shutt M 18:19, Jarvin M 19:10
Deuxième période
2—PITTSBURGH: Larouche (49)
Apps, Pronovost 0:12
3—MONTRÉAL: Lafleur (53)
Mahovlich, Lapointe 2:29
4—MONTRÉAL: Mahovlich (24)
Shutt, Lafleur 4:58
5—PITTSBURGH: Gilbertson (25)
Nolet, Stackhouse 7:55
6—MONTRÉAL: Bouchard (1)
Tremblay, Risebrough 9:35
Pénalités: Van Impe P 1:47, Shutt M 17:46.
Troisième période
7—MONTRÉAL: Savard (8)
Lapointe, Lafleur 11:55
8—MONTRÉAL: Lafleur (54)
Mahovlich 15:02
9—PITTSBURGH: Gilbertson (26)
Stackhouse, Schock 15:35
10—MONTRÉAL: Gainey (15)
Chartraw, Risebrough 19:57
Pénalités: Kelly P, Tremblay M 11:31; Wilkins P, Tremblay M 19:37.
Tirs au but
Pittsburgh ..... 12 10 12—34
Montréal ..... 7 18 14—39
Gardiens: Taylor (P); Larocque (M).
Assistance: 16,065.

Rangers 3, Islanders 1
1ère période
1—RANGERS: Polis (14)
Tkaczuk, Bednarski 8:50
Pénalités: Vadnais R 2:27, Howatt I 10:48, J. Potvin 1, Stemkowski R 17:14.
2ème période
2—RANGERS: Hickey (13)
Esposito 1:02
3—ISLANDERS: Westfall (24)
D. Potvin, J. Potvin 11:50
Pénalités: Middleton R 11:08, Harris I 15:11, J. Potvin I 16:27, Polis R 19:53.
3ème période
4—RANGERS: Vadnais (22)
Gilbert, Davidson 16:56
Pénalités: Harris I 2:46, Fortier I 15:52, Hart I? Esposito R 16:26.
Tirs au but
Islanders NY ..... 9 8 12—29
Rangers NY ..... 13 10 13—36
Gardiens: Resch (I); Davidson (R).
Assistance: 17,500.

Kings 2, Blues 1
Première période
1—LOS ANGELES: Dionne (38)
Corrigan, Murphy 4:04
2—ST-LOUIS: Berenson (20)
MacMillan, Unger 9:51
Pénalités: Gassoff SL 4:37, Hutchison LA mineure double 8:39.
Deuxième période
3—LOS ANGELES: Kosak (19)
Venasky 7:49
Pénalité: Venasky LA 1:58.
Troisième période
Aucun but.
Pénalités: Gassoff SL 7:01, Corrigan LA, Plante SL 12:42, Dionne LA, Barclay Plager SL 13:13, Corrigan LA, Bob Plager SL 17:48.
Tirs au but
Los Angeles ..... 8 10 16—34
St-Louis ..... 13 11 7—31
Gardiens: Vachon (LA); Staniowski (SL).
Assistance: 16,429.

Black Hawks 6, Scouts 3
Première période
1—CHICAGO: Mikita (15)
Marks, White 9:06
2—CHICAGO: Redmond (8)
Magnuson, Sheehan 9:57
Pénalités: Burns KC 5:35, Hull C 6:17, Lagacé KC 7:24, Boldirev C 11:46.
Deuxième période
3—CHICAGO: Mikita (16)
Marks, Koroll 6:47
4—KANSAS CITY: Croteau (18)
Dupere, Patterson 8:46
5—CHICAGO: Hull (27)
Tallon, Martin 11:56
6—CHICAGO: Marks (21)
Tallon, Mikita 15:48
7—KANSAS CITY: Roberto (6) 17:20
8—CHICAGO: Koroll (24) 19:30
Pénalité: Marks C 10:12.
Troisième période
9—KANSAS CITY: Croteau (19)
Durbano 0:49
Pénalités: Mulvey C 3:59, Patrick KC 7:45.
Tirs aux buts
Kansas City ..... 14 11 8—33
Chicago ..... 16 18 10—44
Gardiens: McKenzie, Kansas City; Esposito, Chicago. A— 9,000.

Red Wings 4, Maple Leafs 4
Première période
1—DETROIT: Harper (8)
McKechnie, Lapointe 8:00
2—DETROIT: Grant (7)
Lapointe, Harper 8:35
3—DETROIT: Maloney (26)
Harper 9:15
4—TORONTO: McDonald (36)
Sittler, Hubick 10:89
Pénalités: Sittler T, Polonich D majeures, Watson D 1:28, Bloom D, Salvaara D 3:36, Watson D 6:58, Neely T 7:29, Glennie 2, Bloom D 8:26, Williams T, Hamel D mineures, majeures 18:48, McDonald T 19:27.
Deuxième période
5—DETROIT: Maloney (27) 4:28
6—TORONTO: McDonald (37)
Weir, Glennie 7:68
7—TORONTO: Salming (16)
Valiquette Ferguson 19:55
Pénalités: Walker T, Hextall D, Sittler T, Watson D majeures, match, Polonich D, Thompson T mineures doubles, match, Hamel D triple mineure, match, Williams T triple mineure, majeure, inconduite, Thomas T, Rutherford D 2:552, Wong D 18:07.
Troisième période
8—TORONTO: Weir (19)
McKenny, McDonald 3:09
Pénalités: Valiquette T majeure, Lapointe D mineure, majeure 2:06, Ferguson T 7:14, Weir T, Harvey D 12:39, McKenny T, Cameron D majeures 19:49.
Tirs au but
Toronto ..... 16 10 8—34
Detroit ..... 9 5 2—16
Gardiens: Thomas, Toronto: Rutherford, Detroit. A: 10,729.

Association Mondiale
Hier soir
Roadrunners 7, Stingers 2
Première période
1—PHOENIX: Erickson (3)
Larivière 1:54
2—PHOENIX: Boyd (23)
Gorman, Veneruzzo 2:36
3—PHOENIX: Veneruzzo (22)
Gorman, Boyd 9:19
4—PHOENIX: Ftorek (41) 10:43
Pénalité: Balon, C 5.55.
Deuxième période
5—CINCINNATI: Locas (27)
Dudley, Hughes 2:52
6—PHOENIX: Mononan (15)
Veneruzzo, Gorman 7:42
7—PHOENIX: Gorman (11)
Veneruzzo, McCleod 15:24
Pénalités: Dudley (C) 3:49, Polyk (C) 5:55, Gray (P), McLeod (P) 9:55, Kiely (C) 11:34, Phoenix banc 19:36.
Troisième période
8—PHOENIX: Hall (46)
Ftorek, Larivière 10:53
9—CINCINNATI: Dudley (42)
Polyk, Byers 11:30
Pénalité: Inkpen (C) 17:05.
Tirs aux buts
Phoenix ..... 13 8 9—28
Cincinnati ..... 9 13 10—32
Gardiens: Norris, Phoenix; Hoganson, Kiely, Cincinnati. A. - 4,673.

Crusaders 5, Whalers 1
1ère période
1—N.-ANGLETERRE: O'Donnell (11) 7:17
2—CLEVELAND: Ward (32)
McDonough 16:19
Pénalités: Pinder C, Busniuk NA mineures, majeures 1:47, B. Legge C 2:46, Harrison C 3:10, Leduc C 4:50, McKay C 8:12, Earl NA 11:12, O'Donnell NA 16:12.
2e période
3—CLEVELAND: Jarrett (14)
Leduc, Edur 6:33
4—CLEVELAND: Pinder (19)
Jarrett, Leduc 7:09
5—CLEVELAND: Jarrett (15) 12:46
Pénalités: Totiu NA é:48, Leduc C inconduite 16:33, inconduite de match 16:40.
3e période
6—CLEVELAND: Pinder (20)
B. Legge, McDonough 17:11
Pénalités: G. Roberts NA 6:22, Fotiu NA 15:48.
Tirs au but
N.-Angleterre ..... 16 11 7—34
Cleveland ..... 15 19 5—39
Gardiens: Landon (NA); Newton (C).
Assistance: 4,341.

Jets 5, Toros 3
Première période
1—TORONTO: Jacques (16)
Nistico 10:13
2—WINNIPEG: Hull (47)
Ketola, Ford 17:42
3—WINNIPEG: Moffat (15)
Lindstrom, Green 18:12
Pénalités: Beaver T, Moffat W 2:08, Hull W 5:04, Phaneuf T 15:57, Rollin T 19:39.
Deuxième période
4—TORONTO: Napier (42)
Nedomansky 2:43
5—WINNIPEG: Lindstrom (23)
..... 10:41
Pénalités: Turkiewicz T 6:04, Sullivan W inconduite, Lesuk W 12:25.
Troisième période
6—TORONTO: Phaneuf (7)
Mahovlich, Folco 3:16
7—WINNIPEG: Hull (48)
Bergman, Lindstrom 12:50
8—WINNIPEG: Hull (49)
Sullivan 14:05
Pénalités: Zrymiak T 7:01, Dorey T, Beaudin W 14:29, Folco T 16:37, Rollins T majeure, Nilsson W inconduite 17:55.
Tirs au but
Toronto ..... 12 7 3—22
Winnipeg ..... 11 10 13—34
Gardiens: Wood (T); Daley (W).
Assistance: 10,299.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*·	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

l'actualité économique

toronto

Hausse des cours

Les cours ont effectué une remontée, sur un marché léger hier à la Bourse de Toronto, ce qui a mis fin à quatre jours de recul.

Mais, selon les analystes, il aurait fallu un volume plus important d'échanges pour soutenir le mouvement de reprise. "Pour effectuer un véritable progrès, selon un courtier, le marché a besoin d'une politique d'achats plus agressive. Quand les échanges sont légers, il est difficile de discerner une tendance définie."

L'indice industriel a gagné .27 à 189.12, celui des aurifères 2.76 à 286.07, celui des métaux communs .62 à 90.18 et celui des pétroles de l'Ouest 2.11 à 216.46.

Le virement a été de 1.95 million d'actions, au regard de 1.88 million mardi, mais la valeur a glissé de $19.22 millions à $18.36 millions.

Le comportement des valeurs s'est résumé ainsi: Mercredi, 215 gains, 205 baisses, et 227 inchangés. Mardi, 145 gains, 249 baisses, et 259 titres inchangés.

Dans les blocs importants de transactions, on cite 90,000 actions de Scottish and York Holdings à $2, 39,600 actions de Drummond McCall A à $14 3-4 et 10,000 actions de Fields Stores à $9.

Au marché des options, le rythme a été plus lent, avec seulement 40 échanges de contrats, à comparer à 128 mardi.

Les transactions d'actions de Pan Ocean Oil ont été arrêtées peu avant midi, en attendant des renseignements de la Bourse américaine. Au moment de l'arrêt, Pan Ocean gagnait 1 1-8 à $14 7-8, sur un marché actif.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Industrielles

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	300	250	240	245	+20
Abby Glen	300	340	340	340	+ 5
Abitibi	12380	$12⅞	12	12¼	— ½
Abitbi 10	1000	$50¼	50¼	50¼	+ ⅛
Acklands	2500	$14	14	14	
Acme Gas	9000	9	8½	9	
Advocate	1500	215	215	215	
Afton Min	1100	$7	7	7	
Agnico E	2900	480	460	480	+15
Agra Ind	100	$73¼	73¼	73¼	— ⅛
Ahed M	1000	80	80	80	—10
Albany	1000	29½	29½	29½	— 1
Alt East G	5150	$10⅜	10	10¼	
Alt Energy	3225	$9¼	9⅛	9⅛	
Alta Gas A	2878	$13¼	13	13	— ⅛
Alta G C p	1234	$57	57	57	
Alta G E p	500	$20¼	20¼	20¼	— 3⅜
Alta G F	100	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Alcan	6766	$27	26½	26½	— ½
Algoma St	2570	$25	24⅝	25	+ 3⅜
All-Can B	100	245	245	245	
Allarco Dv	450	$9	9	9	
Alliance B	200	360	360	360	
Alminex	700	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Alumin 4 pr	z10	$12⅜	12⅜	12⅜	
Almin 4½ p	140	$38½	38½	38½	+ ½
Alum 3rd p	2900	$26	25¾	25¾	— 3⅜
Am Bonza	4100	290	276	285	+ 1
Am Larder	11000	16	15	15	
Am Leduc	16000	7	6½	6½	— ½
Andres W	225	$10½	10⅛	10⅛	— 3⅛
Ang U Dev	12500	115	100	115	+16
Aquitaine	1100	$20½	20⅜	20½	+ 1¼
Arbor C	1500	70	70	70	— 5
Args 250 p	240	$28	28	28	
Argus B pr	z34	$27	27	27	
Asamera	2000	$9	8¾	8⅞	— ⅛
Asbestos	1528	$29⅝	29¼	29⅝	+ ⅜
Ashland C	300	$9⅛	9	9	— ⅛
Asoc Porc	2546	70	70	70	+ 3
Atco A	1600	$14¼	14	14	— ¼
BC Sugar A	1500	$22	22	22	
BP Can	2210	$10	9¾	9¾	— 3⅛
Bad Boy	350	385	380	385	+ 5
Banister C	10000	$9⅞	8⅞	9⅞	+ 1
Bank Mtl	4967	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Bank N S	6014	$38¾	38½	38¾	— ⅛
Bankeno	2110	220	215	215	— 1
B Cdn Nat	100	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
Bary Expl	3000	70	69	69	
Bathrst p	150	$11½	11½	11½	— ¼
Baton B	600	$8¼	8¼	8¼	
Bell Canad	8181	$44⅞	44½	44⅞	+ ¼
Bell A pr	287	$44⅞	44½	44½	— ½
Bell B pr	975	$44⅝	44⅝	44⅝	
Bell C pr	650	$24½	24½	24½	+ ¼
Bell D pr	5150	$47⅞	47¾	47¾	— ¼
Bell 2.28	4785	$25⅝	25½	25⅝	+ ⅛
Bell Can W	6425	325	310	325	+15
Beth Cop A	200	$13	13	13	— ⅛
Black P A	200	425	425	425	—15
Blakwod A	2300	$7⅛	7	7	
Block Bros	1250	380	380	380	
Bombrder	2175	275	270	270	—10
Border C	200	245	245	245	
Bovis Cor	1150	91	91	91	— 2
Bow Valy	10125	$18¾	17¾	18¾	+ ⅜
Bralor Res	250	230	230	230	+ 2
Bramalea	570	$5¾	5½	5½	+ ¼
Brameda	2400	195	191	195	
Brascan A	32906	$11⅜	11	11¼	— ⅛
Brenda M	1400	$7½	7½	7½	— ¼
Bridger	2050	435	430	430	
Brinco	z5	400	400	400	
BC Forest	1000	$23	22⅞	23	— ¼
BC Frest p	z15	$33⅛	33⅛	33⅛	
BC Pack B	375	$18¾	18	18¾	+ ¾
BC Phone	1150	$11¾	11½	11½	— ¼
BCPh 4¾ p	z5	$43¼	43¼	43¼	
BCPh 4½ p	z37	$44¾	44¾	44¾	
BCPh 4¾ p	z5	$47	47	47	
BCPh 1956	z5	$45½	45½	45½	
BCPh 5.15	100	$49¾	49¾	49¾	
BCPh 6 pr	125	$59	59	59	+ 3
BCPh 6.80	z145	$17½	17	17½	
BCP 7.04 p	400	$18	17¾	17¾	— ¼
Brunswk	3700	490	485	490	
Budd Auto	3240	$7¼	7	7	+ ¼
Budd A w	2500	280	260	260	+10
Bulora Cor	2000	34	34	34	
CAE A	z25	$10½	10½	10½	
CFCN	100	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Cad Frv	1909	$9⅛	9¼	9¼	— ⅛
Cal Pow A	850	$27⅜	27⅜	27⅜	
Calmor IB	1600	64	64	64	+ 4
Calvert	12000	20	20	20	
Cam Mine	4000	36	34½	35	—2½
Camflo	3950	$10⅛	9⅞	10	+ ⅛
Camp RL	250	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Campau A	500	495	490	495	+10
Can Cem L	273	$11¼	11⅛	11⅛	
Can Dev p	1037	$98¼	98	98⅛	+ ⅛
Can Malt A	600	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
C Nor West	18100	$7¾	7⅜	7⅜	+ 3⅛
C Pakrs C	400	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Can Perm	100	$16¾	16¾	16¾	
CS Pete	42324	355	330	350	+ 5
C Tung	4100	295	285	290	
C Cable w	500	170	170	170	+ 9
Cdn Cel	3250	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
CC Man A	500	$26¾	26½	26½	
C Curtis	500	50	50	50	
C Ex Gas	2400	325	325	325	
CGE	100	$27¾	27¾	27¾	
CG Invest	380	$20⅞	20¾	20⅞	+ 3⅜
C Homestd	300	$5⅛	5⅛	5⅛	
C Hydro	800	$7⅜	7¼	7⅜	
C Hydro pr	207	$11¾	11¾	11¾	
CI Bk Com	4551	$25½	25⅜	25½	+ ¼
CIL	2150	$24	24	24	+ ⅛
CI Powr A	z87	$15¾	15	15	
C Lencour	9000	13	13	13	— 1
C Malart	7500	42	42	42	
C Manoir	890	465	465	465	
C Marconi	700	$5⅛	5½	5½	— ⅛
C Merrill	300	$6⅜	6⅜	6⅜	
C Occdental	800	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
CP Inve	3060	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ¼
CP Inve pr	240	$38½	38½	38½	+ ½
CP Ltd	9477	$16⅝	16½	16⅝	
C Reserve	100	365	365	365	+ 5
Cdn Salt	100	$14	14	14	
Cdn SupO	602	$39⅜	39½	39½	+ ¼
Cdn Tire	100	$46½	46½	46½	— ½
Cdn Tire A	1476	$48½	48	48½	+ ¼
C Uilties	1200	$11¼	11	11¼	+ ½
CU 10¼	100	$26⅛	26⅛	26⅜	— ¼
C Util w	332	330	315	330	+20
CWN 5½ p	475	$11	11	11	
Canbra	400	395	390	390	
Candel Oil	513	$13	13	13	
Capit Div	1000	32	32	32	— ½
Cara	210	$6¼	6⅛	6⅛	+ ⅛
Carl OK	3410	360	355	360	+ 5
Carl A p	250	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅛
Carl B p	z50	$23½	23½	23½	
Carma A	240	$10¼	10¼	10¼	
Carrier JD	200	155	155	155	—10
Cassiar	1370	$8⅛	7⅜	8⅛	+ ½
Cassidy L	100	415	415	415	+ 5
Celanese	4830	$5¾	5⅜	5⅜	— 3⅜
Celan 175 p	224	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅛
Charter Oil	150	320	320	320	— 5
Chib Kay	4500	11	11	11	
Chieftan D	2010	$9¼	9⅛	9⅛	+ ⅛
Chrysler	2370	$18⅞	18⅜	18¾	— ⅛
CHUM B	1023	$9⅛	9	9	— ⅛
Coch Will	5500	32	31	31	
Cockfield	100	415	415	415	—10
Coin Lake	1000	10	10	10	
Comb Met	17000	21	19½	20	— ½
Cominco	5856	$38¼	37¾	37¾	— ¼
CHIns A p	200	$19	19	19	
Comtech	600	380	380	380	+ 5
Coniagas	3300	52	50	52	+ 2
Con Chm A	400	$5¼	5	5¼	+ ¼
Con Bath A	2685	$37½	36⅞	36⅞	— ⅜
C Bath 68 w	10950	$17¾	16⅞	16⅞	— ⅜
Con Fardy	2610	365	355	355	— 5
C Durham	1500	57	55	55	+ 1
C Marben	5000	43	42	43	+ 3
C Morisn	3600	175	170	172	+ 4
Cons Prof	2000	24½	24½	24½	
C Rexspar	35932	105	96	105	+ 9
Con Textle	750	220	220	220	
Con Distrb	1200	385	380	385	+ 5
Cons Gas	24311	$11⅞	11½	11⅞	+ 3⅜
Con Gas B	z25	$55⅛	55⅛	55⅛	
Con Gas D	100	$20	20	20	
Conwest	300	375	3603	375	+ 5
Cooper C	200	470	465	465	
Corby vt	125	$18	18	18	
Corby B	120	$16	16	16	— ¾
Coseka R	4200	340	325	330	— 5
Courvan	8333	10	8½	8½	+ ½
Craigmt	2100	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Crain R L	250	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Crestbrk	100	420	420	420	—10
Crwn Life	1018	$48	47½	48	+ ½
Crow Nest	200	$34¾	34¾	34¾	— ¼
Crush Intl	1800	$11	10¾	11	+ ¼
Cyprus	1650	$10¼	10	10	— ⅛
DRG Ltd A	200	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Dale-R	1822	$8	7⅞	8	+ ⅛
Dalmy A	100	$9½	9½	9½	— ⅜
Daon Dev	150	$7¼	7¼	7¼	
Daon A	2600	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Debhld B p	225	$58	58	58	
Decca R	3690	$5½	5⅛	5⅜	+ ¼
D Eldona	16000	36½	36½	36½	— ½
Delhi Pac	4500	6	6	6	
Deltan Ltd	300	$5	5	5	
Denison	8770	$58	57¾	58	
Dicknsn	400	$5¼	5¼	5¼	
Discovry	z300	65	65	65	
Dist Tr A	700	400	390	400	+ 5
Doman I	1100	$10½	10⅜	10⅜	
Dome	9500	$39	38¾	39	+ ⅜
Dome Pete	2705	$35⅛	34⅞	34⅞	+ ⅛
D Bridge	7100	$35	34½	34⅞	+ ⅛
D Citrs A	300	$6	5⅞	5⅞	+ 3⅜
Dofasco A	4050	$26¼	26	26	
Dom Store	1465	$15⅝	15½	15⅜	+ ⅜
D Textie A	320	$8¾	8¾	8¾	
Domtar	6905	$25¼	24¾	25⅛	+ ¼
Domtar pr	350	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Donlee M	3200	$7⅞	7½	7¾	+ ¼
Douglas L	500	240	225	225	+ 5
Dr Mc C A	39900	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Dundee Pal	2500	30	30	30	
Du Pont	1150	$19¼	19	19¼	+ ½
Dustbane	100	$6	6	6	— ¼
E-L Fin	z20	$5	5	5	
E-L Fin w	305	100	100	100	— 1
East Mal	1940	210	203	203	— 2
East Sul A	100	160	160	160	+ 5
Ego Mines	3500	60	58	60	— 3
Electro A	100	415	415	415	—15
Elks Stors	900	$8½	8½	8½	+ ½
Emco	300	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Exquisite	500	260	260	260	
Extndcar	1466	$6⅜	6¼	6⅜	
Extd wt	200	225	225	225	+25
Falcon C	5745	$8¼	8⅛	8⅛	
Falcon	2335	$41¾	40¼	40¼	— ¾
Farm Mer	100	$7½	7½	7½	
Fed Pion	z50	$24½	24½	24½	
Fidelity Tr	200	370	370	370	+10
Fields S	11100	$9	8⅝	9	— ½
Finning T	500	$13	13	13	
F Mar	1000	47	47	47	+ 2
Foodcrp Lt	350	300	300	300	—15
Foodex S	1500	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Ford Cnda	z40	$88¾	88¾	88¾	
F Season w	500	105	105	105	
Francana	856	$7¾	7⅝	7⅝	
Fraser A	800	$22¼	22¼	22¼	+ ¾
Frobex	914	10	10	10	— ½
GSW Cl A	1100	$7¼	6⅞	7¼	+ ¾
GSW Cl B	500	$7	7	7	+ ½
GSW C pr	z50	$90	90	90	
Gaz Metr	z20	$6⅝	6⅝	6⅝	
Gaz 5.40 p	z50	$50	50	50	
Gen Baker	200	495	485	495	—30
GMC	1311	$68¾	68½	68¾	+ ¾
Genstar L	7800	$21¾	21⅜	21⅜	— 3⅜
Gns.ar L w	500	$8⅜	8⅜	8⅜	— ¼
Gesco Dis	200	420	420	420	—10
Gnt Masct	30300	160	145	160	+10
Giant Yk	783	$6½	6⅜	6⅜	— 3⅜
Gibraltar	2950	$7½	7¼	7½	+ ¼
Glendale	1500	170	160	160	—25
Goldund M	1500	19	19	19	
Goldray	1100	46	46	46	+ 1
G Mckay A	575	$8	8	8	
Gozlan	200	360	360	360	+10
Granduc	2200	168	160	167	+ 7
Gt Oil Sds	375	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
G L Nickl	1000	72	72	72	— 3
GL Paper	150	$27¾	27¾	27¾	— ⅛
GL Pap w	300	$7	6¾	6¾	
GNGas A p	100	$14	14	14	
Gt W Life	500	$55½	55½	55½	— ½
Gt West S	2150	$5	485	495	— 5
G West wt	300	201	201	201	— 4
Guar Trst	326	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Gulf Can	3765	$32⅜	32	32	— ⅛
Gulfstrem	4000	44	42	42	— 2
Halifax D	500	250	250	250	
Hambro C	7550	260	250	250	—15
H Group A	5000	475	465	465	—10
Hardee	1100	100	98	98	— 2
Hard C p A	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ 3⅜
Harlequin	209	$9⅛	8⅞	8⅞	— 3⅜
Harris J S	300	460	460	460	+ 5
Hawker S	300	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Hayes D A	4820	$6¾	6¼	6⅜	— ⅛
Holinger A	190	$35	35	35	
Homco A	600	185	180	180	— 5
Home A	5710	$30½	30¼	30½	+ ¼
Home B	z22	$28	28	28	
H Bramor	200	280	280	280	+ 5
Hud Bay A	4598	$21	20¾	20¾	
H Bay Co	702	$18¾	18½	18¾	+ ⅛
HB Oil Gas	10907	$37¼	36¾	37¼	+ ½
Hur Eri A	z50	$23	23	23	
Hur Eri 7¼	150	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Husky Oil	2250	$21¾	21¼	21¾	+ ⅜
Husky E w	1000	$6¾	6¾	6¾	
Hy's Ltd	1050	290	290	290	—10
IAC	2400	$18¼	18	18	— ¼
IAC 4½ p	z5	$74	74	74	
ITL Ind	5200	140	135	139	+ 6
IU Intl	5340	$10⅜	10⅜	10⅜	— ¼
Imasco A	471	$26¾	26⅜	26¾	
Imp Oil A	16174	$24	23¾	23⅞	
Indusmin	100	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Inland Gas	200	$9⅛	9⅛	9⅛	
Inland G p	100	$10¼	10¼	10⅛	8
Inter-City	200	460	455	460	— 5
Inter C A p	115	$13½	13½	13½	— ½
Inter C B p	100	$15½	15½	15½	
Inter C B w	600	228	222	225	— 1
Intrmetco	3800	$6¾	6½	6¾	
IBM	228	$257	256¾	257	+ 2
Int Mogul	4800	264	255	264	+ 1
Inco A	9777	$32½	32	32¼	+ ⅛
Inco B	300	$32¼	32	32	— ¼
Interpool	300	$11¼	11	11	
Intpr Pipe	8473	$13¼	13	13	
Int Pipe w	725	41	41	41	— 1
Inv Group	z40	$6¾	6¾	6¾	
Inv Grp A	225	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Island Tel	224	$9¼	9	9¼	+ ⅛
ISO	600	130	130	130	
Ivaco A	2500	$9	8⅞	8⅞	— 3⅜
Jannock	1062	$6⅛	5⅞	5⅞	— ⅛
Jannock B	z25	$10⅞	10⅞	10⅞	
Jannock D	725	$6	6	6	
Jelex	24000	10½	9½	10½	+ 1
Jorex Ltd	500	19	19	19	— 1
K-Tel Intl	250	$8⅛	8⅛	8⅛	
Kaiser Re	4126	$11	10¾	10⅞	— ¼
Kam Kotia	z400	54	52	54	
Kaps Tran	1600	199	194	194	— 6
Keen Ind	500	300	300	300	
Kelly D A	z50	$5¼	5¼	5¼	
Kerr A A	1338	$11⅞	11⅝	11⅝	— ¼
K Anacon	1500	23	23	23	
Koffler A	3250	440	425	425	— 5
La Luz	1100	$7½	7¼	7½	+ ¾
Labatt A	4102	$17	16⅝	17	+ ⅜
Labatt A p	300	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Lacana	600	365	355	365	
Laidlaw A	300	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
LOnt Cem	1500	410	405	410	+ 5

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Industrielles

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	3630	$12⅞	12	12¼	— ⅜
Alcan	18750	$27	26⅜	26⅝	— ⅛
Aquitaine	200	$20½	20½	20½	
Asbestos	2025	$29¼	29¼	29¼	+ ¼
Astral	1000	135	135	135	+5
Atco a	500	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Banister	4400	$10	9⅜	10	+1⅛
Bank Mtl	1420	$15½	15¼	15½	
Bank NS	766	$38½	38½	38½	— ½
Banq CN	871	$15¼	15	15	— ½
Bq Pv Can	156	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Bell Canad	5910	$44⅞	44½	44¾	+ ¼
Bell E pr	400	$25½	25½	25½	
Bell wt	650	325	325	325	+15
BM RT u	360	$14¼	14¼	14¼	
Bow pfd	100	$39	39	39	
Brcan a	6396	$11¼	11⅛	11¼	— ⅛
BC Forest	1000	$23	23	23	— ¼
BC Phone	11500	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Can Cem L	570	$11¼	11⅛	11¼	
C Cel	3100	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
C Imp Bank	800	$25⅜	25⅜	25⅜	
CIL	1100	$24	23⅞	24	+ ¼
C Int Pw	300	$15¼	15¼	15¼	
CI Pow pr	380	$12½	12½	12½	
CJV	1500	200	200	200	
C Marconi	200	$5½	5½	5½	— ⅛
CP Inv	1000	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Cdn Tire A	2200	$48½	48	48⅛	— ⅛
C Vickers	100	$23	23	23	
Canron	200	$20½	20¼	20¼	— ¼
CPLtd	5205	$16⅜	16½	16½	— ⅛
CP A p	1269	$8½	8½	8½	— ⅛
Celanese	3550	$5¾	5½	5⅜	— ⅛
Chrysler	2242	$18¾	18⅜	18¾	+ ⅛
Cominco	1125	$38⅛	37¾	37¾	— ¼
Comodor	1525	$6⅝	6	6¼	+ 3⅛
Con Bath	306	$37	36⅞	36⅞	— ¼
C Text	200	220	220	220	—15
Con Gas	5860	$11¾	11½	11⅝	+ ⅛
Corby vt	300	$18	18	18	+1¼
Crush Int	900	$10⅞	10¾	10⅞	
Dome Pete	620	$35	35	35	+ ¼
D Bridge	1100	$35	34½	35	
Dofasco a	1200	$26	26	26	+ 3⅛
Dom Store	15497	$16	15⅝	16	+ ⅜
D Tex a	300	$8¾	8⅝	8¾	
Domtar	6301	$25¼	24¾	25⅛	+ ⅜
Ea Svgs	7600	$14	14	14	
E Pr Air a	190	$7⅜	7⅜	7⅜	— ¼
Enheat a	500	390	390	390	+10
Fal Nck	295	$41¾	41¾	41¾	+ ¾
Fin Coll	410	205	205	205	—7
GMC	200	$68⅝	68½	68½	+1¼
Genstar L	2037	$21⅜	21⅜	21⅜	— 3⅜
GL Paper	130	$28	28	28	
Gt W Life	2600	$55½	55½	55½	—4
Gulf Can	1640	$32¼	32	32	— ½
Huds Bay a	2000	$21	20⅞	20⅞	— ⅛
H Bay Co	503	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
Husky Oil	1000	$21¾	21⅜	21¾	+ ⅜
IAC	1450	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Imp O a	2950	$23⅞	23¾	23⅞	
Imasco A	1200	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
IBM	13	$254	254	254	+1¾
Int Nick a	2195	$32½	32	32¼	
IU Int	750	$10⅜	10½	10½	
Intpr Pipe	1400	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ⅛
Inv Grp A	200	$7⅛	7⅛	7⅛	
Kaiser Re	1900	$10⅞	10¾	10¾	— 3⅜
Labatt a	1200	$16¾	16⅜	16¾	+ ⅛
La Veren	100	460	460	460	
Logitec a	2000	180	180	180	+15
MB Ltd	2320	$21	20½	20½	— ⅛
Maislin	200	385	385	385	—15
Mrtm c	400	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Mass Fer	6060	$27¼	27	27⅛	
Mercantl	509	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Monenco A	100	$18¼	18¼	18¼	—1½
Moore	600	$48	47⅞	48	
NB Tel	182	$14	14	14	
Noran a	325	$35½	35½	35½	— ¼
Norcen	660	$12¼	12⅛	12⅛	— ¼
Nor Tel	1325	$35½	35⅛	35½	+ ½
Nor T w	3700	$15½	15⅛	15½	+ ½
Oshawa A	100	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Pac Pete	2000	$30¼	30⅛	30⅛	+ ⅛
Pancan	100	$21¼	21¼	21¼	
Pan Ocean	13725	$15⅛	13⅞	15⅛	+1⅜
Petrofina	100	$21¾	21¾	21¾	+ ⅛
Placer	1000	$24	24	24	+ ¼
Pow Corp	393	$10⅛	10	10	— ¼
Pow C 5 pr	600	$10¼	9⅞	10¼	+ ¼
Prem Cb	254592	$9	9	9	+ ¼
Price Com	181	$16⅛	16⅛	16⅛	— ½
Provigo	2800	$10½	10⅜	10⅜	
QSP Ltd	1100	$10	10	10	
Reed S a	200	$7	7	7	
Reitman	2000	$13	13	13	— 3⅛
Res Ser	2900	200	200	200	
Rio Algom	145	$35	35	35	— ¼
Royal Bank	1335	$27⅜	27½	27⅜	
Ry Trt a	187	$22½	22½	22½	
Roy TM pr	200	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Scotts	600	$7⅞	7⅞	7⅞	
Seagram c	8670	$27¼	26⅝	27	+ ¾
Shell Can	1211	$16	16	16	
Simpsons	732	$6⅝	6⅝	6⅝	— ¼
Simpsons S	480	$9⅞	9⅞	9⅞	
Stham a	175	$25	25	25	
Stelco a	610	$28¾	28¾	28¾	+ ¼
Steinbg A	2000	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Sys Dem	100	275	275	275	+25
Thom A	2000	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Tor Dm Bk	1290	$18¼	18¼	18¼	+ ⅛
TD Rlt un	150	$25½	25½	25½	— ⅜
Tot Pet A	1700	$

Les Caisses populaires et les petits gâteaux

Depuis cinq ans, les profits de Vachon grimpent de 25% l'an

par Michel Nadeau

Poursuivant leur ascension spectaculaire, les profits de Vachon Inc. pour les neuf mois terminés le 31 décembre dernier ont atteint $2,343,166 dépassant ainsi les bénéfices réalisés au cours de l'exercice de douze mois qui a pris fin le 31 mars 1975.

La baisse du prix du sucre, des matières grasses et de certains fruits importés explique en bonne partie la rentabilité élevée du fabricant de petits gâteaux dont le prix de vente au détail a doublé lors de la crise du sucre en 1974 en passant de 10 à 20 cents.

Pour la première fois de son histoire, la direction de cette entreprise contrôlée par le Mouvement Desjardins a dévoilé ses résultats financiers qui montrent un chiffre d'affaires de $66.3 millions pour les trois derniers trimestres de 1975 soit presque autant que les $73.9 millions atteints au cours des douze mois de l'exercice précédent.

La compagnie a publié ces données d'un exercice de trois trimestres seulement en raison de la décision de ramener du 31 mars au 31 décembre la fin de l'exercice financier.

"Depuis cinq ans, nos bénéfices grimpent annuellement de 25%" a souligné le vice-président exécutif, M. Roger Néron, à l'issue de l'assemblée annuelle, "Et nous comptons nous approcher de très près du chiffre de ventes de $100 millions en 1976."

Jusqu'à maintenant, la direction du Mouvement Desjardins n'avait jamais rendu publique la performance de cette entreprise acquise au prix de $14 millions en 1970 des mains des petits-enfants du fondateur M. Arcade Vachon.

Hier, lors de l'assemblée annuelle des 26 actionnaires, soit les Unions régionales des Caisses populaires et des institutions du Mouvement Desjardins de même que certains membres de la famille Vachon qui contrôlent toujours 17% de la firme beauceronne, les dirigeants ont présenté et commenté devant la presse les résultats de l'entreprise.

Vachon comptait jusqu'à tout récemment quatre divisions: pâtisserie, boulangerie, biscuiterie et confiserie.

Toutefois, le 8 mars dernier, Vachon cédait à la Boulangerie Samson de Lauzon ses intérêts dans Vaillancourt Inc. qui regroupait toutes ses activités au niveau boulangerie c'est-à-dire un chiffre d'affaires de $6 millions environ.

"Quand on est pâtissier, il faut le rester" de dire le président M. Paul Vachon en commentant cette incartade dans la fabrication du pain au cours des trois dernières années.

Vaillancourt a été une division déficitaire et le prix de vente de cette filiale ne donnera certainement pas de profits extraordinaires très élevés. Déjà, on a retiré $1.4 million dans le bilan pour abaisser le surplus du coût d'achat de cette filiale par rapport à sa valeur aux livres.

"Le secteur du pain était très intéressant. Cependant nos études nous ont démontré que la croissance de la consommation per capita de ce produit était très stable. Peu attirés vers un effort de regroupement des boulangeries québécoises, nous avons décidé de quitter le secteur" d'affirmer M. Néron.

La stratégie de croissance de l'entreprise de Ste-Marie de Beauce tourne autour de deux axes précis: l'expansion géographique et la diversification des produits.



Tous les jours. Vachon Inc. achemine de la Beauce vers le marché canadien plus de 2.400.000 gâteaux dont plusieurs centaines de milliers de "doigts de dame" (notre photo) et de "Jos & Louis" du prénom de deux des fils du fondateur Arcade Vachon.

Présentement, le Québec absorbe 75% de la production de Vachon, les Maritimes et l'Ontario, 11% respectivement et le reste (3%) est écoulé dans l'Ouest et en Nouvelle-Angleterre.

Toutefois, on veut accroître la part du marché des petits gâteaux détenu en Ontario (30% environ). Bien que M. Néron parle de "marché nord-américain", la percée en Nouvelle-Angleterre annoncée il y a quelques années n'a pas donné les résultats prévus. Aujourd'hui, l'exportation se fait par un boulanger de St-Côme dans la Beauce...

C'est surtout au niveau de la diversification des produits que les projets semblent les plus précis. On parle "de fruits surgelés et de traitements de produits alimentaires" sans préciser davantage. Déjà, Vachon a mis au point un procédé qui permettra l'utilisation de fruits québécois dans les yogourts yoplait qui jusqu'à maintenant importaient non seulement les pommes et les fraises de France mais aussi les bleuets...

Pour sa part, le directeur des finances, M. Jean-Noël Domey (autrefois à la SGF) a précisé que les fonds obtenus par l'exploitation ont été de $3.8 millions pour le mini-exercice de 1975 soit le même montant que l'exercice complet de 1974. La dette à long terme a été diminuée d'un million et s'établit maintenant à $6.7 millions.

Les dividendes semestrielles sont de 8 cents par action, au total 16 cents, à rapprocher à 13 cents pour 1974.

Seule ombre au tableau, l'actif a fondu de près d'un million passant de $27.8 millions à $26.9 millions à la suite de la baisse de valeur de Vaillancourt.

Le président M. Paul Vachon a fait le point sur la production de cette entreprise fondée par son père en 1923. La pâtisserie Vachon a acquis Lido Biscuit Cie. en 1968 qui s'ajoutait à la filiale "confitures" Produits Diamant Ltée fondée en 1950. Mars 1970, le Mouvement Desjardins prend le contrôle de la firme. Nouvelles acquisitions en 1972 et 1974 avec l'arrivée de Vaillancourt et de Grenache dans le groupe.

"La structure familiale de la compagnie ne pouvait plus reposer sur une famille. Il fallait des capitaux importants. Plusieurs offres furent présentées dont une de $18 millions mais nous avons choisi de garder le contrôle de la compagnie au Québec et de maintenir le nom de Vachon".

Les fruits de la vente ont été confiés à des fiduciaires qui gèrent la fortune familiale au profit des quinze petits-enfants.

Aujourd'hui, le groupe Vachon compte 2,000 employés dont les deux tiers travaillent à la division pâtisserie.

Avant la vente de Vaillancourt, les ventes se répartissaient ainsi: pâtisserie (56%) confiserie (18%), biscuiterie (14%) et boulangerie (12%).

La direction a récemment aménagé les bureaux administratifs de Vachon dans la tour sud du complexe Desjardins.

La SGF a doublé ses profits: $13 millions

La Société générale de financement du Québec a annoncé hier que le bénéfice net consolidé de l'année terminée le 31 décembre 1975 se chiffre à $13,227,000 comparativement à $6,875,000 en 1974, soit une augmentation de 92%.

Le chiffre d'affaires réalisé par les compagnies dont les comptes sont consolidés a atteint $382,500,000 en 1975, soit une amélioration de 22% sur 1974 alors qu'il s'élevait à $313,824,000.

Le bénéfice net d'opérations du groupe avant la part attribuable aux intérêts minoritaires totalise $21,049,000 à la fin de 1975, à comparer à $13,235,000 soit une augmentation de 59% sur le résultat de l'exercice précédent.

Ces bénéfices tiennent compte de postes extraordinaires aux montants de $3,687,000 en 1975 et de $919,000 en 1974, qui représentent en quasi-totalité des économies fiscales résultant du report de pertes d'opérations des années antérieures.

Le bénéfice net appartenant à la SGF équivaut donc à un rendement de 21.2% sur l'avoir moyen de l'actionnaire pour la dernière année, pour l'exercice précédent ce résultat se chiffrait à 17.3%.

Le rapport annuel qui sera bientôt publié contiendra, en plus des états financiers traditionnels, un exposé détaillé du portefeuille SGF et des résultats d'opérations de chaque entreprise du groupe.

Le crédit bail s'approprie la part du lion

Le prêt à la consommation représente 22% des créances d'IAC

La part du crédit à la consommation dans les comptes à recevoir de IAC est passée de 30% à 22% au cours des deux dernières années alors que cette firme torontoise a profité de la vogue du crédit-bail pour accroître ses activités dans le financement des entreprises. Les prêts commerciaux et le "leasing" comptent maintenant pour près de 70% des comptes à recevoir de IAC.

Selon le rapport annuel de IAC qui deviendra prochainement la Banque Continentale du Canada, le chiffre d'affaires dans le financement des ventes au détail a reculé de près de $80 millions par rapport à l'an dernier. Les prêts à la consommation de IAC et de sa filiale Niagara Finance sont tombés à leur plus faible niveau des trois dernières années.

Par contre, les créances à recevoir au niveau de la location ont fait un bond de 45% et atteignent maintenant $725 millions. Les revenus bruts provenant du "leasing" et des prêts commerciaux ont progressé de 21.6% sur l'an dernier.

Cette diversification a eu d'heureux résultats sur les bénéfices de cette entreprise dont 18.8% des actions sont entre les mains de la famille Bronfman de Montréal. Par action, les gains ont sauté de $1.69 en 1974 à $2.18 l'an dernier.

Dans son message aux actionnaires, la direction mentionne: "Le domaine de la location et des hypothèques s'est caractérisé par une activités vigoureuse et a largement compensé le fléchissement de la demande de prêts à la consommation attribuable à la stagnation de l'économie."

Le coût net des fonds empruntés, qui a baissé de 9% à 8.3% a également contribué à l'amélioration de la rentabilité.

L'actif consolidé s'est accru de $251 millions et approche maintenant $2.4 milliards. Cette compagnie de finances obtient ses fonds par l'émission de billets à court terme et d'obligations. En 1975, IAC a vendu une série d'obligations, 20 ans, 9¾%, d'un montant de $30 millions. Niagara Finance y est allée de $30 millions également avec l'émission de billets, 15 ans, 10½%.

La direction affirme pour 1976 que "la compagnie pourra poursuivre ses progrès de manière satisfaisante" avec un redressement probable dans les secteurs du bâtiment, du commerce extérieur et des dépenses à la consommation. Les perspectives sont plutôt incertaines au niveau des biens d'immobilisations des entreprises en raison des taux d'intérêt qui demeureront élevés.

Cependant, ce loyer élevé de l'argent ne devrait pas ralentir l'engouement récent pour le "leasing". De plus en plus, les compagnies optent pour la location d'équipement plutôt que l'achat. On évite ainsi de geler des fonds dans des immobilisations coûteuses tout en profitant d'avantages fiscaux importants.

Le prêteur réduit ses impôts en incluant ses frais d'intérêt dans le calcul du revenu imposable tandis que le locataire en donne moins au fisc également en soustrayant le prix mensuel du loyer pour le bien en question. Au terme de la location, l'objet loué passe aux mains du locataire sous certaines conditions.

Pour ce qui est de Niagara Finance, le numéro 2 dans le prêt à la consommation derrière Household Finance, les revenus bruts, les bénéfices nets et l'actif n'ont que faiblement augmenté subissant ainsi la diminution d'activités dans la vente au détail. L'actif est passé de $313.6 millions à $318.8 millions.

Les compagnies jumelles d'assurance-vie et d'assurance générale, La Souveraine, ont connu des résultats records. Dans le cas de l'assurance générale, La Souveraine a perdu $505,000 du point de vue des opérations mais les gains des placements ont porté les profits nets à $460,000, un niveau jamais atteint depuis cinq ans au moins. Les primes acquises ont atteint $15 millions, une hausse de près de $3 millions. Le taux de sinistres s'est légèrement amélioré passant de 74.8% en 1974 à 74.3% l'an dernier.

Dans le domaine de l'assurance sur la vie, les nouvelles affaires d'assurance ordinaire et de rentes se sont élevées à $98.7 millions, un bond de 16.9% par rapport à l'année précédente.

Le rendement net des placements s'est amélioré pour grimper de 7.28% à 7.49%. L'assurance en vigueur atteint maintenant $968.7 millions.

L'excédent du revenu pour l'exercice s'établit à $664,176 soit trois fois plus que le niveau de 1974.

$370 millions ont été investis dans le projet de la Baie James

QUEBEC (PC) — Au cours des cinq dernières années, plus de $370 millions ont été investis dans le territoire de la Baie James, précise-t-on dans le rapport annuel de 1975 de la Société de développement de la Baie James, déposé hier à l'Assemblée nationale.

Ces investissements ont totalisé plus de $78 millions, l'an dernier, soit une hausse supérieure de $14 millions à 1974.

Quant aux investissements cumulatifs de la SDBJ, au cours de cette période quinquennale, ils atteignaient $16.4 millions. Cette somme a été affectée principalement à des projets d'exploration minière, soit $2.04 millions.

Dans ses "faits saillants", le président de la SDBJ, M. Charles Boulva, note que la société "a présentement en main" une somme d'environ $30 millions destinés aux investissements de développement économique dans cette région.

D'autre part, M. Boulva soutient que les perspectives dans les domaines miniers et forestiers se présentent cette année sous un jour meilleur. Il note que l'exploitation des gisements de fer de la région du lac Albanel se poursuivront, vu leur importance pour l'avenir économique du territoire et du Québec tout entier.

Enfin, la SDBJ entend bien continuer d'effectuer des recherches géologiques sur tout le territoire et procéder à des forages et à des tests géophysiques des indices déjà découverts, particulièrement dans le cas de l'uranium.

D'autre part, la Régie de l'électricité et de gaz du Québec a connu un déficit de $641,272 au cours de l'exercice financier 1974-75.

Le total de ses revenus, dont 98 p.c. représentent des droits et redevances par les distributeurs, s'est établi à $605,628 pendant que les dépenses atteignaient $1,246,900 au 31 mars 1975.

Cette somme représente une augmentation de $170,600 sur l'année précédente, due aux majorations de salaires, des effectifs et aux dépenses non périodiques.

Le rapport de la Régie rendu public hier, signale que les services rendus par cet organisme se font surtout au moyen de ressources humaines dont les traitements représentent 86 p.c. des dépenses et les frais de déplacement, 10 p.c., notamment.

Les dirigeants de la Régie, dont le président est le juge Jacques Vadeboncoeur, font part de l'évolution de l'organisme d'Etat qui est devenu apte à absorber de nouvelles juridictions dans le domaine énergétique qui sont:

— l'inclusion des réseaux d'électricité des municipalités et coopératives;

— l'arbitrage de tout litige en matière d'énergie que pourrait lui confier l'autorité compétente;

— le contrôle des prix du gaz naturel liquéfié, des gaz de pétrole liquéfiés et de l'huile à chauffage;

— la centralisation, au niveau des entreprises, du contrôle et de la surveillance de la sécurité sur toutes les sources d'énergie, tel que recommandé dans le rapport du comité interministériel relatif à la sécurité publique de septembre 1972.

La Régie pourrait évoluer en vue d'exercer sa compétence par l'extension éventuelle de ses responsabilités et juridictions actuelles, selon les besoins de la politique gouvernementale.

Un taux de croissance de 15% de la monnaie n'est pas acceptable

Un taux de croissance de la masse monétaire d'environ 15% n'est pas acceptable pour les autorités monétaires, a déclaré, hier, M. R.W. Lawson, premier sous-gouverneur de la Banque du Canada qui prenait la parole devant l'Association des analystes financiers de Montréal.

M. Lawson s'est efforcé de dissiper la croyance de plus en plus répandue à l'effet qu'une fourchette variant entre 10% et 15% pour la croissance de la monnaie et des dépôts à vue est l'objectif visé par M. Bouey.

"Nous considérons comme indéniablement trop élevé un taux de croissance de MI d'environ 15% par an et c'est pourquoi nous avons porté à 9½% le taux d'escompte, il y a trois semaines, à un moment où le taux de croissance sur les quelque neuf derniers mois était d'environ 15½%."

Au 17 mars, la monnaie et les dépôts à vue atteignaient $17,387 millions, ce qui représente une baisse de la moyenne mobile de 11.2% par rapport aux 52 dernières semaines.

Au début d'une reprise économique M. Lawson estime que l'expansion monétaire doit être supérieure à 10%. Mais sans trop dépasser ce seuil sinon la politique monétaire pourrait "provoquer la faillite du programme anti-inflationniste."

Power entreprend les études de viabilité de sa mine-réservoir

La Wabanex Energy Corporation, une filiale de Power Corporation of Canada, Limited, a annoncé hier qu'elle engageait les services de la Gulf Interstate Engineering company of Houston, Texas, pour diriger le projet d'aménagement de la mine désaffectée Wabana Iron Ore Mine de Belle-Isle à Terre-Neuve en zone d'entreposage. La Gulf Interstate est chargée de coordonner tous les travaux préliminaires technologiques et de rentabilité, de la construction d'un entrepôt souterrain et d'un terminus de transbordement pour hydrocarbures.

La compagnie a également passé un accord d'assistance technique avec Mined Storage Limited de Toronto et la société française de stockage géologique (Geostock) de Paris, France. Ces deux compagnies doivent étudier dans un premier temps les aspects techniques de la conversion de la mine elle-même en zone d'entreposage; puis, si Wabanex décidait d'aller de l'avant avec l'aménagement de l'entrepôt souterrain et du terminus de transbordement, elles fourniraient les ressources techniques et professionnelles pour la direction des travaux tant sur le plan de l'ingénierie que technologique. Mined Storage Limited est une filiale de Banister Continental d'Edmonton, Alberta et de Geostock.

En plus de son rôle de conseiller technique, Mined Storage Limited sera un participant intéressé au projet avec dix pour cent des actions ordinaires, contre 54 pour cent à Power Corporation, 17 pour cent à Gulf Interstate, 17 pour cent à Energy Investment and Management et deux pour cent à M. Dick Schmitz. Selon l'entente passée avec la province de Terre-neuve le 7 août 1975, Wabanex bénéficie d'une période de deux ans pour s'assurer de la viabilité du projet Wabana, tant au plan technologique qu'à celui de la rentabilité.

LES ÉLÉVATEURS DE SOREL LIMITÉE

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis vous est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de LES ÉLÉVATEURS DE SOREL LIMITÉE" sera tenue à l'Auberge de la Rive, Ste-Anne de Sorel, Québec le lundi, 12ème jour d'avril 1976 à 9:15 hrs.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et étude des rapports des Administrateurs et des Vérificateurs;
2. Élection des Administrateurs;
3. Nomination des vérificateurs;
4. Ratification et approbation, s'il y a lieu, des actes et gestes des Administrateurs et Officiers de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, tels que consignés aux rapports, autorisés, ou enregistrés au livre de minutes de la Compagnie;
5. Transaction de toutes autres affaires pouvant être légalement soumises à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
R.G. Gammon
Secrétaire

WINNIPEG, 26 mars 1976.

Nomination à Bell Canada



M. J.S. Spalding

Bell Canada a annoncé la nomination de **M. J. Stuart Spalding, C.A.,** au poste de trésorier de la compagnie. Il succède à M. Harold E. Harris, qui a pris sa retraite après plus de 47 ans de service. M. Spalding était premier trésorier adjoint et directeur du Fonds de pension depuis août 1974.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES GROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS

AUDIENCES DU PRINTEMPS

Le public est cordialement invité aux audiences qui se tiendront aux dates et aux endroits suivants:

VILLE	DATES	ENDROIT
Montréal	les 13 et 14 avril	Hôtel Reine Élizabeth
Toronto	Les 27, 28 et 29 avril - les 4, 5 et 6 mai	L'Auditorium de l'OISE au 252 ouest rue Bloor
Ottawa	les 11, 12 et 13 mai	Centre de Conférences du Gouvernement

Heures: 9h30 à 12h00 et à partir de 14h00

1. Les délibérations des audiences ainsi que les copies des mémoires sont disponibles pour examen aux bibliothèques parlementaires et aux bibliothèques gouvernementales dans les capitales provinciales à travers le Canada.
2. La Commission continue d'accepter des mémoires écrits sur le sujet de son enquête.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Serge Bourque, Secrétaire Exécutif au 140 rue Wellington, Ottawa, K1P 5A2. Tél.: 613-995-9706.

Serge Bourque/Secrétaire exécutif.

LE PERMANENT. TOUJOURS LÀ POUR VOUS AIDER À Y ARRIVER.

10¼%

Garantis, terme de 5 ans

9¾% pour 4 ans
9¾% pour 3 ans
9½% pour 2 ans
9½% pour 1 an

Nous offrons des débentures et des certificats de placement garantis pour des périodes déterminées de 1 à 5 ans, pour des montants de $500 et plus.

le Permanent
La compagnie de fiducie Canada Permanent

600 ouest, boul. Dorchester, 861-8855
1326 avenue Greene, Westmount, 931-7554

183 boul. Hymus, K-Mart Plaza, Pointe-Claire, 697-3883
5222 Chemin de la Reine Marie, Snowdon, 489-9381

L'écoute électronique a conduit à l'inculpation de 194 personnes

par Gilles Lesage

QUÉBEC — L'interception des communications privées a permis l'inculpation de 194 personnes pour 450 infractions, en 1975, en plus de faciliter la progression de 652 enquêtes criminelles.

Tout comme en 1974, cet "espionnage" a surtout permis l'arrestation de personnes non visées dans la demande d'écoute et pour des infractions autres que celles qui y étaient mentionnées.

C'est ce qui ressort du rapport annuel, requis par le code criminel, découlant de la loi sur la protection de la vie privée, que le solliciteur général a transmis hier à l'Assemblée nationale.

Selon le rapport, qui n'est pas signé, l'écoute électronique est avant tout un instrument de détection. "Grâce à lui, les enquêteurs ont pu faire la lumière sur nombre de crimes jusque là ignorés ou sans solution."

Au cours de l'année écoulée, 204 demandes d'autorisation d'écoute clandestine, et 99 demandes de renouvellement, ont été obtenues par le procureur général du Québec ou par des personnes spécialement autorisées à agir pour lui à cette fin.

Selon les auteurs du rapport, l'interception des communications privées représente, comme technique d'enquêtes, un moyen très limité; elle est "très rarement utilisée", et le rapport le déplore.

"Il serait désirable que la sélection qui résulte d'une utilisation aussi parcimonieuse puisse davantage s'exercer en fonction de l'efficacité ou de la productivité. Malheureusement, la loi actuelle impose des limites pas toujours compatibles avec une telle recherche".

Le rapport dit ensuite que l'écoute électronique est "un outil essentiel, le seul parfois qui puisse percer ce mur du silence dont s'entourent fréquemment les criminels les mieux aguerris".

"L'interception des communications privées revêt une importance primordiale comme moyen de dépistage et de prévention en permettant la perception des visées du monde criminel. Il est malheureux que ce soit précisément sur ce plan que la loi actuelle impose les plus étroites limites".

L'on en a surtout contre l'exigence en vertu de laquelle il faut relier la personne visée à un crime précis, ce qui permet aux personnages importants du crime organisé et aux criminels de profession d'échapper à l'écoute. "Le dépistage et la prévention se limitent trop souvent à la surveillance des exécutants, à la condition encore de pouvoir aussi, à leur égard, les identifier préalablement à un crime précis projeté, en voie de se commettre ou déjà commis".

Le rapport constate une diminution de l'efficacité correspondante à la notoriété de l'usage de l'écoute clandestine.

"En conclusion, dit le rapport, l'interception des communications privées constitue un outil d'usage restreint mais cependant indispensable et efficace. Il est à souhaiter que des modifications à la loi actuelle puissent en améliorer la portée, dans le meilleur intérêt de la société".

Le conseil scolaire de l'île tente de prévenir une hausse de taxe

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal tentera d'éviter de hausser la taxe scolaire pour l'année 1976-77, mais il est loin d'être sûr de pouvoir réussir. A la suite de la décision du gouvernement de geler les budgets de l'éducation et peut-être d'enlever aux commissions scolaires le produit de la taxe scolaire provenant des corporations (cette taxe s'élevait à $12 millions l'an dernier), il ne semble guère y avoir de choix.

Convoqués à une réunion spéciale par le Conseil scolaire samedi dernier, 70 commissaires et fonctionnaires des commissions scolaires ont examiné les conséquences de ces restrictions budgétaires et l'action à prendre pour surmonter les difficultés financières qui en découleront.

Établi à $473 millions l'an dernier, le budget des huit commissions scolaires du Conseil de l'Ile de Montréal, risque donc d'être sensiblement le même ou diminué tandis que les coûts sont certains d'augmenter. Rappelons que pour l'année en cours, le taux de la taxe scolaire sur l'île de Montréal se chiffre à $1.31 par $100 d'évaluation pour les particuliers et à $2.35 pour les corporations.

De source officieuse, le Conseil scolaire tient la quasi certitude que le gouvernement songe à récupérer le produit de la taxe provenant des corporations, somme affectée aux dépenses "hors norme" des commissions scolaires, c'est-à-dire au rattrapage et mesures spéciales d'aide aux milieux scolaires défavorisés.

Face aux difficultés budgétaires anticipées pour l'année 1976-77, les commissaires ont recommandé au Conseil scolaire d'éviter de hausser le taux de la taxe scolaire pour la prochaine année et d'exercer des pressions sur le gouvernement pour obtenir le statu quo quant à l'utilisation du produit de la taxe des corporations.

Le Conseil scolaire a d'ailleurs mandaté son directeur général, M. Gérard Barbeau, pour négocier dans les plus brefs délais tout le financement des commissions scolaires, avec le gouvernement.

Les commissaires ont de plus demandés au Conseil scolaire de constituer aussi rapidement que possible un dossier sur les besoins particuliers de l'île de Montréal. Montréal a fait face à des problèmes distincts de ceux des autres régions du Québec. A titre d'exemple, citons seulement le fait que les étudiants du niveau secondaire de la CECM et du PSBGM n'ont pas droit au transport scolaire gratuit s'ils habitent à plus d'un mille de l'école, alors qu'ailleurs les étudiants du secondaire sont transportés gratuitement. De plus, six des huit commissions scolaires du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal se partagent une somme de $4 millions pour aider les enfants des milieux défavorisés à faire du rattrapage scolaire. Ces sommes servent également à procurer un supplément alimentaire à certains élèves de l'élémentaire et à améliorer les bâtiments scolaires.

Rappelons que le budget de $473 millions de l'année 1975-76, inclut le budget d'exploitation du Conseil scolaire qui totalise à lui seul $67 millions. Sur ce montant, environ $59 millions sont alloués au service de la dette, $1.6 millions à l'administration générale, $4 millions au rattrapage en milieux défavorisés et $2 millions à la politique alimentaire. La Commission des écoles catholiques de Montréal avait un budget de $219 millions, le Protestant School Board of Greater Montreal, $60 millions et les six autres commissions scolaires, $223 millions.

aux 4 coins

Recrudescence de la malaria en Inde

NEW DELHI (AFP) — Les cas de paludisme augmentent dans des proportions inquiétantes en Inde. Selon les responsables du programme national de lutte contre la malaria, quatre millions quatre cent mille cas ont été enregistrés en 1975, contre trois millions trois cent mille l'année précédente, soit une augmentation de trente pour cent. La presse indienne exprime son inquiétude de voir cette maladie prendre les mêmes proportions que dans les années quarante, époque du lancement du programme.

Le plus vieux vocabulaire

ROME (AP) — Des archéologues italiens affirment avoir découvert "le plus vieux vocabulaire du monde" au cours de fouilles qu'ils ont effectuées dans le nord de la Syrie. Les tablettes d'argile revêtues de caractères cunéïformes, qui remonteraient à 4,300 ans, se trouvaient dans les ruines du palais royal d'Ebla, ville florissante vers 2,400 avant Jésus-Christ. Le chef de l'expédition, M. Paolo Matthiae, a expliqué que plus de 15,000 tablettes ont été mises au jour. Les inscriptions sont dans une langue sémitique apparemment proche de l'hébreu sur laquelle "nous n'avions eu jusqu'ici aucune information".

Patty a modéré les Harris

SAN FRANCISCO (Californie) (AFP) — Patricia Hearst s'était opposée à des actes de violence que préconisaient ses complices de l'Armée symbionèse de libération (SLA), William et Emily Harris, écrit la revue "Rolling Stone" dans son dernier numéro qui paraît aujourd'hui.

Selon les auteurs de l'article, les Harris voulaient notamment assassiner le chef de la police de San Francisco, Donald Scott, ainsi que sept policiers de la région qui avaient été particulièrement actifs à l'occasion de crimes commis par des Noirs. Pour le couple Harris, ces meurtres auraient également constitué des représailles pour la mort de six de leurs compagnons de la SLA, tués en mai 1974 dans une fusillade avec les forces de l'ordre de Los Angeles.

La grève paralyse New York

NEW YORK (AFP) — La ville de New York est aujourd'hui menacée de paralysie complète, les négociations entre le syndicat des transports et la ville ayant pour l'instant abouti à une impasse. Elle imitera l'exemple donné avec un jour d'avance par San Francisco, où les employés municipaux ont arrêté le travail pour protester contre des déductions de salaire hier.

La Régie des transports de New York, dont les ressources ne peuvent être allongées en raison de la crise financière qui sévit dans la métropole, demande aux employés de travailler une heure de plus par jour en échange d'une hausse de salaire. Le syndicat de son côté ne veut abandonner aucun avantage acquis.

"Une grève dans les transports de New York serait une catastrophe", a déclaré M. Vincent McDonnel, qui joue le rôle de médiateur entre les deux parties aux négociations.

A San Francisco, les piquets de grèves mis en place devant les dépôts d'autobus et de tramway par diverses catégories d'ouvriers municipaux, ont contraint plusieurs centaines de milliers de personnes à marcher sous la pluie pour se rendre à leur travail.

Rapide dégel en URSS

MOSCOU (AFP) — Le dégel printanier, après un hiver particulièrement rude, surprend certains Soviétiques par sa rapidité, détrempe les routes et fait craquer la glace sur les rivières et les retenues d'eau qui servent souvent de routes en hiver.

La "Pravda" révèle que 24 pêcheurs à la ligne ont pris récemment un bain forcé dans la retenue d'eau sur laquelle ils pêchaient près de Kiev en Ukraine. Il semble que la glace n'avait pas supporté le poids de l'autobus qu'ils avaient emprunté pour se rendre à pied d'oeuvre. Tous les pêcheurs ont regagné la rive sains et saufs. Un autre pêcheur a été surpris sur un lac artificiel avec sa voiture. Il pêchait à côté de sa voiture lorsque la glace a fondu tout autour de lui le laissant sur un bloc de glace au milieu du lac pendant quatre jours. Il a été sauvé par un bateau qui l'a remorqué jusqu'à la rive. En hiver, nombre de fleuves et de rivières servent de routes pour des camions qui remplacent les péniches sur les voies d'eau gelées. La Lena, fleuve sibérien de plus de 4.200 kms est généralement considérée en hiver comme la plus grande autoroute soviétique.

Les braconniers du saumon: le fédéral sévira

OTTAWA (PC) — Le ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, a dit, mardi, qu'il espère présenter au début de l'été à la Chambre des communes un projet de loi qui accroîtrait les amendes et les sentences imposées aux braconniers du saumon.

Il a ajouté qu'il souhaitait voir la mesure franchir vite les étapes de la deuxième lecture, de l'approbation de principe et de l'étude en comité.

M. Jack Marshall (PC-Humber-St-Georges-Ste-Barbe) avait émis l'opinion devant le comité des Communes sur les pêches que le braconnage du saumon connaîtrait une recrudescence l'été prochain dans les rivières de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Il avait prié M. LeBlanc d'augmenter le nombre de garde-pêches affectés à la protection des rivières.

Le ministre a répondu que cette mesure avait été envisagée mais que les restrictions à l'engagement de personnel forçaient son ministère à étudier d'autres mesures. M. LeBlanc n'a pu assurer que le nombre même des gardiens ne serait pas réduit.

au fil des mots

Le geste et la parole (4)

par Louis-Paul Béguin

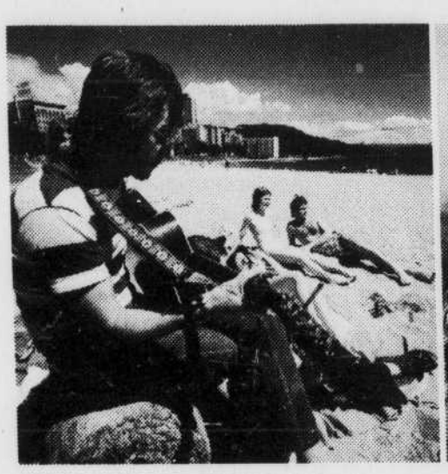
Le geste dans Phèdre, le geste de Phèdre, doit rester pur comme la parole humaine de cette fille de Minos et de Pasiphaé, donc fille des dieux, ces mêmes dieux qui l'ont condamnée d'avance. Phèdre pèchera par le silence, quand la jalousie (elle vient d'apprendre qu'Hippolyte aime Aricie) l'empêchera de révéler la vérité à Thésée, ce mari qu'elle croyait mort et qui vient de maudire son fils Hippolyte accusé par Oenone d'avoir poursuivi Phèdre de ses assiduités. Force et puissance des mots. Thésée demande vengeance; Neptune l'exaucera. Hippolyte mourra, comme Phèdre victime de la vengeance des dieux. Pauvres humains qui ne sont que pantins dont les divins olympiens tirent la ficelle! Prédestination que Racine, janséniste, connaissait bien. Quand elle fut créée, la Phèdre de Racine fit scandale.

Tout cela centré sur la grande scène où Phèdre avoue son amour à Hippolyte. Encore pleine de désir refoulé, malgré sa lassitude, son dégoût d'elle-même, elle trouvoe la force de dévoiler sa passion. Mais nous ne sommes point dans Hamlet. Et là commence mon désaccord avec M. Jean-Louis Barrault. Il met en scène cette partie capitale de la tragédie de Racine selon les moeurs actuelles. Phèdre, nous dit alors Barrault, "est tout contre Hippolyte". Il parle ensuite de sensualité extrême. Il insiste: "sa peau brille de chaleur". Qu'est-ce donc que cette sueur d'une femme malade, sur le point de tomber, qui serait devenue tout à coup une bête "tourmentée" par la chair? Finalement, dans la mise en scène de Barrault "Phèdre court se planquer contre lui". Puis "elle s'étire de désir". Lorsque Phèdre demande à Hippolyte de la frapper, il est vrai qu'elle lui retire son épée, elle est donc près de lui. Elle doit d'après Jean-Louis Barrault, déchirer ses vêtements. Mieux: "elle a découvert une partie de son sein". Une vraie folle déchaînée vous dis-je. Moi, cela me semble exagéré. Très "Un tramway nommé désir", mais pas racinien pour un sou.

J'avais, à ce moment fatal de la pièce, l'image, ne me référant qu'aux alexandrins (le texte "nu" et "écrit"), d'une Phèdre blanche et mince, lasse, qui retrouve un semblant d'élan quand elle se délivre, après de longues années, de l'aveu qui la minait, dans le feu de l'action, entraînée par le jeu de circonstances qu'elle n'a pas provoquées. Mais non d'une "femme habillée en rouge, jeune belle et épanouie de désir". Pouvais-je oublier qu'un instant auparavant, elle glissait sur le sol, épuisée, agonisante presque? Bien sûr, elle est animée un moment, passant du vouvoiement au tutoiement: "Ah cruel, tu m'as trop entendue." La tirade monte jusqu'au résonnant: "Donne", quand la femme offre à l'homme qu'elle aime son coeur pour qu'il y plonge son arme qu'elle lui tend après la lui avoir ravie. Car la tuer serait l'ultime possession de Phèdre par Hippolyte, d'accord. Mais quoi qu'il en soit, la mort est là, qui attend, l'amour se confond avec elle. Ce "Donne" est le "geste d'offrande" de Phèdre qui ne pouvant donner son amour donne sa vie. C'est le seul moment "physique", le point culminant. Rien d'autre ne doit venir gâcher cette apogée, voulue, je suis sûr, par Racine. Tout ce qui précède: sueur, corps planqué, sein découvert, me semble très Tennessee Williams, M. Barrault.

Ce que j'aimerais voir à Montréal, c'est Phèdre jouée par notre Sarah à nous, Denise Pelletier. Puisqu'elle joue, en anglais hélas, la grande Sarah Bernhardt, nous fera-t-elle le plaisir de créer Phèdre, un jour? Elle y serait admirable, non?

Faites le tour des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique!





Il est intéressant de trouver voisines, deux provinces canadiennes si différentes. Autant l'Alberta est en bonne partie constituée de plaines, autant la Colombie-Britannique est accidentée par les plus belles montagnes du Canada, les Rocheuses. Mais toutes les deux sont de toute beauté, invitantes et accueillantes. Elles offrent mille et un contrastes aux touristes: neiges éternelles au faîte des montagnes, sources chaudes et sulfureuses dans les vallées, forêts denses, villes achalandées.

Pour jouir davantage de vos vacances, pour vous assurer d'une détente absolue et d'un confort agréable, utilisez l'autocar, le train, l'avion, le bateau. Laissez-vous conduire et profitez pleinement de vos vacances.

Il existe des dizaines et des dizaines de circuits-vacances conçus pour répondre à tous les désirs: vacances en avion, complétées par des randonnées en voiture de location; vacances-détente en autocar avec ou sans guide; vacances de tout repos en train, avec visites d'intérêt en voiture. Variété, flexibilité, sécurité. Des vacances idéales.

Exemple de circuits-vacances en avion et en autocar dans les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique

L'avion vous permet de vous déposer rapidement au point précis où commencera votre périple. Puis, doucement, vous pourrez jouir des plus beaux panoramas, visiter à loisir les endroits qui vous conviennent, avec confort et en toute sécurité.

L'avion vous a déposé à **Calgary** où vous prendrez l'autocar en direction de **Banff**, centre de villégiature où vous attendent tous les divertissements souhaités: sports d'extérieur, excursions, soirées agréables, fins dîners. Frais et dispos, maintenant, c'est la randonnée vers le Parc national de Banff. 2,564 milles carrés de surprises: le lac **Louise** est l'un des plus beaux lacs du Canada. Hôtel de grande classe très fréquenté par les touristes. Il faut voir le magnifique glacier Victoria, profiter des excursions en bateau ou encore aller en montagne avec les guides naturalistes. Sports de détente, visites aux musées et à la Galerie de cire canadienne. De Banff, vous vous rendrez à **Jasper**, dans les Rocheuses. Immense parc national (4,200 milles carrés). **Champ de glace Columbia**, sources d'eau sulfureuse, gorges, cañons, cascades: tout mérite d'être vu.

Puis, c'est le départ vers la **Colombie-Britannique**. Premier arrêt: **Kamloops**, au confluent des bras nord et sud de la rivière Thompson. N'allez pas manquer votre excursion de pêche à la truite. Vous aimerez aussi visiter le **Parc Wildlife** (orignaux, ours, couguars, aigles, etc.) ou le Parc provincial **Wells Gray**: cinq lacs, des dizaines de rivières, des chutes, des cascades. Vous y verrez même des ours noirs et des grizzlis.

Le long de la rivière Thompson, nous nous dirigeons maintenant vers **Vancouver**: un port de mer magnifique desservant l'Orient, entouré de montagnes plus pittoresques les unes que les autres. À quelques minutes du centre-ville, le fantastique Parc Stanley: 1,000 acres de forêt, des piscines, des jardins, des lacs. Il vous faut le visiter. Également à Vancouver, il y a des musées, un aquarium , des galeries d'art. Vancouver est l'une des villes les plus vivantes au pays: on y trouve partout de magnifiques restaurants, des cabarets aux spectacles variés et divertissants, des discothèques achalandées. Les amateurs de théâtre et de concert se rejoindront au Playhouse Theatre ou au Queen Elisabeth.

Le traversier nous mène sur **l'île de Victoria** où est située la capitale provinciale de la Colombie-Britannique, Victoria. C'est également le terminus occidental de la route transcanadienne. Musées, édifices du Parlement, observatoire astrophysique, Parc national Ford Rodd Hill, le château Spencer, le Parc Thunderbird et ses totems indiens, les jardins sous-marins Sealand et leurs poissons et plantes marines. Victoria marque la fin de votre circuit en Alberta et en Colombie-Britannique. Retour en avion vers Toronto, Montréal ou Québec.

Circuits-vacances train-voiture de location

Si le coeur vous en dit, vous pouvez utiliser le train jusqu'à **Calgary** et utiliser une voiture de location pour visiter les **Rocheuses**, la vallée d'Okanagan, y rester le temps désiré, poursuivre votre trajet en direction des beaux parcs de la Colombie. **En Alberta**, il vous plaira sans doute d'aller visiter la surprenante vallée Drumheller où le temps et l'eau ont produit des phénomènes d'érosion remarquables: des colonnades constituées de multiples couches de terrain multicolores. C'est dans cette vallée que vous verrez le cimetière des dinosaures, à plein jour. Ces fossiles datent de la plus lointaine préhistoire et on en découvre encore de nouveaux. Le Parc provincial Dinosaur a recueilli pour vous un grand nombre de spécimens en montre dans 4 édifices. Il est sûr que plusieurs ne manqueront pas l'occasion d'aller pêcher de magnifiques prises dignes de trophées. Lacs et rivières pullulent.

Circuits-vacances avion-voiture de location

Une autre façon de visiter l'Alberta et la Colombie-Britannique, c'est d'utiliser l'avion jusqu'à Victoria et de faire le trajet ouest-est en voiture de location. Visitez **l'île de Victoria** à loisir, traversez à **Vancouver**, circulez dans les **Rocheuses**, allez vous reposer à **Banff** et à **Jasper**, faites un mémorable voyage à **Calgary** et à **Edmonton**. Retour quand vous le désirez, par l'avion qui décolle de Calgary.

L'Alberta et la Colombie-Britannique sont des pays de contrastes. On peut y monter à cheval et passer la journée dans les plaines qui s'étalent à perte de vue. Ou encore, conduire la voiture le long de routes très modernes jusqu'au coeur des Rocheuses. Ce sont aussi des pays de surprises. À la suite d'une escalade vertigineuse, on peut se retrouver au faîte d'une montagne qui nous masquait le lac le plus cristallin dont on avait rêvé. Il n'en tiendra qu'à vous de découvrir l'aspect auquel vous tenez davantage et d'en profiter le plus possible.

Rappelez-vous que les transporteurs, les agences de voyage et les bureaux touristiques de chaque province ont un personnel qui s'y connaît mieux que personne. Leurs services sont gratuits. Nous vous proposons de les consulter et, s'il y a lieu, d'établir avec eux votre itinéraire-vacances, compte tenu du temps et du budget dont vous disposez.

J'ai un beau pays
Canada

Découvrez avec TRAVELAIDE la splendeur des ROCHEUSES

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

SUR LA MEZZANINE — **BUREAU PRINCIPAL** 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 — MÉTRO-PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours — Permis 75-01-50281

VILLE LAVAL* — CENTRE LAVAL — Sortie 7 Autoroute — Stationnement gratuit illimité — 688-5310

VILLE LONGUEUIL* — 1 PLACE LONGUEUIL — Stationnement gratuit illimité — 679-3777

PLAZA ST-HUBERT* — 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert — Stationnement arrière, entrée St-André — 273-7755 — métro beaubien

CARREFOUR MT-ROYAL — 4454, ST-DENIS (angle Mt-Royal) — Métro Mt-Royal — 845-8225

*Succursales : ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi : 9 p.m. Samedi 6 .m.